

Mise en œuvre
de la **politique gouvernementale**

À part entière :
pour un véritable exercice
du **droit à l'égalité**

afin d'accroître la participation sociale
des personnes handicapées

Bilan annuel
2009-2010

Québec 

Mise en œuvre
de la **politique gouvernementale**

À part entière :
pour un véritable exercice
du **droit à l'égalité**

afin d'accroître la participation sociale
des personnes handicapées

**Bilan annuel
2009-2010**

Québec 

RÉDACTION

Francis Dubois

Lucie Dugas

Daniel Lavigne

Conseillers à l'évaluation et à la recherche

Service de l'évaluation de l'intégration sociale
et de la recherche

COLLABORATION

Lucie Sarrazin

Technicienne en statistiques

Service de l'évaluation de l'intégration sociale
et de la recherche

Any Bussière

Conseillère à l'intervention nationale

Direction de l'intervention nationale

Sylvain Manseau

Conseiller à l'intervention régionale

Direction de l'intervention collective
régionale du Centre

SUPERVISION

Isabelle Émond

Chef du Service de l'évaluation de l'intégration sociale
et de la recherche

ÉDITION

Service des communications

APPROBATION

Conseil d'administration lors de sa séance
des 7 et 8 décembre 2010

RÉFÉRENCE SUGGÉRÉE

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC
(2010). *Mise en œuvre de la politique gouvernementale
À part entière: pour un véritable exercice du droit à l'éga-
lité afin d'accroître la participation sociale des personnes
handicapées: Bilan annuel 2009-2010*, Drummondville,
Service de l'évaluation de l'intégration sociale et de la
recherche, L'Œuvre, 122 p.

Dépôt légal – 2011

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN version imprimée: 978-2-550-61026-7

ISBN version électronique: 978-2-550-61027-4

*Ce document est disponible en médias adaptés
sur demande.*



REMERCIEMENTS

L'Office des personnes handicapées du Québec tient à remercier les membres du comité de suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique *À part entière* ainsi que les membres du sous-comité d'évaluation pour leur participation aux rencontres et leur précieuse collaboration en vue de la rédaction de ce premier bilan annuel de la mise en œuvre de la politique pour l'année 2009-2010. Outre les représentants de l'Office, les membres de ces deux comités sont :

Comité de suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique *À part entière*

Représentants du C.A. de l'Office

Martin Trépanier, président
Rémy Mailloux, vice-président

Représentants ministériels

Sophie Beauchemin
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Esther Blais, Annik Lemieux, Andrée Bérubé et Samuel Gratton
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Josette Chouinard
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Sylvie Desaulniers et Stéphanie Houde
Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
France Dompierre et Marguerite Bergeron
Ministère des Transports
Lina Leblanc
Ministère de la Famille et des Aînés

Mouvement d'action communautaire autonome des personnes handicapées

Jean-Daniel Daigle-Arsenault
Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées

Richard Lavigne
Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec

Diane Milliard
Association québécoise pour l'intégration sociale

Expert

Patrick Fougeyrollas
Réseau international sur le Processus de production du handicap

Sous-comité d'évaluation de la politique *À part entière*

Nathalie Bédard
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Ginette Côté
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Alice Dignard et Christine Samson
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Chantal Lessard et Suela Sefa
Ministère des Transports

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	III
LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES	IX
LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES	XI
INTRODUCTION	1
SUIVI DU PLAN GLOBAL DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE <i>À PART ENTIÈRE</i>	5
PREMIER PLAN GLOBAL DE MISE EN ŒUVRE.	8
INITIATIVES INTERSECTORIELLES.	8
MÉTHODOLOGIE	9
<i>Développement du questionnaire de suivi du PGMO</i>	9
État de réalisation des moyens de mise en oeuvre.	9
Coûts assumés pour la réalisation des moyens de mise en oeuvre	10
Identification des moyens de mise en œuvre qui seront évalués d’ici 2013	11
<i>Collecte des données</i>	11
<i>Compilation et analyse des résultats.</i>	11
<i>Validation des résultats par les MO.</i>	11
RÉSULTATS.	12
<i>Taux de réponse.</i>	12
<i>Répartition des moyens de mise en œuvre par défi et par priorité d’intervention de la politique.</i>	12
<i>État de réalisation des moyens de mise en œuvre du PGMO</i>	14
État de réalisation global.	14
État de réalisation par défi de la politique	14
État de réalisation par priorité d’intervention du premier défi <i>Une société inclusive</i>	16
État de réalisation par priorité d’intervention du deuxième défi <i>Une société solidaire et plus équitable</i>	18
État de réalisation par priorité d’intervention du troisième défi <i>Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille</i>	19
État de réalisation des moyens de mise en œuvre par MO	20
<i>Respect des échéanciers inscrits au PGMO</i>	22
<i>Coûts assumés par les MO pour la réalisation des moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO.</i>	25
<i>Évaluation des moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO d’ici 2013</i>	28
<i>État de réalisation des initiatives intersectorielles du PGMO.</i>	28

ANALYSE DE LA CONCORDANCE ENTRE LES PLANS D'ACTION ANNUELS À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES ET LA POLITIQUE À PART ENTIÈRE	35
MÉTHODOLOGIE	35
<i>Critères d'analyse de la concordance</i>	35
Résultats attendus de la politique <i>À part entière</i>	35
Défis, priorités et leviers d'intervention de la politique <i>À part entière</i>	37
Terminologie en concordance avec la Loi et le PPH	37
<i>Procédures liées à l'analyse de la concordance</i>	39
Développement d'une grille d'analyse	39
Prétest de la grille d'analyse et développement d'une compréhension commune des critères d'analyse de la concordance	39
Analyse des plans d'action	39
Périodes de référence pour l'analyse des plans d'action	39
Compilation et analyse des résultats	40
RÉSULTATS	40
<i>Portrait des plans d'action analysés</i>	40
Inscription des engagements des MO au PGM0 dans leur plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2009-2010	41
<i>Analyse de la concordance entre les plans d'action des MO et la politique À part entière</i>	41
Concordance des mesures des MO avec les résultats attendus de la politique	41
Concordance des mesures des MO avec les défis de la politique	42
Concordance des mesures des MO avec les priorités du premier défi <i>Une société inclusive</i>	43
Concordance des mesures des MO avec les priorités du deuxième défi <i>Une société solidaire et plus équitable</i>	45
Concordance des mesures des MO avec les priorités du troisième défi <i>Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille</i>	46
Utilisation d'une terminologie en concordance avec la Loi et le PPH dans les plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées des MO	47

<i>Analyse de la concordance entre les plans d'action des municipalités et la politique À part entière</i>	48
Concordance des mesures des municipalités selon les résultats attendus . . .	48
Concordance des mesures des municipalités avec les défis de la politique . .	49
Concordance des mesures des municipalités avec les priorités du premier défi <i>Une société inclusive</i>	50
Concordance des mesures des municipalités avec les priorités du deuxième défi <i>Une société solidaire et plus équitable</i>	52
Concordance des mesures des municipalités avec les priorités du troisième défi <i>Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et leur famille</i>	54
Utilisation d'une terminologie en concordance avec la Loi et le PPH dans les plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées des municipalités	55
CONSTATS ET RECOMMANDATIONS	57
CONCLUSION	63
ANNEXE A — INITIATIVES INTERSECTORIELLES INSCRITES AU PGMO	65
ANNEXE B — QUESTIONNAIRE DE SUIVI ANNUEL DU PGMO, 2009-2010	71
ANNEXE C — MOYENS DE MISE EN ŒUVRE INSCRITS AU PGMO RÉALISÉS	77
ANNEXE D — MOYENS DE MISE EN ŒUVRE INSCRITS AU PGMO QUI ONT ÉTÉ ABANDONNÉS	91
ANNEXE E — MOYENS DE MISE EN ŒUVRE INSCRITS AU PGMO QUI SERONT ÉVALUÉS D'ICI 2013	97
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	109



LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

TABLEAUX

1.	Défi , priorités et leviers d'intervention de la politique <i>À part entière</i>	5
2.	Définitions des choix de réponses du questionnaire de suivi annuel du PGMO de la politique <i>À part entière</i>	10
3.	Répartition des moyens de mise en œuvre par défi et par priorité d'intervention de la politique	13
4.	État de réalisation des moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO par MO, 2009-2010	21
5.	Répartition des moyens de mise en œuvre selon les échéances initiales indiquées au PGMO, 2009-2010	22
6.	Proportion des moyens inscrits au PGMO dont l'échéancier a été respecté au 31 mars 2010	23
7.	Proportion des moyens inscrits au PGMO dont l'échéancier a été respecté au 31 mars 2010, par MO	24
8.	Dépenses de transfert et crédits supplémentaires assumés par les MO pour réaliser certains moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO, 2009-2010	25
9.	Moyens de mise en œuvre ayant entraîné les dépenses de transfert les plus élevées, 2009-2010	26
10.	Moyens de mise en œuvre ayant nécessité des crédits supplémentaires, 2009-2010.	27
11.	Activités réalisées dans le cadre des initiatives intersectorielles du PGMO selon les défis de la politique <i>À part entière</i> , 2009-2010.	29
12.	Résultats attendus de la politique <i>À part entière</i>	36
13.	Définitions des principaux termes ou expressions selon la Loi et le PPH utilisés comme critères d'analyse de la concordance	38
14.	MO et municipalités assujettis ou non à l'article 61.1 de la Loi qui ont produit un plan d'action à l'égard des personnes handicapées adopté, 2009-2010 et 2009.	40

FIGURES

1.	État de réalisation des moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO, 2009-2010	14
2.	État de réalisation des moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO selon les défis de la politique, 2009-2010	15
3.	État de réalisation des moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO selon les 5 priorités du premier défi de la politique <i>Une société inclusive</i> , 2009-2010	17
4.	État de réalisation des moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO selon les 3 priorités du deuxième défi de la politique <i>Une société solidaire et plus équitable</i> , 2009-2010	19
5.	État de réalisation des moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO selon les 3 priorités du troisième défi de la politique <i>Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille</i> , 2009-2010	20
6.	Concordance des mesures des MO avec les résultats attendus de la politique, 2009-2010	42
7.	Concordance des mesures des MO avec les défis de la politique , 2009-2010	43
8.	Concordance des mesures des MO avec les priorités du premier défi <i>Une société inclusive</i> , 2009-2010	44
9.	Répartition des mesures des MO liées à la priorité <i>Aménager des environnements accessibles</i> (P5) selon les leviers d'intervention, 2009-2010	45
10.	Concordance des mesures des MO avec les priorités du deuxième défi <i>Une société solidaire et plus équitable</i> , 2009-2010	46
11.	Concordance des mesures des MO avec les priorités du troisième défi <i>Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille</i> , 2009-2010	47
12.	Concordance des mesures des municipalités avec les résultats attendus de la politique, 2009.	49
13.	Concordance des mesures des municipalités avec les défis de la politique , 2009	50
14.	Concordance des mesures des municipalités avec les priorités du premier défi <i>Une société inclusive</i> , 2009	51
15.	Répartition des mesures des municipalités liées à la priorité <i>Aménager des environnements accessibles</i> (P5) selon les leviers d'intervention, 2009	52
16.	Concordance des mesures des municipalités avec les priorités du deuxième défi <i>Une société solidaire et plus équitable</i> , 2009.	53
17.	Concordance des mesures des municipalités avec les priorités du troisième défi <i>Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille</i> , 2009	54

LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES

CBCQ	Commission des biens culturels du Québec
CDPDJ	Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
CFE	Conseil de la famille et de l'enfance
CSST	Commission de la santé et de la sécurité du travail
DGE	Directeur général des élections du Québec
FARC	Fonds d'aide aux recours collectifs
MAMROT	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
MCCCF	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
MCE	Ministère du Conseil exécutif
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MFA	Ministère de la Famille et des Aînés
MFQ	Ministère des Finances
MICC	Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
MJQ	Ministère de la Justice
MO	Ministères et organismes
MRI	Ministère des Relations internationales
MSG	Ministère des Services gouvernementaux
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTO	Ministère du Tourisme
MTQ	Ministère des Transports
MTRAV	Ministère du Travail
OPHQ	Office des personnes handicapées du Québec
PGMO	Plan global de mise en oeuvre
PPH	Processus de production du handicap
RBQ	Régie du bâtiment du Québec
SAAQ	Société de l'assurance automobile du Québec
SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
SHQ	Société d'habitation du Québec
SIQ	Société immobilière du Québec



INTRODUCTION

Le 4 juin 2009, le gouvernement du Québec a adopté la politique *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité* (Québec 2009). Cette politique a pour but d'accroître la participation sociale des personnes handicapées sur un horizon de 10 ans.

La politique *À part entière* s'appuie sur différents fondements juridiques, dont la Charte des droits et libertés de la personne et la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (ci-après la Loi) (Québec 2005). Elle repose également sur des fondements conceptuels, plus particulièrement sur une conception renouvelée de la participation sociale, le Processus de production du handicap (PPH) (Fougeyrollas et autres 1998). Selon cette approche, la participation sociale se veut le résultat des influences multiples entre les caractéristiques d'une personne et les éléments de son environnement physique et social.

La politique vise l'atteinte de 13 résultats liés à l'amélioration significative des conditions de vie des personnes handicapées, à une réponse complète à leurs besoins essentiels et à la parité avec les autres citoyens dans l'exercice de leurs rôles sociaux. Afin d'atteindre ces résultats et, par conséquent, de contribuer à l'accroissement de la participation sociale des personnes handicapées, la politique met de l'avant 3 défis à relever pour lesquels 11 priorités d'intervention et 41 leviers sont identifiés. Les 3 défis ont pour objectif de faire en sorte que le Québec devienne une société

plus inclusive, une société solidaire et plus équitable, ainsi qu'une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille

Afin de favoriser la mise en œuvre de la politique, l'Office des personnes handicapées du Québec a coordonné l'élaboration d'un premier plan global de mise en œuvre (PGMO) (Office 2008a). Le PGMO comprend 420 engagements formels pris par 28 ministères et organismes (MO) au regard de 372 moyens de mise en œuvre. Il constitue l'un des principaux outils pour le suivi de la mise en œuvre¹ de la politique *À part entière*.

En vertu de son devoir d'exécuter des travaux d'évaluation sur l'évolution de l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées et de faire des recommandations au ministre responsable de l'application de la Loi, le mandat d'évaluation de la politique a été confié à l'Office. Pour réaliser ce mandat, l'Office peut compter sur l'implication de plusieurs partenaires, particulièrement dans le cadre du comité de suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique. Créé et animé par l'Office, il est rattaché à son conseil d'administration et regroupe certains de ses membres votants, des représentants ministériels, des membres du mouvement d'action communautaire autonome des personnes handicapées de même qu'un expert reconnu dans le domaine du développement de politiques sur la participation sociale des personnes handicapées. Un sous-comité d'évaluation

1 Un moyen de mise en œuvre consiste en une action retenue par un MO pour atteindre un objectif de réduction d'obstacles. Plusieurs MO peuvent avoir pris l'engagement de mettre en œuvre un même moyen.

a également été formé afin d'orienter et de fournir une rétroaction sur le plan méthodologique à l'équipe projet chargée de l'évaluation de la politique à l'OCCE.

Un cadre d'évaluation de la politique a été élaboré et adopté par le conseil d'administration de l'OCCE en octobre 2009. Ce document comprend la stratégie d'évaluation de la politique qui repose sur trois grandes questions d'évaluation : 1) La politique est-elle mise en œuvre ? 2) La politique a-t-elle contribué à réduire les principaux obstacles à la participation sociale des personnes handicapées ? 3) Les résultats attendus de la politique sont-ils atteints ?

Différentes méthodes permettront à l'OCCE de rendre compte périodiquement du suivi et de l'évaluation de la politique. Un bilan de la mise en œuvre sera produit annuellement et deux rapports visant à répondre aux trois questions d'évaluation mentionnées précédemment seront produits par l'OCCE en 2014 et 2019.

Le présent document constitue la première édition du bilan annuel de la mise en œuvre de la politique. Précisons que ce suivi ne consiste pas à mesurer directement l'efficacité de la politique au regard de l'amélioration de la participation sociale des personnes handicapées. Cet aspect sera abordé ultérieurement lors de la production des deux rapports d'évaluation de la politique.

Ce bilan annuel vise à répondre à la première question d'évaluation, à savoir jusqu'à quel point la politique est mise en œuvre. Il est tout d'abord question des résultats du suivi du PGMO pour l'année 2009-2010 et, en deuxième lieu, des résultats de l'analyse de la concordance entre les plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées produits en vertu de l'article 61.1 de la Loi et la politique. Finalement, des constats et des recommandations concluent ce premier bilan de la mise en œuvre de la politique *À part entière.*





SUIVI DU PLAN GLOBAL DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE À PART ENTIÈRE

Le suivi du PGMO vise à documenter l'état de réalisation des 372 moyens, incluant 15 initiatives intersectorielles d'envergure, que 28 MO se sont engagés à mettre en œuvre. Ces moyens de mise en œuvre sont inscrits dans le PGMO sous les défis, les priorités et les leviers d'intervention de la politique présentés au tableau 1 (Océ 2008a). Ce chapitre décrit brièvement le PGMO, la méthodologie employée pour effectuer le suivi annuel de l'état de réalisation des moyens ainsi que les résultats obtenus.

Tableau 1

Défis, priorités et leviers d'intervention de la politique À part entière

Pour *Une société inclusive*, les priorités et leviers sont :

- Agir contre les préjugés et la discrimination
 - La sensibilisation de la population
 - La formation et l'éducation citoyenne des jeunes et des adultes
 - La sensibilisation et la formation du personnel en contact direct avec le public
 - Les mesures d'accommodement et la promotion d'une approche inclusive
 - La prise en compte des barrières culturelles dans les mesures d'accommodement visant les personnes handicapées issues des communautés ethnoculturelles
 - La documentation des situations vécues par les personnes handicapées appartenant à des nations autochtones

- Agir contre toute forme d'exploitation, de violence et de maltraitance
 - L'information et la formation des personnes handicapées, de leur famille et de leurs proches sur ces situations
 - La conception et l'adaptation des interventions à la réalité des personnes handicapées
 - Le contrôle de la qualité des interventions dans les établissements, les ressources et les logements où vivent des personnes handicapées
 - La mise en œuvre et la promotion des recours prévus dans les dispositions législatives existantes

- **Concevoir des lois, des politiques, des programmes et des services sans obstacles**
 - La mise en œuvre et le respect des dispositions législatives existantes
 - L'application de la « clause d'impact »
 - La sensibilisation et la formation du personnel chargé d'élaborer les lois, les politiques et les programmes publics

- **Tenir compte de la diversité des réalités familiales des personnes handicapées dans la conception des politiques familiales**
 - L'établissement de partenariats entre les différents acteurs
 - Le soutien à l'innovation face aux nouvelles réalités sociales et familiales

- **Aménager des environnements accessibles**
 - L'amélioration de l'accessibilité des lieux
 - L'amélioration de l'accessibilité des infrastructures de transport
 - L'amélioration de l'accessibilité des moyens de communication
 - La prise en compte des besoins des personnes handicapées dans les produits de consommation

Pour *Une société solidaire et plus équitable*, les priorités et leviers sont :

- **Agir contre la pauvreté des personnes handicapées et de leur famille**
 - L'action concertée contre la pauvreté et l'exclusion sociale
 - La bonification du soutien au revenu
 - La réduction des disparités concernant le soutien au revenu

- **Viser une compensation adéquate des coûts supplémentaires liés aux déficiences, aux incapacités et aux situations de handicap**
 - La compensation complète des coûts supplémentaires généraux
 - La compensation des coûts supplémentaires généraux, sans égard au revenu
 - L'amélioration des mesures sociales touchant plus directement les personnes handicapées, leur famille et leurs proches
 - L'amélioration du régime général d'assurance médicaments

- **Accroître l'accès, la complémentarité et la coordination des programmes et des services**
 - L'amélioration de l'accès général aux régimes, aux programmes et aux services
 - L'amélioration de l'accès et de l'adaptation des services courants
 - Le renforcement de la complémentarité et de la coordination de l'ensemble des programmes et services

Pour *Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille*, les priorités et leviers sont :

- **Généraliser la planification individualisée et coordonnée des services**
 - L'utilisation du plan de services par l'ensemble des acteurs
 - L'harmonisation de la conception et de la terminologie du plan de services
 - Le respect de la confidentialité assuré par tous les acteurs
 - L'implantation d'un modèle mixte de coordination du plan de services
 - L'implantation de règles consensuelles permettant la désignation du responsable de la coordination du plan de services
 - La reconnaissance de l'apport des familles et des proches dans le processus de planification et de coordination des services

 - **Soutenir l'exercice des rôles familiaux et sociaux des familles**
 - L'amélioration du soutien offert aux familles
 - L'innovation dans une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes

 - **Rendre accessibles aux personnes handicapées et à leur famille des services structurés d'accompagnement**
 - Le développement de services d'accompagnement dans toutes les régions
 - L'harmonisation des pratiques d'accompagnement
 - La reconnaissance des besoins d'accompagnement dans la planification individualisée et coordonnée des services
 - L'amélioration de la formation et de la rémunération des accompagnateurs
-

PREMIER PLAN GLOBAL DE MISE EN ŒUVRE

L'Office a coordonné l'élaboration du premier PGMO de la politique *À part entière* (Office 2008a). Ce plan a été déposé au ministre responsable de l'application de la Loi le 30 juin 2008 et comprend des engagements formels pris par un certain nombre de MO parmi ceux interpellés par l'Office dans le but de relever les défis de la politique. Pour chacun des moyens, les MO impliqués sont indiqués et des échéances de réalisation sont précisées pour plus de la moitié d'entre eux.

Comme déjà mentionné, le PGMO constitue l'un des principaux outils de mise en œuvre de la politique. D'ailleurs, l'analyse du PGMO démontre une très bonne couverture de contenu de la politique (Office 2008b). En effet, ses deux premiers défis, *Une société inclusive* et *Une société solidaire et plus équitable*, regroupent la majorité des moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO. Cela permet de constater l'importance accordée par les MO concernés au virage fondamental vers une société inclusive et à l'édification d'une société solidaire et plus équitable. Soulignons néanmoins que certains des engagements liés au troisième défi *Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille* constituent des initiatives intersectorielles d'envergure.

INITIATIVES INTERSECTORIELLES

Par ailleurs, la politique stipule que le gouvernement confie à l'Office « la responsabilité d'initier, d'animer et de soutenir les initiatives intersectorielles requises pour s'assurer que l'ensemble des priorités de la politique fassent l'objet de telles démarches intersectorielles » (Québec 2009 : 59). Ces initiatives, qui exigent la concertation de plusieurs MO, sont au nombre de 15 dans le PGMO. Elles doivent être mises en œuvre afin de relever les défis de la politique et de favoriser l'atteinte de son but (annexe A). Ainsi, pour chacune des 11 priorités d'intervention de la politique, on compte au moins une initiative intersectorielle que plusieurs MO se sont engagés à réaliser.

En raison de la nature structurante de ces initiatives, une section distincte leur est consacrée dans ce bilan. L'objectif du suivi annuel de ces initiatives est de présenter, de façon succincte, les activités notables réalisées au cours de la dernière année. En effet, puisque ces initiatives s'attaquent à des obstacles complexes nécessitant des travaux étalés sur de longues périodes, certaines d'entre elles ne seront pas traitées à chacune des éditions du bilan.

MÉTHODOLOGIE

Cette section présente la méthodologie retenue pour effectuer le suivi des moyens de mise en œuvre du PGMO, soit le développement du questionnaire de suivi, la collecte des données ainsi que la compilation et l'analyse des résultats.

Développement du questionnaire de suivi du PGMO

Un questionnaire a été élaboré afin d'évaluer l'état de réalisation des moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO, les coûts assumés par les MO pour chacun des moyens et l'identification des moyens qui seront évalués d'ici 2013 (annexe B). Les informations demandées pour ces trois catégories sont décrites dans cette section.

Parce que certains moyens faisaient référence à plusieurs actions distinctes (plus particulièrement liées à la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées) ou que la responsabilité de leur réalisation était partagée par plusieurs MO, il a été nécessaire de les détailler ou de les inscrire plus d'une fois dans les questionnaires, ce qui a augmenté le nombre total des moyens de mise en œuvre évalués à 408, soit 36 de plus. Ainsi, 20 de ces moyens relèvent du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et sont liés, comme il a été mentionné précédemment, aux actions de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées. D'autre part, 16 autres moyens ont été comptés plus d'une fois (entre 2 à 6 fois). En effet, chaque MO recevait un questionnaire comprenant les moyens inscrits au PGMO qu'il s'était engagé à mettre en œuvre. Lorsque la responsabilité de la mise en œuvre de certains moyens incombait à plus d'un MO, ceux-ci étaient intégrés dans les questionnaires de tous les MO impliqués.

État de réalisation des moyens de mise en œuvre

L'état de réalisation des moyens de mise en œuvre a été mesuré à l'aide d'une question fermée comportant cinq choix de réponses : a) Non débuté, b) En cours de réalisation, c) Réalisé, d) En continu et e) Abandonné. Ces choix de réponses sont définis au tableau 2.

Tableau 2

**Définitions des choix de réponses du questionnaire de suivi annuel
du PGMO de la politique À part entière**

a) Non débuté	Le moyen n'a pas encore été mis en œuvre.
b) En cours de réalisation	Le moyen est en cours de réalisation parce que des activités ont été amorcées en 2009-2010 ou en 2008-2009 et que d'autres sont prévues en 2010-2011. À différencier de la réponse d) En continu, où il n'y a aucune échéance. Les activités en cours de réalisation sont menées en fonction d'échéances prédéterminées dans le PGMO.
c) Réalisé	Le moyen est réalisé parce que l'ensemble des activités a été complété au 31 mars 2010 et qu'aucune autre activité en lien avec celui-ci n'est prévue pour 2010-2011.
d) En continu	Le moyen est en continu lorsqu'il se réalise sans aucune échéance. Les activités en lien avec ce moyen sont réalisées périodiquement (ex. : annuel, biennal ou à des intervalles irréguliers).
e) Abandonné	Le moyen a été abandonné.

Pour détailler l'état de réalisation, une question ouverte à court développement était associée à ces choix de réponses. Ces questions ouvertes sont :

- Si non débuté, résumez très brièvement la ou les raisons.
- Si en cours de réalisation, résumez très brièvement les activités mises en œuvre.
- Si réalisé, résumez très brièvement les activités mises en œuvre.
- Si en continu, résumez très brièvement les activités mises en œuvre.
- Si abandonné, résumez très brièvement la ou les raisons.

*Coûts assumés pour la réalisation
des moyens de mise en œuvre*

L'évaluation des coûts assumés pour la réalisation des moyens de mise en œuvre a été établie seulement à partir des dépenses de transfert et des crédits supplémentaires pour chacun des moyens. Les dépenses de fonctionnement sont donc exclues, car malgré le fait qu'elles représentent un investissement important de la part des MO, elles sont difficilement chiffrables. Selon le manuel de comptabilité gouvernementale, une dépense de transfert consiste en « une somme transférée par le gouvernement à un particulier, à une organisation ou à un autre gouvernement sans qu'aucune contrepartie soit reçue par le gouvernement cédant » (ministère des Finances 2008 : 3). Il peut s'agir, par exemple, d'une subvention, d'une allocation directe ou d'une dépense de programme. Un crédit supplémentaire est une attribution financière supplémentaire aux crédits annuels accordée par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) à un MO qui en a fait officiellement la demande. Dans cette situation, les crédits alloués par le SCT doivent être uniquement destinés à la réalisation de la demande effectuée préalablement par le MO concerné.

Identification des moyens de mise en œuvre qui seront évalués d'ici 2013

Une question visait à identifier les moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO qui seront évalués d'ici 2013. Une définition du terme *évaluation* a été fournie afin de s'assurer d'une compréhension commune. Il s'agit de la définition de l'évaluation de programme² préconisée par le SCT (2002). La liste de ces moyens, qui sera produite par l'Office, lui permettra de suivre ces évaluations, lesquelles pourront s'avérer utiles lors de l'élaboration des rapports d'évaluation de la politique prévus en 2014 et 2019.

Collecte des données

En premier lieu, une lettre de la directrice générale de l'Office, M^{me} Céline Giroux, a été envoyée le 23 février 2010 aux 27 autres sous-ministres et dirigeants des MO ayant pris des engagements dans le cadre du PGMO. Cette lettre avait pour but de solliciter leur collaboration au suivi de la mise en œuvre de la politique. Par la suite, les 1^{er} et 2 mars 2010, le questionnaire de suivi annuel du PGMO a été adressé au coordonnateur ou à la coordonnatrice de services aux personnes handicapées (nommé en vertu de l'article 61.4 de la Loi) de chacun des 26 MO. Pour 2 organismes n'ayant pas cette obligation légale, l'Office a demandé à leur dirigeant de nommer une personne responsable dans ce dossier. Le questionnaire a été acheminé aux MO par courriel, en format *Excel*, et devait être retourné par le même moyen. Les coordonnateurs, les coordonnatrices ou les personnes responsables du dossier avaient jusqu'au 23 avril 2010 pour le compléter entièrement (sans données manquantes) et le retourner à la personne désignée à l'Office; chaque MO disposait donc de 8 semaines

pour ce faire. Une première relance a été effectuée par courriel le 8 avril à tous les MO et une deuxième a été faite par téléphone, dans la semaine du 12 avril, cette fois seulement auprès de ceux qui n'avaient pas encore retourné leur questionnaire complété.

Compilation et analyse des résultats

Tout d'abord, les données ont été analysées globalement à l'aide d'un logiciel statistique pour l'ensemble des moyens de mise en œuvre, puis par défi et par priorité d'intervention. Les résultats liés aux initiatives intersectorielles ont aussi été analysés et sont présentés dans une section particulière afin de faire ressortir les principales activités qui ont eu lieu au cours de l'année financière 2009-2010. Les questions ouvertes, associées aux cinq choix de réponses précédemment mentionnés, ont, quant à elles, été utilisées pour documenter davantage l'état de réalisation des moyens de mise en œuvre.

Validation des résultats par les MO

Pour assurer la validation des résultats par les MO, une consultation a eu lieu aux mois d'octobre et de novembre 2010. Cette méthode de validation interne des données vise à obtenir l'acceptation interne des résultats par les MO.

.....
2 « L'évaluation de programme est une démarche rigoureuse de collecte et d'analyse d'information qui vise à porter un jugement sur un programme, une politique, un processus ou un projet pour aider à la prise de décision. Elle permet d'apprécier à la fois la pertinence du programme, l'efficacité avec laquelle ses objectifs sont poursuivis, l'efficacité des moyens mis en place ou sa rentabilité, ainsi que son impact » (SCT 2002 : 6).

RÉSULTATS

Les sections suivantes présentent le taux de réponse des MO au questionnaire, la répartition des moyens de mise en œuvre par défi et priorité d'intervention de la politique, puis dresse un portrait de l'état de réalisation des 408³ moyens de mise en œuvre du PGMQ et des coûts assumés par les MO pour les réaliser. L'état de réalisation des moyens est d'abord abordé globalement, c'est-à-dire pour l'ensemble des MO. Cet état de réalisation est par la suite détaillé par défi et par priorité d'intervention de la politique. Un portrait de l'état de réalisation des moyens est également dépeint pour chaque MO, tandis qu'une autre section détaille les coûts assumés par les MO pour réaliser les moyens dont ils sont responsables. Puis, la proportion de moyens qui fera l'objet d'une évaluation au cours des prochaines années est présentée. Enfin la dernière section documente les résultats liés aux initiatives intersectorielles.

Taux de réponse

Les 28 MO ont retourné leur questionnaire pour un taux de réponse de 100 %. Lors de la validation des résultats, des MO ont apporté des précisions quant aux résultats de l'analyse des questionnaires. Ces précisions consistent en des alternatives ou des ajustements proposés aux moyens abandonnés du PGMQ.

Ces informations ont été ajoutées à l'annexe D de ce bilan afin de bonifier les résultats d'analyse.

Répartition des moyens de mise en œuvre par défi et par priorité d'intervention de la politique

Plus de la moitié des 408 moyens de mise en œuvre (56 %) sont inscrits à l'intérieur du premier défi de la politique *Une société inclusive* (tableau 3). La majorité d'entre eux constitue des interventions ayant pour but d'*Agir contre les préjugés et la discrimination* (P1) (24 %) ou d'*Aménager des environnements accessibles* (P5) (21 %).

Par ailleurs, plus du tiers (34 %) des moyens se rattachent au deuxième défi *Une société solidaire et plus équitable*. La majorité (23 %) s'avère des interventions visant à *Accroître l'accès, la complémentarité et la coordination des programmes et des services* (P8).

Enfin, 8 % des moyens inscrits au PGMQ se situent à l'intérieur du troisième défi de la politique *Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille*. Dans le cadre de ce défi, ce sont les moyens visant à *Soutenir l'exercice des rôles familiaux et sociaux des familles* (P10) qui sont les plus nombreux (4,9 %). Notons par ailleurs que sept d'entre eux ne pouvaient être rattachés à l'un ou l'autre des trois défis de la politique bien qu'ils contribuent indubitablement à sa finalité. Ces moyens, classés *Hors défi*, concernent la promotion et l'évaluation de la politique de même que la documentation de l'état de la participation sociale des personnes handicapées au Québec.

3 Parce que certains moyens faisaient référence à plusieurs actions distinctes ou que la responsabilité de leur réalisation était partagée par plusieurs MO, il a été nécessaire de les détailler ou de les inscrire plus d'une fois dans les questionnaires, ce qui augmente le nombre total de moyens de mise en œuvre évalués à 408, c'est-à-dire 36 moyens additionnels.

Tableau 3

Répartition des moyens de mise en œuvre par défi et par priorité d'intervention de la politique

	n	%
Premier défi : Une société inclusive	228	56
P1 Agir contre les préjugés et la discrimination	97	24
P2 Agir contre toute forme d'exploitation, de violence et de maltraitance	27	7
P3 Concevoir des lois, des politiques, des programmes et des services sans obstacles	17	4,2
P4 Tenir compte de la diversité des réalités familiales des personnes handicapées dans la conception des politiques familiales	3	0,7
P5 Aménager des environnements accessibles	84	21
Second défi : Une société solidaire et plus équitable	139	34
P6 Agir contre la pauvreté des personnes handicapées et de leur famille	39	10
P7 Viser une compensation adéquate des coûts supplémentaires reliés aux déficiences, aux incapacités et aux situations de handicap	6	1,5
P8 Accroître l'accès, la complémentarité et la coordination des programmes et des services	94	23
Troisième défi : Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille	34	8
P9 Généraliser la planification individualisée et coordonnée des services	10	2,5
P10 Soutenir l'exercice des rôles familiaux et sociaux des familles	20	4,9
P11 Rendre accessibles aux personnes handicapées et à leur famille des services structurés d'accompagnement	4	1,0
Hors défi	7	1,7
Total	408	100

État de réalisation des moyens de mise en œuvre du PGMO

Cette section présente l'état de réalisation des moyens de mise en œuvre inscrits au premier PGMO de la politique *À part entière* pour l'année 2009-2010. Les résultats pour l'ensemble de la politique sont d'abord présentés globalement et, par la suite, détaillés selon les défis, les priorités d'intervention et, finalement, par MO.

État de réalisation global

- Au 31 mars 2010, près de 9 moyens sur 10 étaient réalisés, en cours de réalisation ou réalisés sur une base continue

La figure 1 présente l'état d'avancement des 407⁴ moyens de mise en œuvre du PGMO au 31 mars 2010. On observe que 17 % (69 sur 407) des moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO ont été réalisés (annexe C). Par ailleurs, 42 % des moyens sont en cours

de réalisation alors que plus du quart (28 %) sont en continu, c'est-à-dire qu'ils se réalisent sans échéance ou sur une base périodique. Enfin, 12 % ne sont pas encore débutés. Notons que 5 moyens (1,2 %) ont été abandonnés au cours de cette période. Toutefois, de l'avis des MO responsables, 4 de ces moyens seront intégrés, en tout ou en partie, à un autre moyen déjà inscrit au PGMO alors que des alternatives ont été proposées afin de pallier l'abandon de l'autre moyen (annexe D).

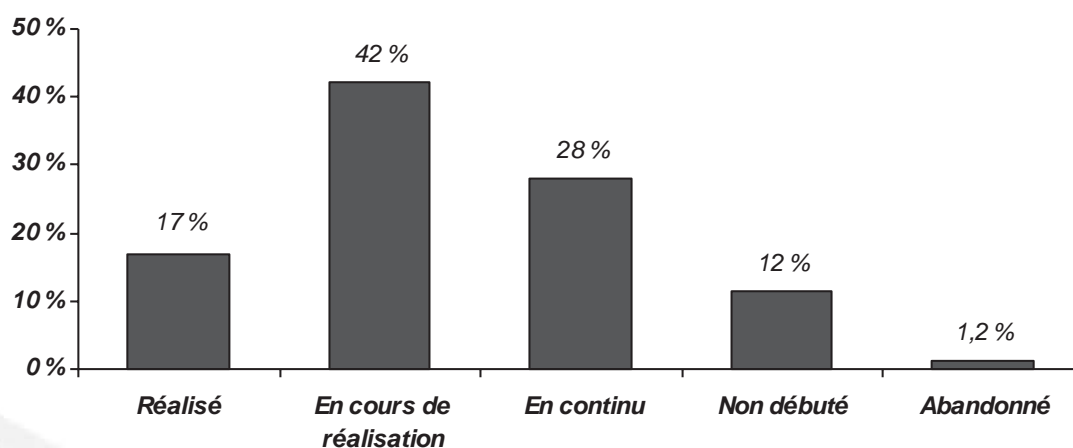
Bref, on constate que la majorité (87 %) des moyens de mise en œuvre est réalisée, en cours de réalisation ou encore en continu, ce qui signifie que la plupart des moyens inscrits au PGMO sont effectivement mis en œuvre ou en bonne voie de l'être.

État de réalisation par défi de la politique

Cette section présente l'état de réalisation des moyens inscrits au PGMO pour chacun des trois défis de la politique.

Figure 1

État de réalisation des moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO, 2009-2010



⁴ La question sur l'état de réalisation d'un des moyens de mise en œuvre du PGMO n'a pas été complétée par un MO responsable.

Une société inclusive : 85 % des moyens sont réalisés, en cours de réalisation ou en continu

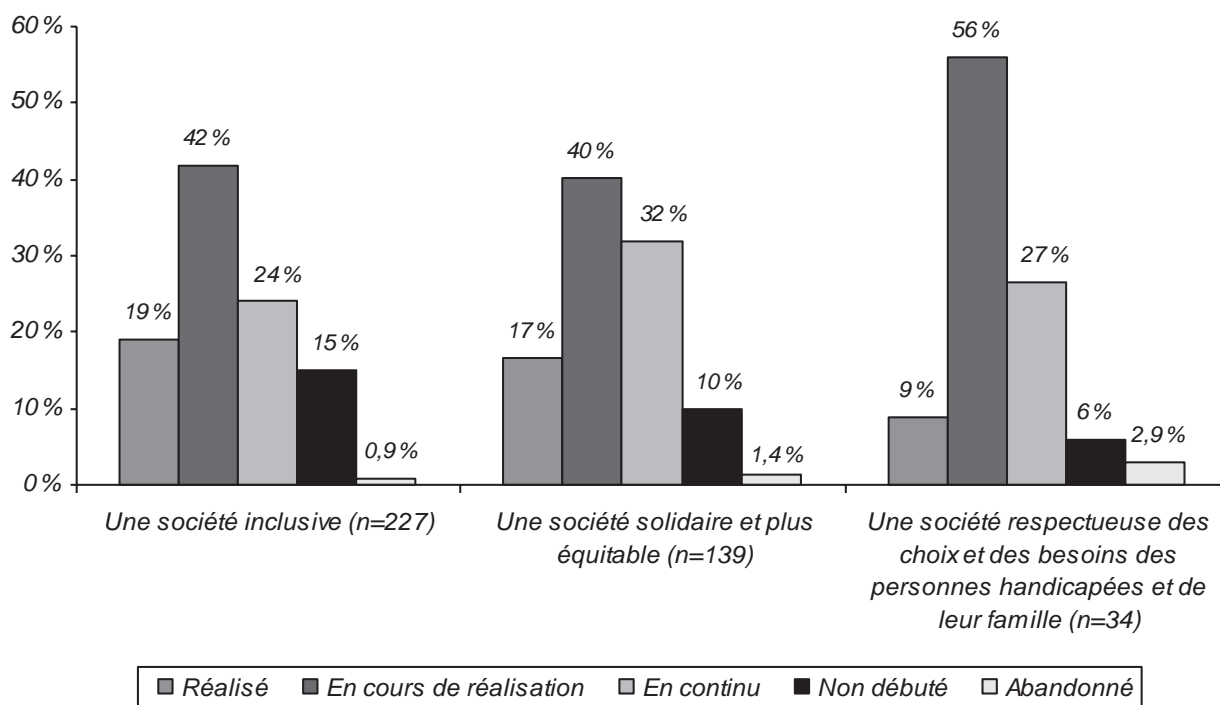
Rappelons que le premier défi de la politique regroupe plus de la moitié des moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO, soit 227⁵ moyens. Ainsi, 42 % de ceux-ci sont en cours de réalisation et près du quart (24 %) sont en continu (figure 2). Notons que 19 % des moyens ont été réalisés (43 sur 227) alors que 15 % n'ont pas encore débuté. Par ailleurs, 2 moyens ont été abandonnés dans le cadre de ce défi (0,9 %) (annexe D).

Une société solidaire et plus équitable : 89 % des moyens sont réalisés, en cours de réalisation ou en continu

L'état de réalisation des moyens liés au deuxième défi, qui comprend plus du tiers des moyens inscrits au PGMO (139), est similaire. De fait, 40 % sont en cours de réalisation, 31 % sont en continu, 17 % ont été réalisés (23 sur 139) et 10 % n'ont pas encore débuté. Soulignons que 2 moyens ont été abandonnés à l'intérieur de ce défi (1,4 %) (annexe D).

Figure 2

État de réalisation des moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO selon les défis de la politique, 2009-2010



⁵ L'état de réalisation d'un des moyens de mise en œuvre du PGMO n'a pas été complété par un MO responsable.

Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille : 91 % des moyens sont réalisés, en cours de réalisation ou en continu

Enfin, 56 % des moyens du troisième défi, qui regroupe 8 % (34) des moyens inscrits au PGM, sont en cours de réalisation, ce qui représente une proportion plus élevée que celles relevées pour les autres défis. Plus du quart (27 %) des moyens sont en continu, 9 % ont été réalisés (3 sur 34), ce qui constitue une proportion plus faible que pour les autres défis, et 6 % n'ont pas encore débuté. Notons qu'un seul moyen (2,9 %) a été abandonné par le MO responsable dans le cadre de ce défi (annexe D).

État de réalisation par priorité d'intervention du premier défi Une société inclusive

Cette section détaille l'état de réalisation des moyens inscrits au PGM se situant dans le premier défi de la politique *Une société inclusive*, selon les cinq priorités qui y sont associées.

Agir contre les préjugés et la discrimination

Il s'agit de la priorité qui compte le plus grand nombre de moyens de mise en œuvre, non seulement à l'intérieur du premier défi, mais aussi parmi l'ensemble des 11 priorités d'intervention de la politique, soit 97. Plus du quart (26 %) des moyens liés à cette priorité ont été réalisés au 31 mars 2010 alors que plus du tiers (34 %) sont en cours de réalisation (figure 3). Par ailleurs, 20 % des moyens sont en continu tandis que 20 % n'ont pas encore débuté. Enfin, soulignons qu'un moyen (1,0 %) appartenant à cette priorité a été abandonné (annexe D).

Parmi les moyens réalisés, mentionnons, entre autres, l'élaboration d'un site Internet visant à sensibiliser et à promouvoir l'emploi chez les personnes handicapées (MCE : M-012), le développement de matériel pédagogique d'accompagnement afin

d'améliorer les connaissances des intervenants scolaires sur la notion de l'égalité, les droits de l'enfant et les accommodements possibles des élèves ayant des troubles d'apprentissage (CDPDJ : M-022), la tenue de journées de transfert et d'échanges organisées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) en collaboration avec la Fédération des cégeps afin de développer, chez le personnel des services d'aide aux étudiants handicapés des établissements postsecondaires, les connaissances et les compétences au regard des besoins de l'ensemble des étudiants handicapés (MELS : M-034) et la réalisation d'une analyse des besoins des personnes handicapées dans le but d'apporter des améliorations au bulletin de vote ainsi que la présentation des solutions issues de cette analyse (DGE : M-086) (annexe C).

Agir contre toute forme d'exploitation, de violence et de maltraitance

La deuxième priorité compte 27 moyens de mise en œuvre. Ainsi, au 31 mars 2010, 4 moyens ont été réalisés (15 %) alors que près de la moitié (48 %) sont en cours de réalisation. D'autre part, 15 % des moyens sont en continu et 19 % n'ont pas encore débuté. Un seul moyen lié à cette priorité a été abandonné (annexe D).

Parmi les moyens réalisés, soulignons, entre autres, l'adaptation aux besoins de chaque clientèle des outils utilisés pour apprécier la qualité des interventions et des ressources qui hébergent les personnes handicapées (établissement public, privé [conventionné ou avec permis] ou milieu de vie substitut rattaché à un établissement) (MSSS : M-124) ainsi que la production d'un cadre de référence sur le recours prévu à l'article 26 a.1 de la Loi, qui est intitulé *Interprétation et mise en œuvre du pouvoir de représentation de l'Office en cas d'exploitation, de violence ou de maltraitance de l'article 26 de la Loi* (OPHQ : M-128) (annexe C).

Concevoir des lois, des politiques, des programmes et des services sans obstacles

Parmi les 17 moyens qui font partie de cette priorité, près de 18 % ont été réalisés (3 sur 17) au 31 mars 2010 et 41 % sont en cours de réalisation. Par ailleurs, 18 % sont en continu et 24 % n'ont pas encore débuté.

Les moyens réalisés en lien avec cette priorité ont notamment contribué à la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et à sa ratification par le gouvernement du Canada en mars 2010 (MRI: M-132) de même qu'à la sensibilisation du personnel chargé d'élaborer la Loi sur le bâtiment et la réglementation pertinente aux problématiques vécues par les personnes handicapées en matière d'accessibilité des lieux (RBQ: M-143) (annexe C).

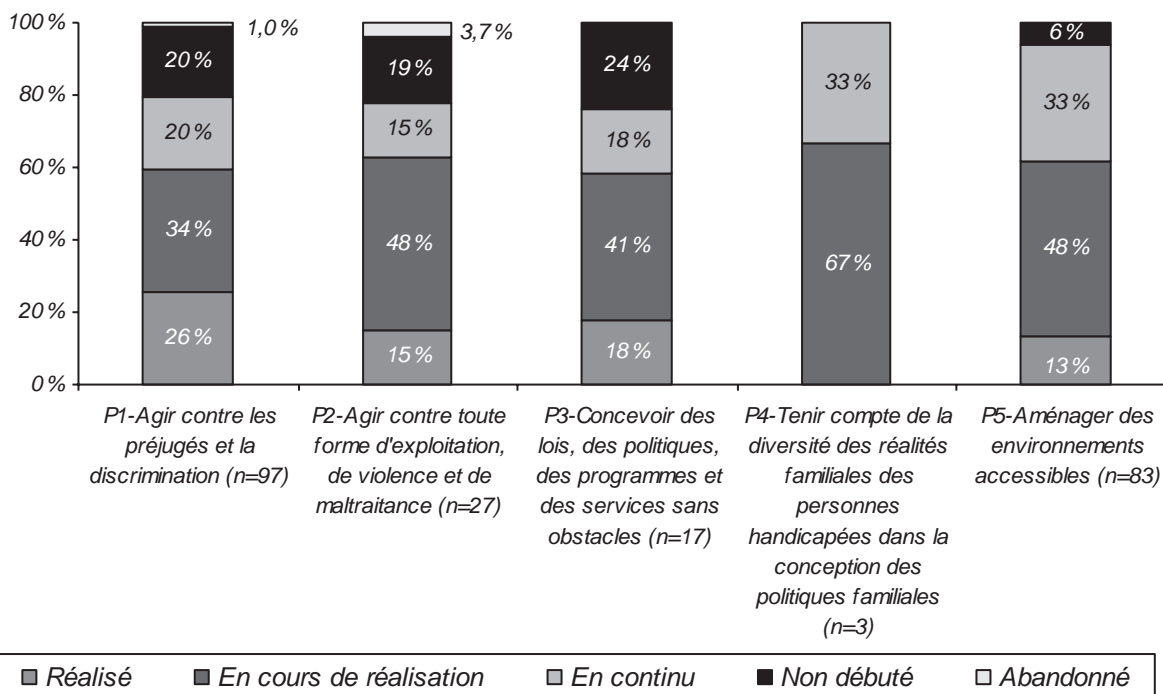
Tenir compte de la diversité des réalités familiales des personnes handicapées dans la conception des politiques familiales

La quatrième priorité comprend 3 moyens de mise en œuvre: 2 sont en cours de réalisation et un est en continu.

Aménager des environnements accessibles

Cette priorité comprend 83 moyens de mise en œuvre. Il s'agit donc de la deuxième priorité en nombre au sein du premier défi et de la troisième parmi l'ensemble des 11 priorités de la politique. Au 31 mars 2010, 13 % des moyens de cette priorité ont été réalisés (11 sur 83). Par ailleurs, près de la moitié (48 %) des moyens sont en cours de réalisation et près du tiers (33 %) sont en continu. Seulement 6 % des moyens de cette priorité n'avaient pas encore débuté au 31 mars 2010.

Figure 3
État de réalisation des moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO selon les 5 priorités du premier défi de la politique *Une société inclusive, 2009-2010*



Parmi les moyens réalisés, on remarque entre autres l'intégration dans le *Programme fonctionnel et technique de ses nouvelles constructions* des mesures spécifiques allant au-delà des exigences prescrites par le *Code de construction du Québec* et permettant d'intégrer l'approche d'accessibilité universelle (SIQ: M-180), l'octroi d'une allocation supplémentaire afin de maintenir le soutien financier offert aux commissions scolaires et aux établissements d'enseignement privés qui désirent adapter leurs véhicules réguliers aux besoins des élèves handicapés des niveaux préscolaire, primaire et secondaire (MELS: M186) et la production dans différents formats adaptés d'un document servant à informer les citoyens sur les étapes à suivre pour se porter candidat à une élection provinciale (DGE: M-218) (annexe C).

État de réalisation par priorité d'intervention du deuxième défi Une société solidaire et plus équitable

Le deuxième défi de la politique, *Une société solidaire et plus équitable*, comprend trois priorités d'intervention. Cette section présente l'état de réalisation pour chacune d'elles.

Agir contre la pauvreté des personnes handicapées et de leur famille

Cette priorité d'intervention comporte 39 moyens de mise en œuvre (figure 4). Au 31 mars 2010, le tiers de ceux-ci était réalisé, 44 %, en cours de réalisation et 18 %, en continu. Notons que 5 % des moyens n'avaient pas encore débutés à cette date.

Parmi les moyens réalisés au 31 mars 2010 liés à cette priorité, soulignons que plusieurs visaient à s'assurer qu'une attention particulière soit accordée aux besoins spécifiques des personnes handicapées dans les travaux devant conduire à l'adoption du plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (MESS: M-225 et M-227, MESS et OPHQ: M-226) (annexe C).

Viser une compensation adéquate des coûts supplémentaires liés aux déficiences, aux incapacités et aux situations de handicap

Cette priorité d'intervention compte 6 moyens inscrits au PGMQ. De ceux-ci, 5 (83 %) sont en continu alors qu'un (17 %) est en cours de réalisation.

Accroître l'accès, la complémentarité et la coordination des programmes et des services

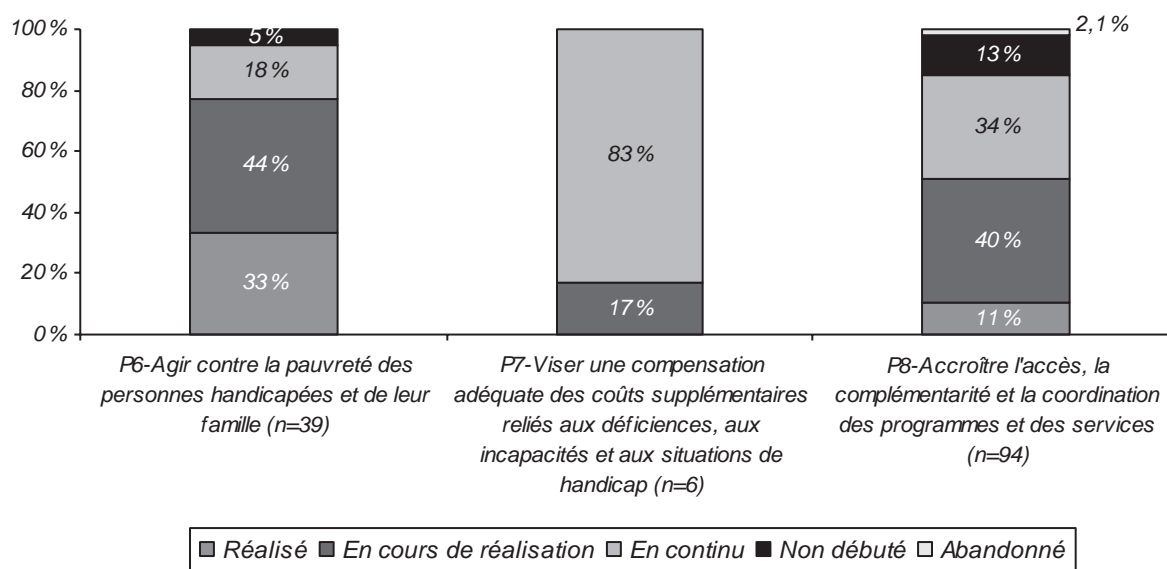
Cette priorité englobe 94 moyens, ce qui en fait la plus importante de ce défi pour le Québec et la deuxième parmi l'ensemble des 11 priorités de la politique. Au 31 mars 2010, seulement 11 % des moyens étaient réalisés alors que la majorité était en cours de réalisation (40 %) ou en continu (34 %). Par ailleurs, 13 % des moyens n'avaient pas encore débuté à cette date. Notons enfin que 2 moyens de cette priorité ont été abandonnés par le MO responsable (annexe D).

Les moyens réalisés se rapportant à cette priorité ont notamment permis de rendre disponible, sur le site Internet du Curateur public du Québec (Curateur), un répertoire électronique interactif sur les aides techniques et les principales sources de prise en charge financière auxquelles les personnes inaptes, leurs représentants légaux et les personnes handicapées peuvent avoir recours (Curateur: M-269), de promouvoir les services adaptés disponibles dans les établissements d'enseignement supérieur auprès des élèves et des étudiants handicapés, du personnel scolaire, des parents d'enfants handicapés et des associations pour personnes handicapées (MELS: M-277), de poursuivre les travaux afin de mieux connaître la clientèle des étudiants ayant des troubles de santé mentale ou des troubles d'apprentissage afin de leur faciliter l'accès à l'enseignement supérieur (MELS: M-279), d'établir les standards en matière de délais d'accès aux services spécifiques de première ligne et aux services spécialisés de réadaptation pour les personnes ayant une déficience (MESS: M-289) et de réduire le délai d'analyse des demandes d'aide

financière en vue de l'adaptation des véhicules pour les personnes handicapées, qui est passé de 6 mois à 3 mois (SAAQ: M-315) (annexe C).

Figure 4

État de réalisation des moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO selon les 3 priorités du deuxième défi de la politique *Une société solidaire et plus équitable*, 2009-2010



État de réalisation par priorité d'intervention du troisième défi Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille

Cette section présente l'état de réalisation des moyens de mise en œuvre liés aux priorités associées au troisième défi de la politique *Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille*.

Généraliser la planification individualisée et coordonnée des services

Cette priorité de la politique compte 10 moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO dont aucun n'était réalisé au 31 mars 2010 (figure 5). Toutefois, 6 de ces moyens étaient en cours de réalisation et 3 autres

étaient en continu. Notons qu'un moyen lié à cette priorité a été abandonné par le MO responsable (annexe D).

Soutenir l'exercice des rôles familiaux et sociaux des familles

Cette priorité comprend 20 moyens de mise en œuvre. Parmi ceux-ci, 3 étaient réalisés au 31 mars 2010 (15%), 10, en cours de réalisation (50%), 5, en continu (25%) et 2 n'avaient pas encore débuté (10%).

Ainsi, le Conseil de la famille et de l'enfance (CFE) a produit un avis contenant des recommandations sur des mesures de soutien aux familles et de conciliation travail-famille intitulé *Avis sur le soutien aux familles avec enfants handicapés : trois priorités pour une*

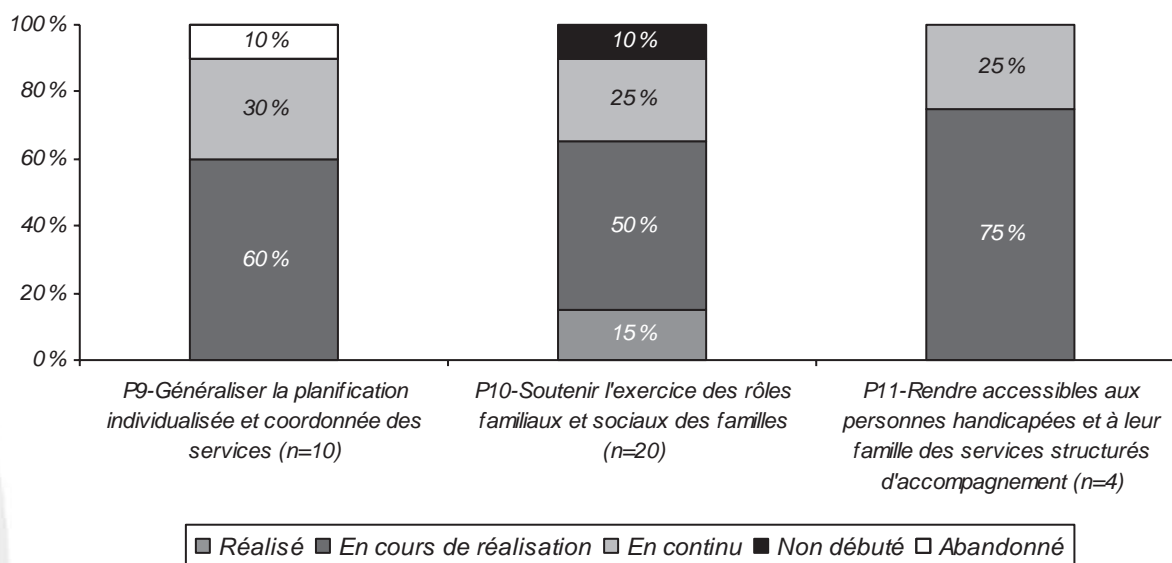
meilleure qualité de vie (CFE : M-356) et le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) a soutenu la mise en œuvre de services de surveillance pour les élèves handicapés du secondaire qui n'ont pas l'autonomie nécessaire pour être seuls en dehors des heures de classe (MFA : M-362) (annexe C).

Rendre accessibles aux personnes handicapées et à leur famille des services structurés d'accompagnement

Cette priorité compte 4 moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO. Parmi ces moyens, 3 étaient en cours de réalisation au 31 mars 2010 alors que l'autre était en continu.

Figure 5

État de réalisation des moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO selon les 3 priorités du troisième défi de la politique *Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille, 2009-2010*



État de réalisation des moyens de mise en œuvre par MO

Cette section présente l'état de réalisation des moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO par MO. Le tableau 4 permet de constater que le nombre de moyens inscrits varie selon les MO. Ainsi, 5 d'entre eux se sont engagés à réaliser plus de 30 moyens d'ici 2013. Il s'agit du MELs (103), du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) (51), de l'OPHQ (42), du ministère des Transports du Québec (MTQ) (37) et du MESS (34). Soulignons que les moyens de mise en œuvre assumés par ces 5 MO représentent 66% de l'ensemble des moyens inscrits au PGMO (267 sur 408). Par ailleurs, pour la plupart des MO, les moyens sont majoritairement réalisés, en cours de l'être ou en continu. Notons que pour 11 d'entre eux, tous leurs moyens le sont.

Cependant, 2 MO n'ont pas encore débuté la mise en œuvre du ou des moyens dont ils sont responsables. Il s'agit de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), qui s'est engagée à réaliser 3 moyens

inscrits au PGMO et du Fonds d'aide aux recours collectifs (FARC) qui a pris un engagement pour un seul moyen. Notons cependant que la CSST n'avait pas déterminé d'échéancier pour la réalisation de ses 3 moyens lors de leur inscription au PGMO alors que la réalisation du moyen appartenant au FARC doit se faire d'ici 2012.

Tableau 4

État de réalisation des moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO par MO, 2009-2010

MO	Total de moyens	Réalisés	En cours	En continu	Non débutés	Abandonnés	Réalisés, en cours ou en continu
	n			%			%
CBCQ	1			100			100
CDPDJ	10	30	40	20	10		90
CFE	2	50		50			100
CSST	3				100		0,0
CURATEUR	15	13	53	20	7	7	87
DGE	9	56	33		11		89
FARC	1				100		0,0
MAMROT	7		29	43	29		72
MCCCF	6	17	67	17			100
MCE	7	29		14	57		43
MELS	103	14	35	37	11	3,9	86
MESS	34	29	53	12	6		94
MFA	12	17	50	17	17		83
MFQ	8			88	13		88
MICC	3		67	33			100
MJQ	9	44	22	11	22		78
MRI	2	50	50				100
MSG	2		100				100
MSSS	51	8	48	28	16		84
MTO	13	54		39	8		92
MTQ	37	14	46	27	14		86
MTRAV	1		100				100
OPHQ	42	7	69	19	4,8		95
RBQ	6	17	17	67			100
SAAQ	13	15	69		15		85
SCT	3	33	33	33			100
SHQ	6		33	67			100
SIQ	2	50		50			100
TOTAL	407	17	42	28	12	1,2	100

Respect des échéanciers inscrits au PGMO

Les MO devaient préciser une échéance de réalisation pour chacun des moyens inscrits au PGMO dont ils sont responsables. Cependant, 56 % des moyens se sont vu attribuer une telle échéance. Parmi les 178 n'ayant pas d'échéance au moment de l'élaboration du PGMO (44%), 73 étaient en continu et 9, en cours de réalisation. Pour 21 des moyens, il était indiqué qu'une échéance devait être déterminée ultérieurement alors que 75 n'avaient aucune mention à ce sujet.

Tableau 5

Répartition des moyens de mise en œuvre selon les échéances initiales indiquées au PGMO, 2009-2010

	n	%
Moyens avec échéance		
Entre 2008 et le 31 mars 2010	123	53
Du 1 ^{er} avril 2010 au 31 mars 2013	107	47
Total	230	56
Moyens sans échéance		
En continu	73	41
En cours	9	5
À déterminer	21	12
Aucune mention	75	42
Total	178	44
Total	408	100

- L'échéance de 77 % des moyens inscrits au PGMO a été respectée parmi ceux qui en comportaient une

L'analyse de l'état de réalisation selon l'échéancier prévu au PGMO permet de constater qu'au 31 mars 2010, l'échéance de 77 % des moyens a été respectée, c'est à-dire qu'ils ont été réalisés à la date prévue, que cette date soit avant ou après le 31 mars 2010, ou qu'ils étaient en cours de réalisation ou non débutés et que leur échéance était ultérieure au 31 mars 2010 (tableau 6). Par contre, pour 23 % des moyens, l'échéance prévue au PGMO n'a pas été respectée. Ces moyens, qui devaient être réalisés avant le 31 mars 2010, demeuraient en cours de réalisation ou n'avaient pas encore débuté à cette date (tableau 6). Précisons que le respect de l'échéancier ne pouvait être mesuré pour les moyens inscrits au PGMO qui ne comportaient pas d'échéance précise, ce qui était le cas de 44 % des moyens de mise en œuvre (tableau 5).

Tableau 6

Proportion des moyens inscrits au PGMO dont l'échéancier a été respecté au 31 mars 2010

	n	%
Oui	179 ⁶	77
Non	52	23
Total	231⁷	100

Le tableau 7 présente l'analyse de l'état de réalisation selon l'échéancier prévu au PGMO par MO. Ainsi, on peut constater que la réalisation des moyens dans le respect de l'échéancier prévu varie beaucoup d'un MO à l'autre. De fait, 12 MO ont réalisé 100 % de leurs moyens en respectant l'échéance fixée alors que pour les autres, la proportion varie de 0 % à 97 %.

6 Certains moyens de mise en œuvre dont l'échéance était prévue après le 31 mars 2010 ont déjà été réalisés par les MO responsables.

7 L'état de réalisation d'un des moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO n'a pas été complété par un MO responsable.

Tableau 7

Proportion des moyens inscrits au PGMO dont l'échéancier a été respecté au 31 mars 2010, par MO

MO	Total des moyens	Moyens avec échéancier	Respect de l'échéancier		Total
			Oui	Non	
	n		%		%
CBCQ	1	0	-	-	
CDPDJ	10	4	25	75	100
CFE	2	2	50	50	100
CSST	3	0	-	-	100
CURATEUR	15	6	100	0,0	100
DGE	9	4	75	25	100
FARC	1	1	100	0,0	100
MAMROT	7	3	33	67	100
MCCCF	6	5	80	20	100
MCE	7	4	100	0,0	100
MELS	103	50	54	46	100
MESS	34	30	97	3,3	100
MFA	12	10	90	10	100
MFQ	8	1	100	0,0	100
MICC	3	1	0,0	100	100
MJQ	9	9	100	0,0	100
MRI	2	1	100	0,0	100
MSG	2	1	0,0	100	100
MSSS	51	32	75	25	100
MTO	13	10	90	10	100
MTQ	37	12	100	0,0	100
MTRAV	1	1	100	0,0	100
OPHQ	42	21	100	0,0	100
RBQ	6	2	100	0,0	100
SAAQ	13	11	36	64	100
SCT	3	2	100	0,0	100
SHQ	6	6	83	17	100
SIQ	2	2	100	0,0	100

Coûts assumés par les MO pour la réalisation des moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO

- Au total, on estime à 135 762 767 \$ les dépenses de transfert et les crédits supplémentaires investis pour la réalisation de 62 moyens inscrits au PGMO pour l'année 2009-2010

Les informations fournies par les MO permettent d'estimer à 99 052 767 \$ les dépenses de transfert liées à la réalisation de 57 moyens, alors que la réalisation

de 6 moyens a nécessité un montant de 36 710 000 \$ en crédits supplémentaires assumés par les MO concernés. Au total, 62 moyens du PGMO (15 %) ont entraîné 135 762 767 \$ en dépenses de transfert ou en crédits supplémentaires en 2009-2010 pour les MO responsables de leur réalisation (tableau 8). Mentionnons toutefois que cette section du questionnaire compte un grand nombre de données manquantes : pour les dépenses de transfert, les MO concernés n'ont pas fourni de réponses pour 70 moyens (17%), alors qu'au regard des crédits supplémentaires aucune information n'a été transmise pour 102 moyens (25%).

Tableau 8

Dépenses de transfert et crédits supplémentaires assumés par les MO pour réaliser certains moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO, 2009-2010

	\$	n
Dépenses de transfert	99 052 767	57
Crédits supplémentaires	36 710 000	6
Total	135 762 767	62¹

1. Un moyen a nécessité à la fois des dépenses de transfert et des crédits supplémentaires.

En ce qui concerne les dépenses de transfert, on constate que le M-316, qui vise à poursuivre les programmes *Adaptation de domicile et Logements adaptés pour aînés autonomes* dans le but de favoriser les mesures d'adaptation de domicile (O-177), est le moyen qui a entraîné les dépenses de transfert les plus élevées pour un MO en 2009-2010, soit 18 809 268 \$ pour la Société d'habitation du Québec (SHQ) (tableau 9). Il s'agit d'un moyen en continu. Par ailleurs, les dépenses de transfert associées à 27 moyens relevant du MELS contribuent à 50 % du total (49 063 498 \$). Parmi ces moyens, notons le M-30, qui vise la poursuite du soutien et de la formation du milieu scolaire dans le cadre du mandat des services régionaux de soutien et d'expertise en adaptation scolaire afin d'améliorer la formation et l'accompagnement du personnel enseignant au regard des particularités associées à l'intervention auprès des élèves handicapés, qui a entraîné 12 700 000 \$ en dépenses de transfert (O-017). Enfin, les autres moyens (29) contribuent à 31 % des dépenses totales de transfert (31 180 001 \$). Le tableau 9 présente les 10 moyens ayant entraîné les dépenses de transfert les plus élevées pour les MO responsables ainsi que les défis et les priorités auxquels ils appartiennent. Soulignons que parmi ces moyens, 4 appartiennent au premier défi alors que les 3 autres font partie du deuxième défi. Précisons que le MELS est responsable de 4 d'entre eux.

Tableau 9

Moyens de mise en œuvre ayant entraîné les dépenses de transfert les plus élevées, 2009-2010

	Défi	Priorité	Montant	MO
M-316				
Poursuivre les programmes <i>Adaptation de domicile et Logements adaptés pour aînés autonomes</i>	2	P8	18 809 268 \$	SHQ
M-30				
Poursuivre le soutien et la formation du milieu scolaire dans le cadre du mandat des services régionaux de soutien et d'expertise en adaptation scolaire	1	P1	12 700 000 \$	MELS
M-161				
Introduire pour l'année scolaire 2008-2009 une mesure pluriannuelle d'allocation destinée aux commissions scolaires qui détiennent des bâtiments construits avant 1977	1	P5	10 000 000 \$	MELS
M-76				
Prendre en compte les besoins de la clientèle handicapée dans les orientations et les actions à venir relativement au développement de services complémentaires pour les élèves à la formation professionnelle et à l'éducation des adultes	1	P1	9 165 281 \$	MELS
M-240				
Bonifier le soutien aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	2	P6	7 800 000 \$	MFQ
M-303				
Mettre en application le Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social : une intervention intersectorielle des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'habitation	2	P8	5 000 000 \$	MSSS
M-200				
Accorder des subventions gouvernementales pour le transport collectif régional	1	P5	4 350 371 \$	MTQ
M-239				
Instaurer une prime au travail pour les personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi (mesure fiscale annoncée lors du discours du budget 2008 2009)	2	P6	4 000 000 \$	MFQ
M-345				
Allouer un financement particulier aux commissions scolaires pour la libération ponctuelle des enseignants des classes ordinaires, afin de faciliter la concertation et d'améliorer la qualité des plans d'intervention	3	P9	3 500 000 \$	MELS
M-179				
Éliminer ou réduire des obstacles physiques répertoriés dans les immeubles existants par des travaux visant la conformité des lieux aux exigences de la version la plus récente du Code de construction du Québec	1	P5	3 106 800 \$	SIQ

En ce qui a trait aux crédits supplémentaires, rappelons que la réalisation de 6 moyens a nécessité un montant total de 36 710 000 \$ qui a été assumé par les MO concernés (tableau 10). On observe qu'un seul moyen a contribué à 95 % du total, soit 35 000 000 \$. Ce moyen (M-289), relevant du MSSS et réalisé au 31 mars 2010, visait à améliorer l'accès aux services spécifiques de première ligne et aux services spécialisés de réadaptation répondant aux besoins des personnes ayant une déficience (O-164). La réalisation des 5 autres moyens (dont 3 relèvent du MSSS, un du MELS et un de l'OPHQ) n'a contribué qu'à 5 % du total des crédits supplémentaires (1 710 000 \$). Enfin, il est à noter que 3 de ces moyens appartiennent au premier défi de la politique, 2 font partie du troisième défi et un seul se rattache au deuxième défi.

Tableau 10

Moyens de mise en œuvre ayant nécessité des crédits supplémentaires, 2009-2010

	Défi	Priorité	Montant	MO
M-289				
Établir les standards en matière de délais pour le début des services en fonction des niveaux de priorité	2	8	35 000 000 \$	MSSS
M-13				
Réaliser une campagne nationale de sensibilisation de la population en diffusant des messages et en mettant en place des activités d'information et de sensibilisation et s'associer aux agences pour la réalisation d'une campagne régionale	1	1	1 400 000 \$	MSSS
M-355				
Poursuivre les différents travaux intersectoriels, notamment (ceux concernant) l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde avec le MFA	3	10	180 000 \$	MSSS
M-15				
Réaliser des activités de sensibilisation auprès de la population générale et de certains groupes et milieux, tels les jeunes et les milieux éducatifs et de travail, pour que ceux-ci soient davantage informés des besoins et du potentiel des personnes handicapées, notamment sur le plan éducatif et professionnel, ainsi que sur les façons de rendre la société plus inclusive	1	1	75 000 \$	OPHQ
M-362				
Soutenir la mise en œuvre de services de surveillance pour les élèves handicapés du secondaire qui n'ont pas l'autonomie nécessaire pour être seuls en dehors des heures de classe, en prenant en considération les responsabilités respectives de chacun des partenaires	3	10	40 000 \$	MSSS
M-33				
Faire connaître le volet particulier du site Internet de l'Ordre des conseillers et conseillères en orientation (communauté virtuelle en lien avec l'orientation scolaire et professionnelle) et y déposer de l'information concernant les clientèles ayant des besoins particuliers avec l'accord de l'Ordre	1	1	15 000 \$	MELS
Total			36 710 000 \$	

Évaluation des moyens de mise en œuvre inscrits au PGM0 d'ici 2013

Des 408 moyens inscrits au PGM0, les MO ont fourni une réponse à la question visant à identifier les moyens de mise en œuvre qui seront évalués d'ici 2013 pour 384 moyens. Parmi ces derniers, 20 % devraient faire l'objet d'une évaluation d'ici 2013 (annexe E). Ces évaluations pourraient porter sur la pertinence, la mise en œuvre, l'efficacité ou l'efficience des moyens réalisés. Pour les autres moyens de mise en œuvre, les MO ont indiqué ne pas savoir encore s'ils seraient évalués (31 %) alors que pour 49 % d'entre eux, aucune évaluation n'est prévue d'ici 2013.

État de réalisation des initiatives intersectorielles du PGM0

- *Les travaux ont débuté pour la majorité des initiatives intersectorielles (14 sur 15) : 3 d'entre elles sont réalisées*

Comme il a été mentionné précédemment, 15 initiatives intersectorielles interpellant plusieurs MO doivent être mises en œuvre. Selon les données, 3 d'entre elles sont réalisées, 9 sont en cours de réalisation, 2 sont en continu et une n'a pas encore débuté. Le tableau 11 présente les 12 initiatives pour lesquelles des activités notables ont été réalisées depuis juin 2008.

De plus, un MO a affirmé avoir engagé des dépenses lors de l'année financière 2009-2010 pour la réalisation d'une initiative intersectorielle. Il s'agit du MTQ, qui a effectué des dépenses de transfert de 14 728 \$ dans le cadre de l'initiative intersectorielle M-217, qui vise à mettre sur pied le Groupe de travail sur l'amélioration de l'offre de service en transport public adapté, scolaire et spécialisé au Québec et contribuer à ses travaux. Les prochains bilans annuels permettront de suivre l'évolution des travaux effectués dans le cadre de ces initiatives intersectorielles et des dépenses engagées pour leur réalisation.

Tableau 11

Activités réalisées dans le cadre des initiatives intersectorielles du PGMO selon les défis de la politique À part entière, 2009-2010

<i>Une société inclusive</i>			
Moyens de mise en œuvre (Initiatives intersectorielles)	MO	État de réalisation	Activités réalisées en 2009-2010
<p>M-104 Participer aux démarches concertées concernant l'exploitation, la violence et la maltraitance, initiées par les partenaires gouvernementaux</p>	OPHQ	En cours de réalisation	<p>Le Secrétariat aux aînés a entamé une démarche à laquelle l'OPHQ a participé visant l'élaboration du <i>Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les aînés</i>.</p> <p>Le Curateur public a effectué des démarches de préconsultation auprès de différents partenaires (dont l'OPHQ et l'Association québécoise pour l'intégration sociale) en vue d'élaborer une proposition de législation concernant les régimes de protection.</p>
<p>M-105 Collaborer aux travaux du comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle à titre de membre des comités-conseil en matière de violence conjugale et d'agression sexuelle</p>	OPHQ MCCCF	En continu	<p>Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) copréside le comité interministériel en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle. Le Secrétariat à la condition féminine en assure l'entière coordination.</p> <p>Dans le cadre de sa collaboration aux travaux du comité interministériel, l'OPHQ a réalisé une étude sur l'évaluation des besoins d'adaptation des services offerts aux femmes handicapées victimes de violence conjugale. Un comité avisé, composé de représentants des maisons et ressources d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, du mouvement communautaire autonome des personnes handicapées, de l'Association québécoise des établissements de santé et de services sociaux, de l'Association des établissements de réadaptation en déficience physique du Québec, de la Fédération québécoise des centres de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement, du MSSS et de l'OPHQ, a collaboré à l'étude dont le rapport final se trouve disponible en 2010.</p> <p>L'OPHQ a également collaboré aux travaux entourant l'élaboration du <i>Plan d'action gouvernemental en matière d'agression sexuelle 2008-2013</i>. Trois mesures visant spécifiquement les personnes handicapées y ont été incluses.</p>

Moyens de mise en œuvre (Initiatives intersectorielles)	MO	État de réalisation	Activités réalisées en 2009-2010
M-119 Établir une démarche de concertation sur l'adaptation du système judiciaire au besoin des personnes handicapées en continuité avec les travaux antérieurs réalisés à ce sujet	OPHQ	En cours de réalisation	<p>Des partenaires ont confié leur participation à la démarche de concertation initiée et animée par l'OPHQ, dont le ministère de la Justice, le Directeur des poursuites criminelles et pénales et la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.</p> <p>L'OPHQ a effectué des travaux préparatoires à la démarche de concertation, et un arrimage a été effectué avec la démarche du ministère de la Sécurité publique et du MSSS concernant l'utilisation du pistolet à impulsion électrique (<i>Taser</i>).</p> <p>L'OPHQ fait dorénavant partie de ce comité.</p>
M-134 Élaborer la stratégie de mise en œuvre et de suivi de la politique gouvernementale <i>L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées</i>	MSG OPHQ	En cours de réalisation	<p>La stratégie de mise en œuvre élaborée en concertation par l'OPHQ, le ministère des Services gouvernementaux (MSG) et le Centre de services partagés du Québec a été soumise pour approbation aux différentes autorités ministérielles concernées.</p> <p>À la suite de cette approbation, les travaux relatifs à la stratégie de suivi de la politique seront entamés.</p>
M-217 Mettre sur pied le Groupe de travail sur l'amélioration de l'offre de service en transport public adapté, scolaire et spécialisé au Québec et contribuer à ses travaux	MTQ MSS MAMROT MELS MESS OPHQ	En continu	<p>Le groupe de travail constitué de représentants du MTQ, du MESS, du MELS, du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et de l'OPHQ, a eu comme mandat de dresser un état de situation exhaustif sur le sujet, de faire un diagnostic de la situation et d'élaborer des scénarios visant l'amélioration de l'offre de service.</p> <p>Le groupe a été présidé par M. Jean Pronovost, un haut fonctionnaire du gouvernement du Québec à la retraite.</p> <p>Le président du groupe de travail a déposé un rapport aux sous-ministres concernés portant sur l'amélioration de l'offre de service en transport public adapté, scolaire et spécialisé.</p> <p>À la suite du dépôt du rapport, plusieurs rencontres et échanges ont eu lieu entre les MO concernés.</p>

Une société solidaire et plus équitable

Moyens de mise en œuvre (Initiatives intersectorielles)	MO	État de réalisation	Activités réalisées en 2009-2010
<p>M-225 Intégrer l'OPHQ au comité interministériel de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale responsable du suivi du plan d'action actuel et de l'élaboration du prochain plan</p>	MESS	Réalisé	L'OPHQ a été intégré aux travaux du comité interministériel.
<p>M-226 Coanimer un groupe de travail interministériel sur la situation des personnes handicapées et la solidarité sociale chargé de développer des mesures concertées visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale des personnes handicapées et leur famille</p>	MESS OPHQ	Réalisé	<p>L'OPHQ a coanimé le groupe de travail interministériel sur les personnes handicapées et la solidarité sociale.</p> <p>Le groupe de travail a terminé ses travaux et a acheminé ses recommandations quant aux mesures devant toucher les personnes handicapées au comité interministériel qui devait préparer le prochain plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015.</p>
<p>M-227 Créer un groupe de travail sur la santé mentale, l'itinérance et l'exclusion sociale</p>	MESS	Réalisé	Le groupe de travail sur la santé mentale, l'itinérance et l'exclusion sociale a été créé et a tenu ses travaux en 2008. L'OPHQ y était représenté.
<p>M-228 Coordonner, suivre et évaluer la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées</p>	MESS	En cours de réalisation	<p>Le MESS coordonne un comité interministériel de suivi de la Stratégie nationale depuis 2008 et jusqu'en 2018. Un rapport sur la mise en œuvre et les premiers résultats de la Stratégie nationale a été déposé à l'Assemblée nationale le 9 mars 2010.</p> <p>Un comité interministériel d'évaluation de la Stratégie coordonné par le MESS est en place, et les travaux ont débuté en 2009. Le comité est formé de représentants du MELS, du MSSS, de l'OPHQ, du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, du MESS et du Secrétariat du Conseil du trésor.</p>

Moyens de mise en œuvre (Initiatives intersectorielles)	MO	État de réalisation	Activités réalisées en 2009-2010
<p>M-242-248</p> <p>Participer à un comité interministériel piloté par l'OPHQ et regroupant les principaux organismes gestionnaires, dont le mandat consisterait à proposer des scénarios visant à réduire les disparités de compensation</p>	<p>OPHQ MSSS MESS MFQ</p>	<p>En cours de réalisation</p>	<p>Des travaux préparatoires ont été réalisés par l'OPHQ pour soutenir la mise sur pied du comité interministériel : synthèse de notions, principes, études et initiatives en lien avec la compensation équitable, préparation d'un plan de mobilisation des partenaires concernés par le sujet.</p> <p>La création du comité interministériel est prévue à l'automne 2010, et certains ministères ont déjà nommé un représentant au comité.</p>

Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille

Moyens de mise en œuvre (Initiatives intersectorielles)	MO	État de réalisation	Activités réalisées en 2009-2010
<p>M-344 Animer une démarche intersectorielle sur la planification individualisée et coordonnée des services</p>	<p>OPHQ MSSS MESS MELS</p>	<p>En cours de réalisation</p>	<p>Les partenaires du comité interministériel ont confié leur participation. Mentionnons que le MFA, invité à faire partie du comité, est maintenant un partenaire de ce projet. Une première rencontre a eu lieu le 24 mars 2010.</p> <p>Les travaux dans le cadre de cette démarche intersectorielle consisteront principalement à établir des balises consensuelles visant l'harmonisation de la planification individualisée et coordonnée des services et à mettre en place des mécanismes de suivi de l'évolution de l'implantation de la démarche, notamment en permettant de suivre le déploiement de ces balises dans les différents réseaux.</p>
<p>M-373 Animer et soutenir les travaux du comité sur l'accompagnement pour les personnes handicapées au Québec</p>	<p>OPHQ MTQ MELS MTO</p>	<p>En cours de réalisation</p>	<p>Une rencontre du comité a été tenue au cours de l'année, et des travaux ont été réalisés sur les modalités éventuelles d'opérationnalisation de la carte universelle d'accompagnement. Une réunion est en cours pour identifier qui sera responsable de l'émission de la carte universelle. Des démarches à ce sujet ont également été effectuées auprès des organismes de transport adapté.</p> <p>Cette année, seuls les travaux concertés sur la carte universelle d'accompagnement ont été réalisés. Les travaux sont à l'étape préparatoire pour les autres aspects de l'accompagnement.</p>



ANALYSE DE LA CONCORDANCE ENTRE LES PLANS D'ACTION ANNUELS À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES ET LA POLITIQUE À PART ENTIÈRE

L'analyse de la concordance a pour objectif d'évaluer le degré de concordance des plans d'action élaborés par les MO et les municipalités visés par l'article 61.1 de la Loi⁸ avec la politique. Cette analyse s'inscrit également dans la démarche évaluative visant à répondre à la première question portant sur la mise en œuvre de la politique.

Un niveau élevé de concordance observé au terme de l'analyse signifie que les mesures contenues dans les plans d'action des MO et des municipalités concordent avec les différents éléments de la politique. Par conséquent, ces mesures devraient contribuer à l'atteinte du but de la politique qui est d'accroître, d'ici 2019, la participation sociale des personnes handicapées au Québec. Ce chapitre présente la méthodologie utilisée pour effectuer cette analyse, les procédures employées ainsi que les résultats obtenus.

MÉTHODOLOGIE

Cette section décrit la méthodologie utilisée pour réaliser l'analyse de la concordance entre les plans d'action annuels à l'égard des

personnes handicapées des MO et des municipalités et la politique *À part entière*. On y expose ainsi les critères d'analyse de même que les procédures liées à sa réalisation.

Critères d'analyse de la concordance

La méthodologie retenue implique l'identification de critères d'analyse permettant d'estimer le degré de concordance entre les plans d'action et la politique. Les trois catégories de critères retenues sont : 1) les résultats attendus de la politique, 2) les bases communes d'intervention de la politique : les défis, les priorités et les leviers d'intervention et 3) l'utilisation d'une terminologie en concordance avec la Loi et le modèle conceptuel de la politique, le PPH.

Résultats attendus de la politique À part entière

La première catégorie de critères correspond aux 13 résultats attendus de la politique *À part entière* présentés au tableau 12. Ils visent l'obtention de changements significatifs à l'égard de l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées, la réponse complète à leurs besoins essentiels et la parité avec les autres citoyens dans l'exercice de leurs rôles sociaux. Chacune des mesures envisagées pour l'année qui débute dans les plans d'action des MO et des municipalités a été classée selon son appartenance aux critères de cette catégorie. Il est important de préciser qu'une mesure peut être associée à plus d'un résultat attendu de la politique.

8 En vertu de l'article 61.1, chaque MO qui emploie au moins 50 personnes ainsi que chaque municipalité qui compte au moins 15 000 habitants a l'obligation légale de produire un plan d'action qui identifie les obstacles à l'intégration des personnes handicapées et décrit les mesures prises au cours de l'année qui se termine et celles envisagées pour l'année qui débute.

Tableau 12

Résultats attendus de la politique À part entière

-
- **Vers une amélioration significative des conditions de vie des personnes handicapées**
 - Améliorer le revenu des personnes handicapées
 - Améliorer l'état de santé des personnes handicapées
 - Améliorer le niveau de scolarité des personnes handicapées
 - Réduire l'isolement social des personnes handicapées

 - **Vers une réponse complète aux besoins essentiels des personnes handicapées**
 - O rir aux personnes handicapées la possibilité de réaliser pleinement leurs activités permettant de vivre à domicile
 - O rir aux personnes handicapées la possibilité de se loger adéquatement selon leurs besoins spéci ques dans un lieu librement choisi
 - O rir aux personnes handicapées la possibilité de s'exprimer et de communiquer adéquatement avec autrui, peu importe les moyens de communication utilisés
 - O rir aux personnes handicapées la possibilité de se déplacer sans contraintes supplémentaires d'accessibilité, de temps et de coût, peu importe le lieu et les moyens utilisés

 - **Vers la parité entre les personnes handicapées et les autres citoyens dans l'exercice des rôles sociaux**
 - Accroître la participation des enfants handicapés dans les services de garde éducatifs à la petite enfance et en milieu scolaire, dans des conditions équivalentes à celles des autres enfants
 - Accroître la participation des élèves et des étudiants handicapés à tous les niveaux d'enseignement, en formation initiale et continue, dans des conditions équivalentes à celles des autres élèves et étudiants
 - Accroître la participation des personnes handicapées sur le marché du travail, sans discrimination, dans des conditions équivalentes à celles des autres travailleurs
 - Accroître la participation des personnes handicapées à des activités de loisir, de sport, de tourisme et de culture, dans des conditions équivalentes à celles des autres participants
 - Accroître la participation citoyenne des personnes handicapées dans leur communauté, dans des conditions équivalentes à celles des autres citoyens
-

Défis, priorités et leviers d'intervention de la politique À part entière

La deuxième catégorie de critères est constituée des 3 défis, des 11 priorités et des 41 leviers d'intervention de la politique À part entière présentés précédemment dans ce bilan au tableau 1. Cette catégorie permet d'identifier quels défis, priorités et leviers d'intervention de la politique sont davantage visés par les plans d'action. Chacune des mesures inscrites dans les plans d'action des MO et des municipalités a été classée selon son appartenance aux critères de cette catégorie. De façon similaire aux résultats attendus, une mesure peut répondre à plus d'un défi, à une priorité ou d'un levier d'intervention de la politique.

Terminologie en concordance avec la Loi et le PPH

L'article 25.d.1 de la Loi attribue à l'Ontario le devoir de «promouvoir l'utilisation d'une classification uniforme des déficiences, incapacités et situations de handicap, auprès des ministères et de leurs réseaux, des municipalités, des organisations syndicales et patronales et des autres organismes publics ou privés» (Québec 2005). La classification retenue par l'Ontario et ses partenaires est la classification québécoise du PPH. Celle-ci constitue d'ailleurs le fondement conceptuel de la politique À part entière. En vertu du devoir qui lui est imparti, l'Ontario doit en faire la promotion auprès de l'ensemble de ses partenaires.

Cette analyse de la concordance permet ainsi à l'Ontario d'évaluer le degré d'appropriation, par les MO et les municipalités qui doivent produire un plan d'action, des concepts et de la terminologie préconisés par la Loi et le PPH; les constats qui en découleront permettront à l'Ontario de mieux cibler ses interventions liées à la promotion du PPH auprès des MO et de divers autres partenaires au cours des prochaines années. Une compréhension commune de ces concepts ne pourra que faciliter les échanges entre tous les partenaires et l'identification des interventions à prioriser en vue de réduire ou d'éliminer les obstacles environnementaux qui demeurent au sein de leurs secteurs respectifs.

Ainsi donc, la troisième catégorie de critères réfère à l'utilisation d'une terminologie en concordance avec la Loi et le PPH dans les plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées. Afin de mesurer l'adéquation entre la terminologie des plans d'action et celle de la Loi et du PPH, les critères suivants ont été retenus (tableau 13) : l'expression *personne handicapée* selon la Loi, les expressions *personne avec incapacité* ou *personne en situation de handicap* selon le PPH, le terme *obstacle* selon le PPH et les expressions *intégration sociale* selon la Loi ou *participation sociale* selon le PPH.

Tableau 13

Définitions des principaux termes ou expressions selon la Loi et le PPH utilisés comme critères d'analyse de la concordance

Personne handicapée (Québec 2005 : art. 1.g)	Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes.
ou	
Personne avec incapacité (PPH)	Selon le PPH, une incapacité correspond au degré de réduction d'une aptitude. Précisons qu'une aptitude est la possibilité pour une personne d'accomplir une activité physique ou mentale.
ou	
Personne en situation de handicap (PPH)	Une situation de handicap correspond à la réduction de la réalisation des habitudes de vie, résultant de l'interaction entre les facteurs personnels et les facteurs environnementaux. L'utilisation des expressions « personne avec incapacité » et « personne en situation de handicap » est acceptée comme étant similaire à celle de « personne handicapée » selon la Loi.
Obstacle (PPH)	Un obstacle correspond à un facteur environnemental qui entrave la réalisation des habitudes de vie lorsqu'il entre en interaction avec les facteurs personnels (les déficiences, les incapacités et les autres caractéristiques appartenant à la personne).
Participation sociale (PPH)	Une situation de participation sociale correspond à la pleine réalisation des habitudes de vie résultant de l'interaction entre les facteurs personnels (les déficiences, les incapacités et les autres caractéristiques personnelles) et les facteurs environnementaux (les facilitateurs et les obstacles). L'expression « intégration sociale » utilisée dans la Loi est considérée comme un synonyme de l'expression « participation sociale ».

Procédures liées à l'analyse de la concordance

Cette section présente les procédures liées à l'analyse de la concordance, soit le développement d'une grille, la méthode retenue pour l'analyse des plans d'action ainsi que la compilation et l'analyse des résultats.

Développement d'une grille d'analyse

Tous les critères présentés ont été regroupés à l'intérieur d'une grille d'analyse. De façon précise, la grille contient les 13 critères liés aux résultats attendus de la politique, les 11 liés aux priorités d'intervention, les 41 liés aux leviers d'intervention ainsi que les 3 critères terminologiques. L'analyse selon les défis d'intervention a été effectuée a posteriori, par imputation statistique.

Prétest de la grille d'analyse et développement d'une compréhension commune des critères d'analyse de la concordance

Une équipe composée de trois personnes de niveau professionnel du Service de l'évaluation de l'intégration sociale et de la recherche de l'Ontario a été constituée afin de réaliser l'analyse de la concordance des plans d'action avec la politique. Cette équipe a procédé, à la fin du mois de janvier 2010, au prétest de la grille d'analyse afin d'en valider son contenu à l'aide du plan d'action annuel 2009-2010 de l'Ontario. Par la suite, les membres de l'équipe ont développé une compréhension commune et approfondie des critères d'analyse de la concordance. Pour ce faire, ils ont évalué ensemble les mesures et la terminologie de trois plans d'action sélectionnés au hasard. En cours d'analyse ou à la fin des travaux, les professionnels ont pu demander une rencontre de travail d'équipe supplémentaire afin de discuter des problèmes rencontrés. Si souhaitée, l'analyse pouvait se faire en

équipe pour certains plans d'action. Cette procédure avait tout simplement pour but de s'assurer de la validité des résultats de l'analyse.

Analyse des plans d'action

Les évaluations subséquentes ont été réalisées individuellement durant les mois de février et mars 2010. Dans un premier temps, les membres de l'équipe ont évalué la concordance de chaque mesure avec les résultats attendus de même qu'avec les priorités et les leviers d'intervention de la politique. Ainsi, les mesures qui n'ont pas été classées sous un ou des résultats attendus, défis, priorités ou leviers d'intervention ont été considérées comme non concordantes avec la politique. Dans un second temps, ils ont procédé à l'analyse de la concordance de l'ensemble du plan d'action, incluant tout contenu textuel tel que l'introduction, la présentation de l'organisme et la conclusion avec la terminologie de la Loi et du PPH. Des rencontres de mise au point ont eu lieu régulièrement en cours d'analyse afin de discuter des problèmes rencontrés et de s'assurer de la validité des résultats de l'analyse.

Périodes de référence pour l'analyse des plans d'action

Pour les MO, l'analyse de la concordance a été effectuée pour les plans d'action adoptés durant la période comprise entre le 1^{er} avril 2009 et le 31 mars 2010. Cette période correspond à l'année financière d'une majorité de MO. Seules les mesures envisagées pour l'année qui débute ont fait l'objet d'une analyse.

Concernant les municipalités, l'analyse de la concordance a été effectuée pour les plans d'action adoptés entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2009. Ici encore, seules les mesures envisagées pour l'année qui débute ont fait l'objet d'une analyse.

Compilation et analyse des résultats

Les données obtenues ont été traitées à l'aide d'un logiciel statistique. À noter que les plans d'action des MO et des municipalités ont été analysés séparément : les résultats de l'analyse sont donc présentés dans des sections distinctes.

RÉSULTATS

La première partie de la section sur les résultats dresse un portrait de l'ensemble des plans d'action analysés. Les résultats de l'analyse de la concordance pour les MO et les municipalités sont par la suite présentés dans des sections distinctes.

Portrait des plans d'action analysés

- *Les plans d'action à l'égard des personnes handicapées prévoient 2 397 mesures pour 2009 et 2010 : 947 relèvent des MO et 1 450, des municipalités*

En 2009-2010 et en 2009, 171 MO et municipalités avaient l'obligation légale de produire un plan d'action en vertu de l'article 61.1 de la Loi. De ce nombre, 115 (67 %) ont produit un plan d'action, soit : 73 des 104 MO (70%) et 42 des 67 municipalités (63 %) (tableau 14). Par conséquent, 33 % des MO et des municipalités assujettis à cet article de la Loi n'ont pas produit de plan d'action pour l'année 2009-2010. Soulignons aussi que 2 organismes publics et une municipalité qui n'étaient pas assujettis à l'article 61.1 de la Loi ont produit un plan d'action. Il s'agit de l'École nationale des pompiers, de la Sûreté du Québec et de la Ville de Matane. Les plans d'action de ces organisations ont été considérés lors de l'analyse de la concordance, ce qui explique que le nombre total des plans d'action analysés est de 118. En tout, 2 397 mesures ont été répertoriées pour l'année 2009-2010 au sein des plans d'action, soit 947 dans ceux des MO et 1 450 dans ceux des municipalités. Ce sont ces 2 397 mesures qui ont servi d'éléments de base afin de réaliser la présente analyse de la concordance entre les plans d'action et la politique *À part entière*.

Tableau 14

MO et municipalités assujettis ou non à l'article 61.1 de la Loi qui ont produit un plan d'action à l'égard des personnes handicapées adopté, 2009-2010 et 2009

	MO et municipalités assujettis à l'article 61.1	MO et municipalités assujettis qui ont produit un plan d'action		MO et municipalités non assujettis qui ont produit un plan d'action	Total des MO et municipalités qui ont produit un plan d'action	Mesures inscrites
	n	n	%	n	n	n
MO	104	73	70	2	75	947
Municipalités	67	42	63	1	43	1 450
Total	171	115	67	3	118	2 397

Inscription des engagements des MO au PGMO dans leur plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2009-2010

Rappelons que 28 MO ont pris 420 engagements dans le cadre du PGMO de la politique. Parmi ces MO, 23 sont assujettis à l'article 61.1 de la Loi et doivent produire annuellement un plan d'action. De ceux-ci, 21 ont effectivement produit un plan d'action pour l'année 2009-2010, soit 15 ministères et 6 organismes. Dans un souci de cohérence, l'Office a demandé aux MO ayant pris des engagements au PGMO de les inscrire dans leur plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées. Or, on constate que parmi les 21 MO ayant des engagements au PGMO et qui ont produit un plan d'action, 67 % (14 sur 21) l'ont fait, en tout ou en partie, alors que 7 MO n'y ont inscrit aucun de leurs engagements.

Analyse de la concordance entre les plans d'action des MO et la politique À part entière

Cette section présente l'analyse de la concordance des mesures des plans d'action des MO avec les 13 résultats attendus, les 3 défis et les 11 priorités d'intervention de la politique ainsi qu'avec la terminologie de la Loi et du PPH.

Concordance des mesures des MO avec les résultats attendus de la politique

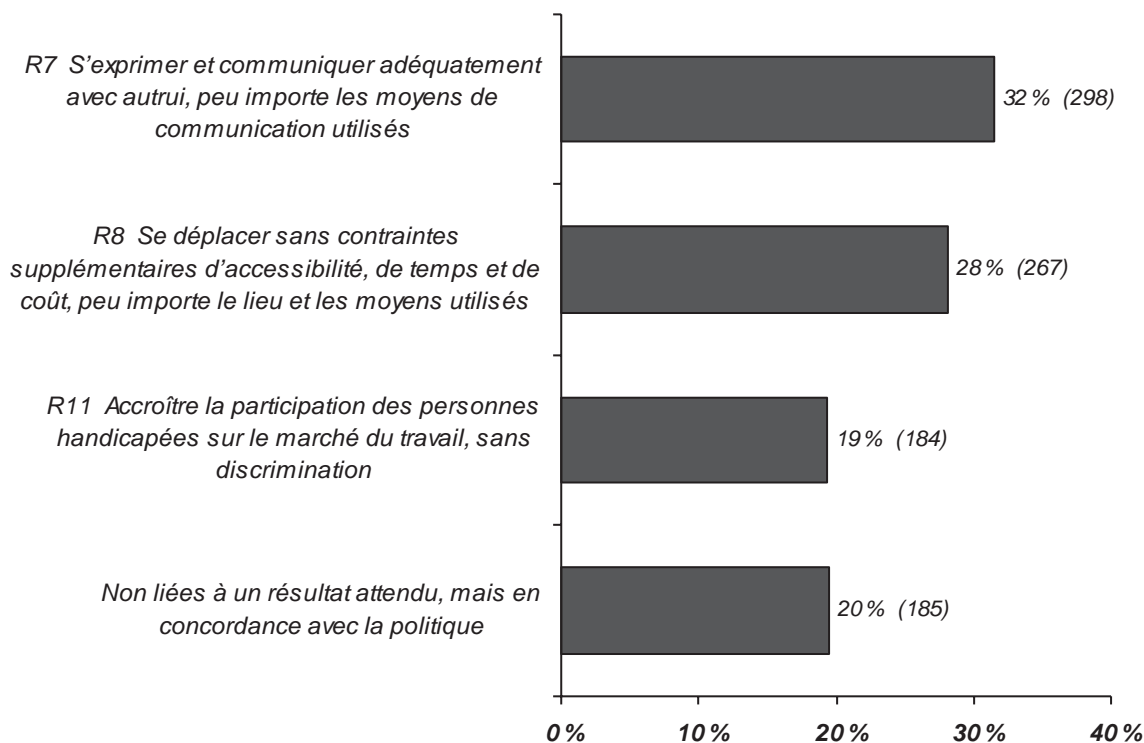
- *En 2009-2010, les mesures des plans d'action des MO visent principalement 3 résultats attendus de la politique : offrir aux personnes handicapées la possibilité de communiquer, de se déplacer et de participer au marché du travail*

Tout d'abord, les 947 mesures des plans d'action des MO pour l'année 2009-2010 ont été analysées et classées en fonction des 13 résultats attendus de la politique. Rappelons qu'une mesure pouvait être associée à plus d'un résultat attendu. Globalement, on peut observer à la figure 6 que les mesures des plans d'action des MO visent principalement 3 résultats attendus, les autres mesures étant associées aux autres résultats attendus dans des proportions inférieures à 5 % (données non présentées).

Ainsi, près du tiers (32 %) des 947 mesures des plans d'action des MO sont associées au résultat attendu *Offrir aux personnes handicapées la possibilité de s'exprimer et de communiquer adéquatement avec autrui, peu importe les moyens de communication utilisés* (R7). D'autre part, 28 % des mesures visent le résultat attendu *Offrir aux personnes handicapées la possibilité de se déplacer sans contraintes supplémentaires d'accessibilité, de temps et de coût, peu importe le lieu et les moyens utilisés* (R8) alors que 19 % des mesures peuvent être associées au résultat attendu *Accroître la participation des personnes handicapées sur le marché du travail, sans discrimination* (R11).

Notons par ailleurs que 20 % des mesures n'ont pu être liées à aucun des résultats attendus de la politique. Essentiellement, ces mesures visaient à sensibiliser la population en général ou à former le personnel des MO aux réalités vécues par les personnes handicapées, ce qui correspond à la première priorité d'intervention de la politique qui vise à *Agir contre les préjugés et la discrimination* (P1). Bien qu'elles ne se rattachent pas directement à l'atteinte d'un résultat attendu, ces mesures s'inscrivent néanmoins dans l'un ou l'autre des défis et priorités d'intervention de la politique et sont, par conséquent, en concordance avec celle-ci.

Figure 6

Concordance des mesures des MO avec les résultats attendus de la politique, 2009-2010*Concordance des mesures des MO avec les défis de la politique*

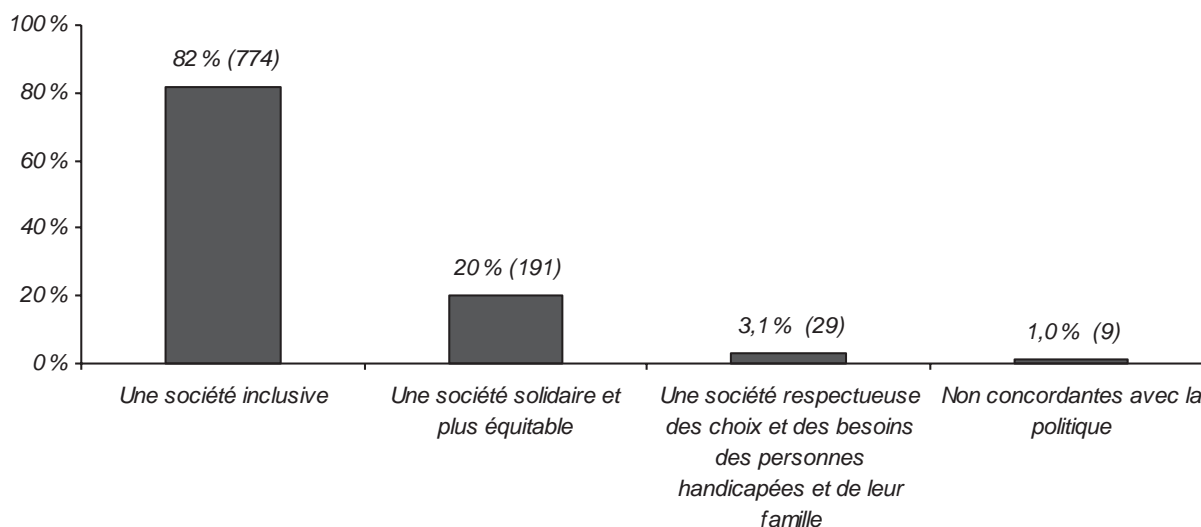
Les 947 mesures des plans d'action des MO ont aussi été associées aux défis de la politique. Rappelons qu'une mesure pouvait être rattachée à plus d'un défi.

- Au total, 99 % des mesures inscrites dans les plans d'action 2009-2010 des MO à l'égard des personnes handicapées sont en concordance avec au moins un défi de la politique

La figure 7 illustre l'association des 947 mesures inscrites dans les plans d'action des MO aux 3 défis de la politique. On remarque que les mesures sont associées majoritairement au premier défi *Une société inclusive* dans une proportion de 82%. D'autre part, une mesure sur 5 est liée au deuxième défi *Une société solidaire et plus équitable* (20%) et, enfin, 3 % sont rattachées au troisième défi *Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille*. Bref, l'analyse permet de constater que 99 % des mesures des MO sont en concordance avec la politique *À part entière* alors que seulement 9 mesures, soit moins de 1,0%, ont été considérées comme non concordantes avec celle-ci, c'est-à-dire qu'il était impossible de les associer clairement à l'un ou l'autre des défis de la politique.

Figure 7

Concordance des mesures des MO avec les défis de la politique, 2009-2010



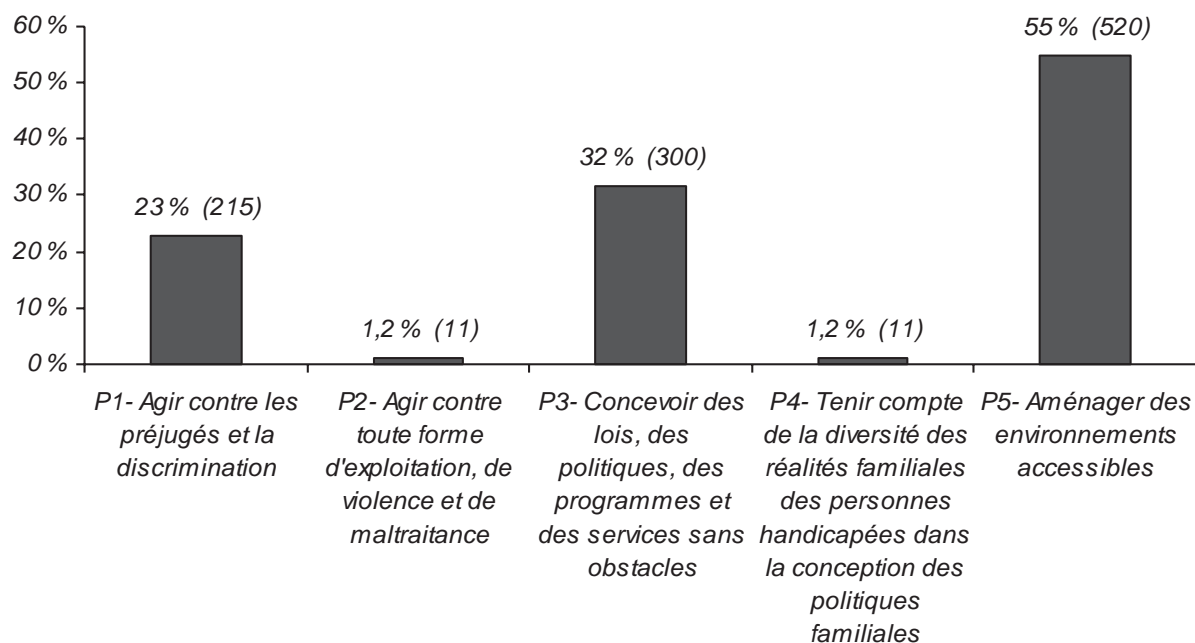
Les prochaines sections présentent les résultats de l'analyse de la concordance des mesures des plans d'action des MO en fonction des 11 priorités d'intervention de la politique.

Concordance des mesures des MO avec les priorités du premier défi Une société inclusive

- Plus de la moitié des 947 mesures inscrites dans les plans d'action des MO sont associées à la priorité visant à Aménager des environnements accessibles : il s'agit de la priorité la plus visée au sein du premier défi, mais également dans l'ensemble de la politique

Rappelons que 82 % des mesures inscrites dans les plans d'action des MO sont associées au premier défi de la politique *Une société inclusive*. La figure 8 permet d'observer l'association des 947 mesures des MO avec chacune des cinq priorités composant ce défi

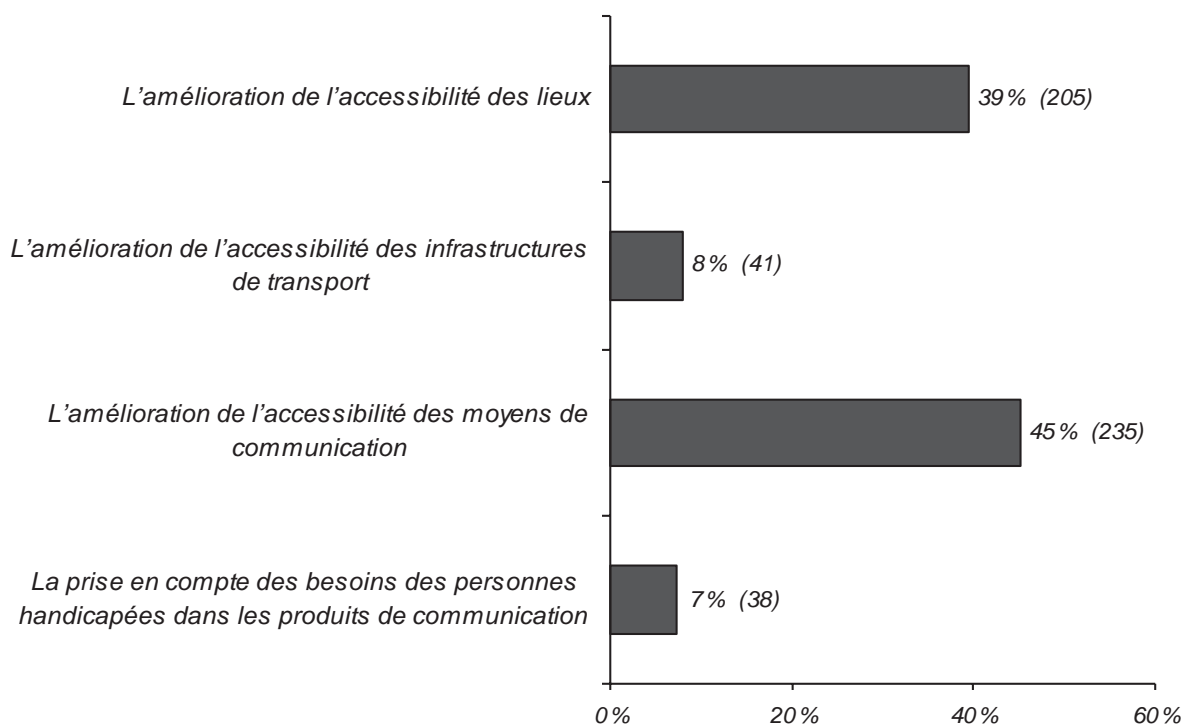
Figure 8

Concordance des mesures des MO avec les priorités du premier défi *Une société inclusive*, 2009-2010

Selon les résultats obtenus, plus de la moitié (55 %) des mesures des MO (520 sur 947) sont associées à la priorité *Aménager des environnements accessibles* (P5), ce qui en fait la priorité la plus visée, non seulement au sein du premier défi, mais également dans l'ensemble de la politique. Cette priorité comprend 4 leviers d'intervention. Ainsi, parmi les 520 mesures liées à cette priorité, 45 % sont associées au levier référant à *L'amélioration de l'accessibilité des moyens de communication* et 39 % à celui visant *L'amélioration de l'accessibilité des lieux* (figure 9).

Figure 9

Répartition des mesures des MO liées à la priorité *Aménager des environnements accessibles (P5)* selon les leviers d'intervention, 2009-2010



Toujours au sein du premier défi, on observe que près du tiers (32 %) des mesures des MO sont associées à la priorité qui vise à *Concevoir des lois, des politiques, des programmes et des services sans obstacles (P3)* (300 sur 947). De ce nombre, la grande majorité (94 %) est liée au levier d'intervention ayant comme objectif *La mise en œuvre et le respect des dispositions législatives existantes* (donnée non présentée).

Par ailleurs, près du quart (23 %) des mesures des MO ont été rattachées à la priorité *Agir contre les préjugés et la discrimination (P1)* (215 sur 947). Parmi ces mesures, notons que 46 % ciblaient le levier portant sur *La sensibilisation de la population*, 36 % celui sur *La sensibilisation et la formation du personnel en contact direct avec le public* et, enfin, 13 % visaient le levier ayant pour but de mettre en place des *Mesures d'accommodement et la promotion d'une approche inclusive* (données non présentées).

Finalement, seulement 1,2 % des mesures ont été associées à la priorité *Agir contre toute forme d'exploitation, de violence et de maltraitance (P2)* et la même proportion à celle qui vise à *Tenir compte de la diversité des réalités familiales des personnes handicapées dans la conception des politiques familiales (P4)*.

Concordance des mesures des MO avec les priorités du deuxième défi Une société solidaire et plus équitable

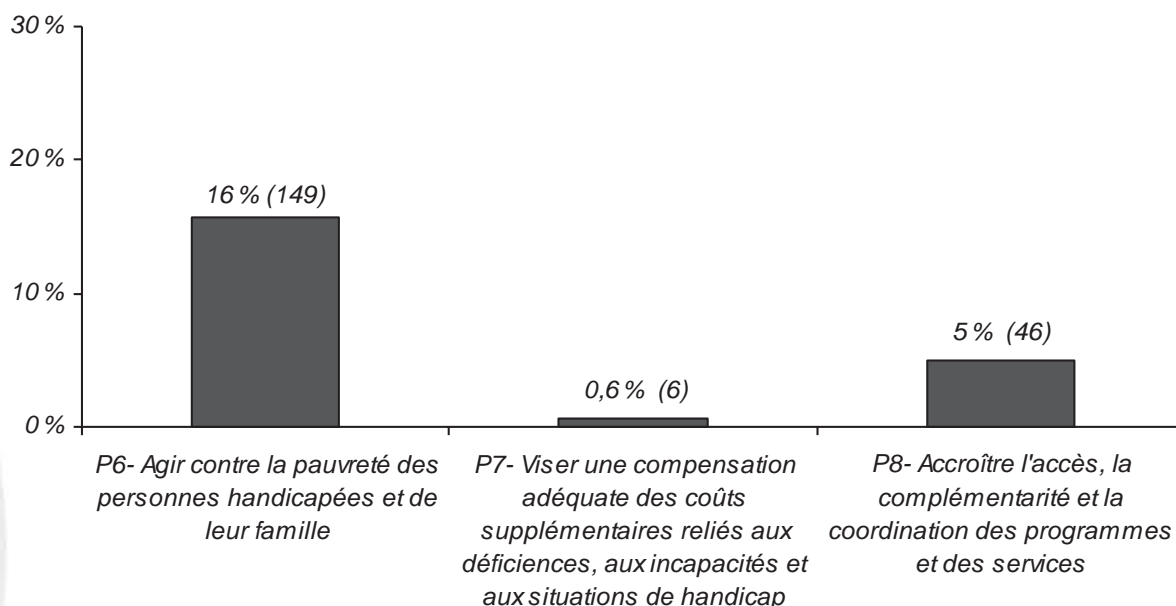
- 16 % des mesures inscrites dans les plans d'action des MO sont associées à la priorité qui vise à *Agir contre la pauvreté des personnes handicapées et de leur famille : il s'agit de la quatrième priorité la plus ciblée dans l'ensemble de la politique*

Comme il a été mentionné précédemment, 20 % des mesures inscrites dans les plans d'action des MO sont associées au deuxième défi *Une société solidaire et plus équitable* (191 sur 947). Ainsi, la figure 10 permet de constater que 16 % de l'ensemble des mesures des MO sont liées à la priorité *Agir contre la pauvreté des personnes handicapées et de leur famille* (P6) et 5 % sont associées à celle visant à *Accroître l'accès, la complémentarité et la coordination des programmes et des services* (P8). Enfin, 6 des 947 mesures des MO (0,6 %) sont en lien avec la priorité *Viser une compensation adéquate des coûts supplémentaires reliés aux déficiences, aux incapacités et aux situations de handicap* (P7).

Signalons également que, parmi les mesures associées à la priorité *Agir contre la pauvreté des personnes handicapées et de leur famille* (P6), la majorité (74 %) est liée au levier d'intervention *L'action concertée contre la pauvreté et l'exclusion sociale* (141 sur 191) (donnée non présentée).

Figure 10

Concordance des mesures des MO avec les priorités du deuxième défi *Une société solidaire et plus équitable*, 2009-2010



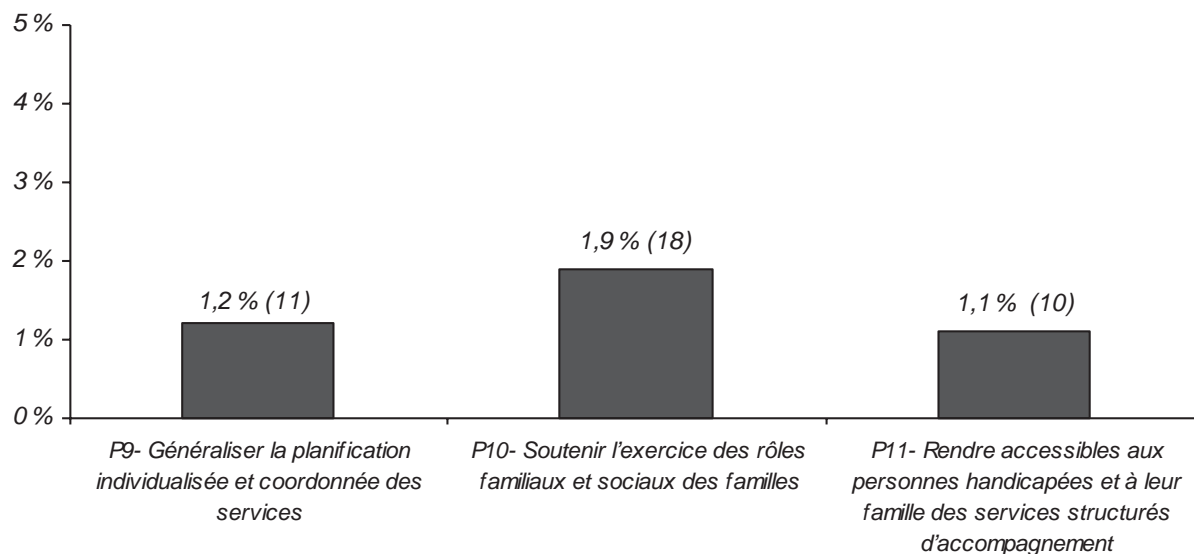
Concordance des mesures des MO avec les priorités du troisième défi Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille

- Au total, 29 mesures des MO sont associées au troisième défi : la plupart vise à *Soutenir l'exercice des rôles familiaux et sociaux des familles*

Rappelons que 3 % de l'ensemble des mesures des plans d'action des MO (29 sur 947) sont associées au troisième défi *Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille*. Ainsi, 18 des 947 mesures des MO (1,9 %) visent à *Soutenir l'exercice des rôles familiaux et sociaux des familles* (P10), 11 (1,2 %) ont pour objectif de *Généraliser la planification individualisée et coordonnée des services* (P9) et 10 (1,1 %), de *Rendre accessibles aux personnes handicapées et à leur famille des services structurés d'accompagnement* (P11) (figure 11).

Figure 11

Concordance des mesures des MO avec les priorités du troisième défi *Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille, 2009-2010*



Utilisation d'une terminologie en concordance avec la Loi et le PPH dans les plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées des MO

Le contenu des 75 plans d'action des MO a été analysé afin d'évaluer la proportion de ceux qui utilisent une terminologie en concordance avec la Loi et le PPH dans leur plan d'action, que ce soit pour définir adéquatement la population des personnes handicapées, leur participation sociale ou les obstacles environnementaux susceptibles de la réduire ou de l'empêcher.

- 33 % des MO utilisent une terminologie en concordance avec la Loi et le PPH pour définir les personnes handicapées dans leur plan d'action

Le tiers des MO utilisent dans leur plan d'action une terminologie en concordance avec la Loi et le PPH pour définir la population des personnes handicapées. En effet, dans 67 % des plans d'action, les MO ont recours à un autre vocable pour identifier les personnes handicapées. Parmi ces autres appellations, mentionnons l'utilisation fréquente d'expressions telles que « les handicapés », « le handicap physique »,

« les limitations fonctionnelles » ou « personnes ayant un handicap ». Rappelons que les expressions préconisées par la Loi et le PPH pour définir cette population sont les suivantes : personne handicapée, personne avec incapacité ou personne en situation de handicap.

- 75 % des MO utilisent les expressions « intégration sociale » et « participation sociale » dans leur plan d'action, les autres n'en font pas mention

Les trois quarts des MO (75%) emploient les expressions « intégration sociale » et « participation sociale » dans leur plan d'action, les autres n'en faisant pas mention. Soulignons que tous les MO qui utilisent ces expressions le font en concordance avec la Loi et le PPH.

- 93 % des MO utilisent le terme « obstacle » dans leur plan d'action, les autres n'en font pas mention

Plus de 9 MO sur 10 (93 %) utilisent le terme « obstacle » dans leur plan d'action alors que les autres ne l'emploient pas (7 %), et ce, malgré le fait que le libellé de l'article 61.1 de la Loi spécifie clairement que les plans d'action doivent identifier les obstacles

à l'intégration des personnes handicapées. Parmi ceux qui l'utilisent, notons que 96 % le font en concordance avec la Loi et le PPH. Par ailleurs, seulement 3 MO utilisent le terme « obstacle » de façon non concordante avec la Loi et le PPH. Les éléments relevés qui ne sont pas en concordance font référence à une mauvaise compréhension du concept ou des conséquences qu'engendre un obstacle.

Analyse de la concordance entre les plans d'action des municipalités et la politique À part entière

Cette section présente l'analyse de la concordance des mesures des plans d'action des municipalités avec les 13 résultats attendus, les 3 défis et les 11 priorités d'intervention de la politique de même qu'avec la terminologie de la Loi et du PPH.

Concordance des mesures des municipalités selon les résultats attendus

- *En 2009, les mesures des plans d'action des municipalités visent surtout 2 résultats attendus de la politique : offrir aux personnes handicapées la possibilité de se déplacer et de participer à des activités de loisir, de sport, de tourisme et de culture*

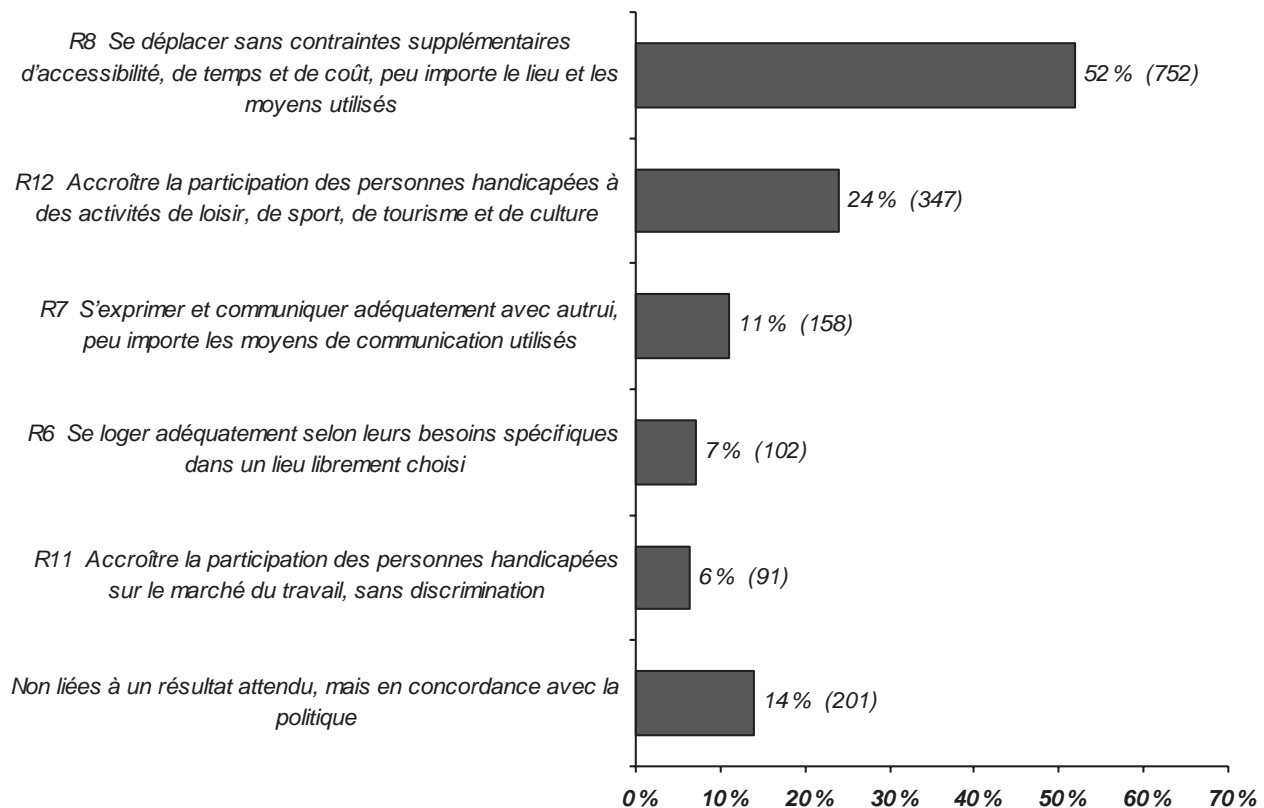
Tout comme les mesures des plans d'action des MO, les 1 450 mesures des plans d'action des municipalités ont été analysées et classées en fonction des 13 résultats attendus de la politique. Rappelons qu'une mesure pouvait être associée à plus d'un résultat attendu. On peut ainsi constater à la figure 12 que les mesures des plans d'action des municipalités visent principalement 3 résultats attendus. Les autres résultats attendus sont ciblés dans des proportions inférieures à 5 % (données non présentées).

De fait, plus de la moitié (52%) des 1 450 mesures inscrites dans les plans d'action des municipalités sont associées au résultat attendu *Offrir aux personnes handicapées la possibilité de se déplacer sans contraintes supplémentaires d'accessibilité, de temps et de coût, peu importe le lieu et les moyens utilisés* (R8). On remarque également que près du quart (24 %) des mesures sont liées au résultat attendu *Accroître la participation des personnes handicapées à des activités de loisir, de sport, de tourisme et de culture* (R12). Enfin, une mesure sur 10 (11 %) est rattachée au résultat attendu *Offrir aux personnes handicapées la possibilité de s'exprimer et de communiquer adéquatement avec autrui, peu importe les moyens de communication utilisés* (R7).

Soulignons que 14 % des mesures des plans d'action des municipalités ne sont associées à aucun des résultats attendus de la politique. Ces mesures visaient surtout à sensibiliser la population ou à former le personnel des municipalités aux réalités vécues par les personnes handicapées, ce qui correspond à la première priorité d'intervention de la politique qui vise à *Agir contre les préjugés et la discrimination* (P1). Bien qu'elles ne soient pas directement liées à l'atteinte d'un résultat attendu, ces mesures s'inscrivent néanmoins dans l'un ou l'autre des défis et priorités d'intervention de la politique.

Figure 12

Concordance des mesures des municipalités avec les résultats attendus de la politique, 2009



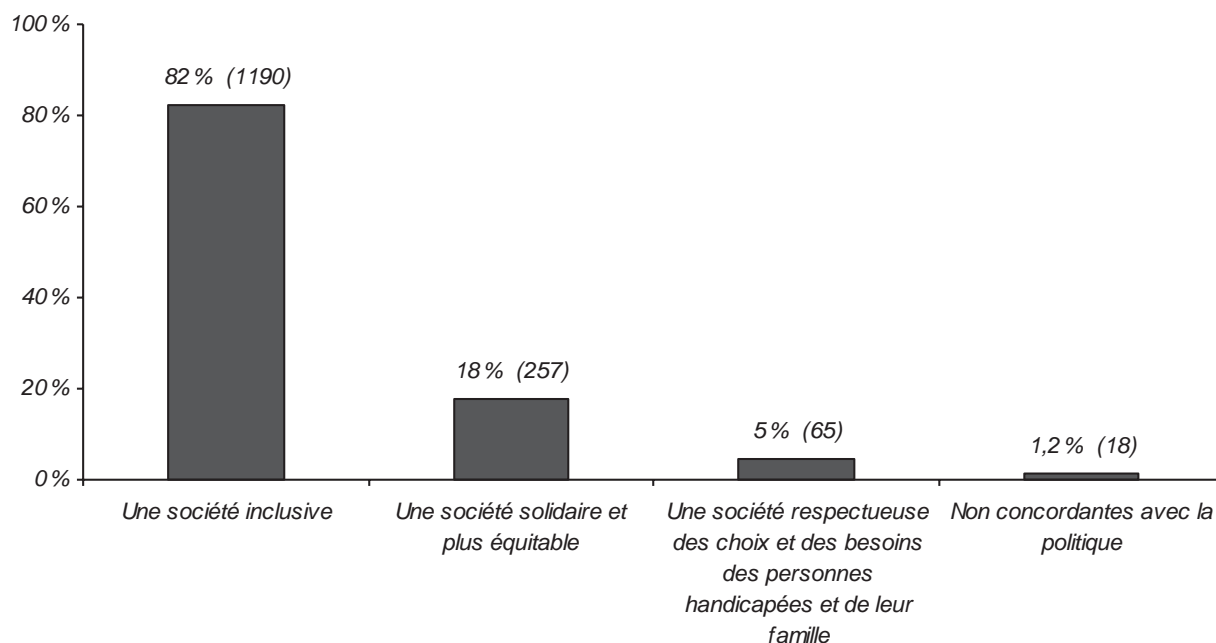
Concordance des mesures des municipalités avec les défis de la politique

Les 1 450 mesures inscrites aux plans d'action des municipalités ont également été associées aux 3 défis de la politique. Rappelons qu'une mesure peut être rattachée à plus d'un défi.

- Au total, 99 % des mesures inscrites dans les plans d'action des municipalités à l'égard des personnes handicapées en 2009 sont en concordance avec au moins un défi de la politique

La majorité (82 %) des mesures des plans d'action est associée au premier défi *Une société inclusive* alors que 18 % sont liées au deuxième défi *Une société solidaire et plus équitable* (figure 13). Notons que seulement 5 % des mesures ciblent le troisième défi *Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille*. Ainsi, l'analyse révèle que 99 % des mesures des municipalités sont en concordance avec les défis de la politique *À part entière* et que seulement 1,2 % des mesures ne le sont pas, considérant qu'il était impossible de les associer clairement à l'un ou l'autre des défis de la politique.

Figure 13

Concordance des mesures des municipalités avec les défis de la politique, 2009

Les prochaines sections présentent l'analyse de la concordance des mesures des plans d'action des municipalités selon les 11 priorités d'intervention de la politique.

Concordance des mesures des municipalités avec les priorités du premier défi Une société inclusive

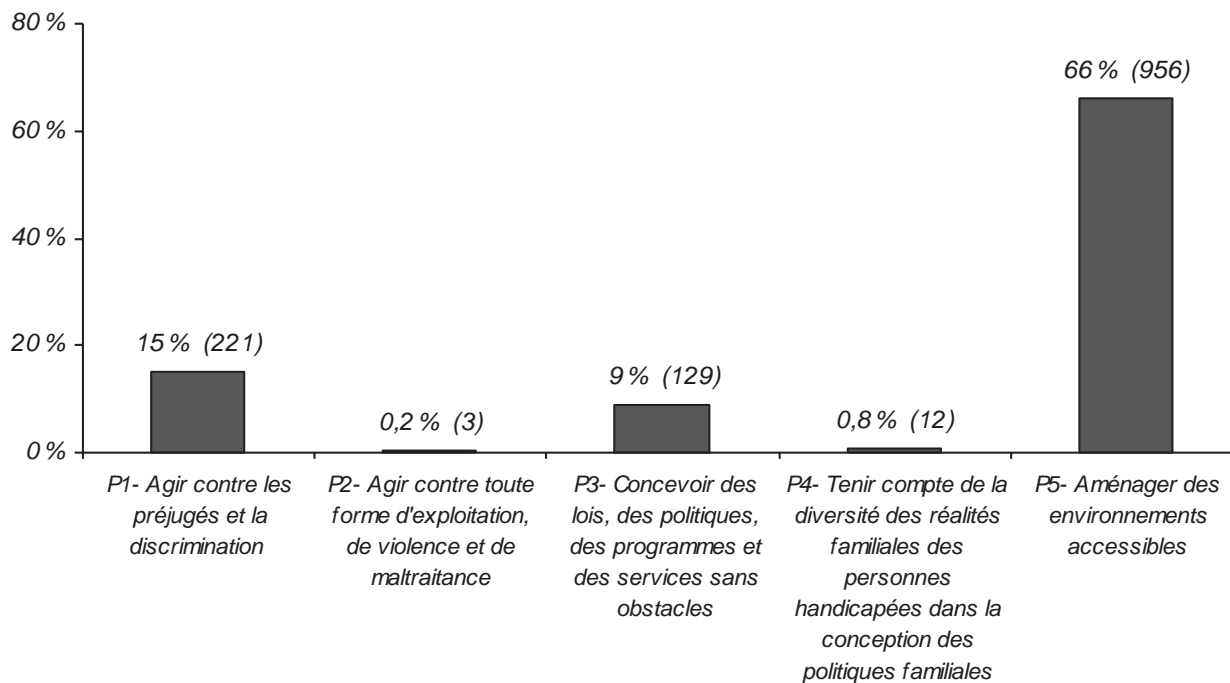
- *Les deux tiers des 1 450 mesures inscrites dans les plans d'action des municipalités 2009 sont associées à la priorité visant à Aménager des environnements accessibles: il s'agit de la priorité la plus visée au sein du premier défi, mais aussi dans l'ensemble de la politique*

Rappelons que 82 % des 1 450 mesures des plans d'action des municipalités sont associées au premier défi de la politique *Une société inclusive*. La figure 14 permet d'observer la proportion des mesures liées à chacune des 5 priorités de ce défi

Figure 14

Concordance des mesures des municipalités avec les priorités du premier défi

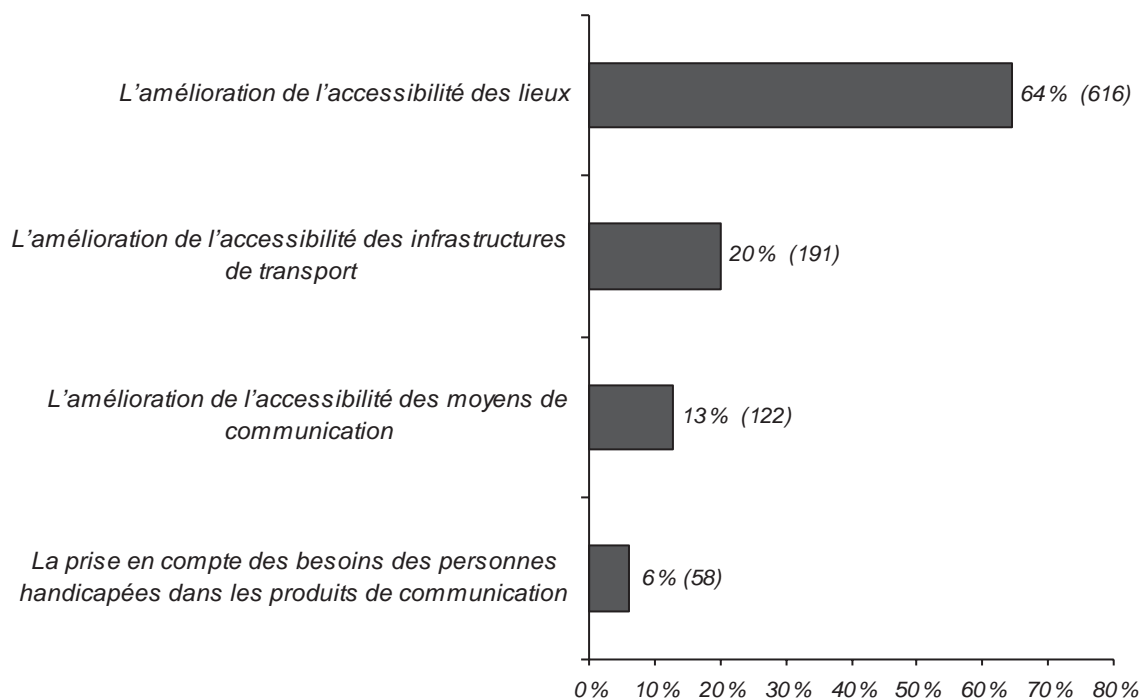
Une société inclusive, 2009



Ainsi, il ressort que les deux tiers (66%) des mesures des municipalités (956 sur 1 450) sont liées à la priorité *Aménager des environnements accessibles* (P5). Cette dernière est donc clairement celle qui est le plus visée par les plans d'action des municipalités à l'intérieur du premier défi, mais aussi dans l'ensemble de la politique. Parmi les 956 mesures qui y sont associées, notons que 616 (64%) sont liées au levier d'intervention *L'amélioration de l'accessibilité des lieux*, 20%, au levier *L'amélioration de l'accessibilité des infrastructures de transport* et 13% au levier *L'amélioration de l'accessibilité des moyens de communication* (figure 15).

Figure 15

Répartition des mesures des municipalités liées à la priorité *Aménager des environnements accessibles* (P5) selon les leviers d'intervention, 2009



La deuxième priorité en importance pour les municipalités dans ce défi et dans l'ensemble de la politique est *Agir contre les préjugés et la discrimination* (P1). En effet, 15 % des mesures (221 sur 1 450) y sont associées. De ce nombre, 157 (71 %) mesures sont liées au levier *La sensibilisation de la population* et 57 (26 %) le sont au levier *La sensibilisation et la formation du personnel en contact direct avec le public* (données non présentées).

Par ailleurs, 9 % des mesures (129 sur 1 450) ont été associées avec la priorité visant à *Concevoir des lois, des politiques, des programmes et des services sans obstacles* (P3). Notons que moins de 1,0 % des mesures des municipalités ont pu être reliées à la priorité visant à *Tenir compte de la diversité des réalités familiales des personnes handicapées dans la conception des politiques familiales* (P4) et une proportion similaire, à la priorité *Agir contre toute forme d'exploitation, de violence ou de maltraitance* (P2).

Concordance des mesures des municipalités avec les priorités du deuxième défi Une société solidaire et plus équitable

- 11 % des mesures inscrites dans les plans d'action des municipalités sont associées à la priorité qui vise à *Accroître l'accès, la complémentarité et la coordination des programmes et des services* : il s'agit de la troisième priorité la plus ciblée dans l'ensemble de la politique

Comme il est mentionné précédemment, 18 % des mesures inscrites dans les plans d'action des municipalités sont liées au deuxième défi *Une société solidaire et plus équitable* (257 sur 1 450). Ainsi, on peut constater à la figure 16 que 11 % de l'ensemble des mesures sont associées à la priorité visant à *Accroître l'accès, la complémentarité et la coordination des programmes et des services* (P8) (166 sur 1 450). Au sein de cette priorité, notons que

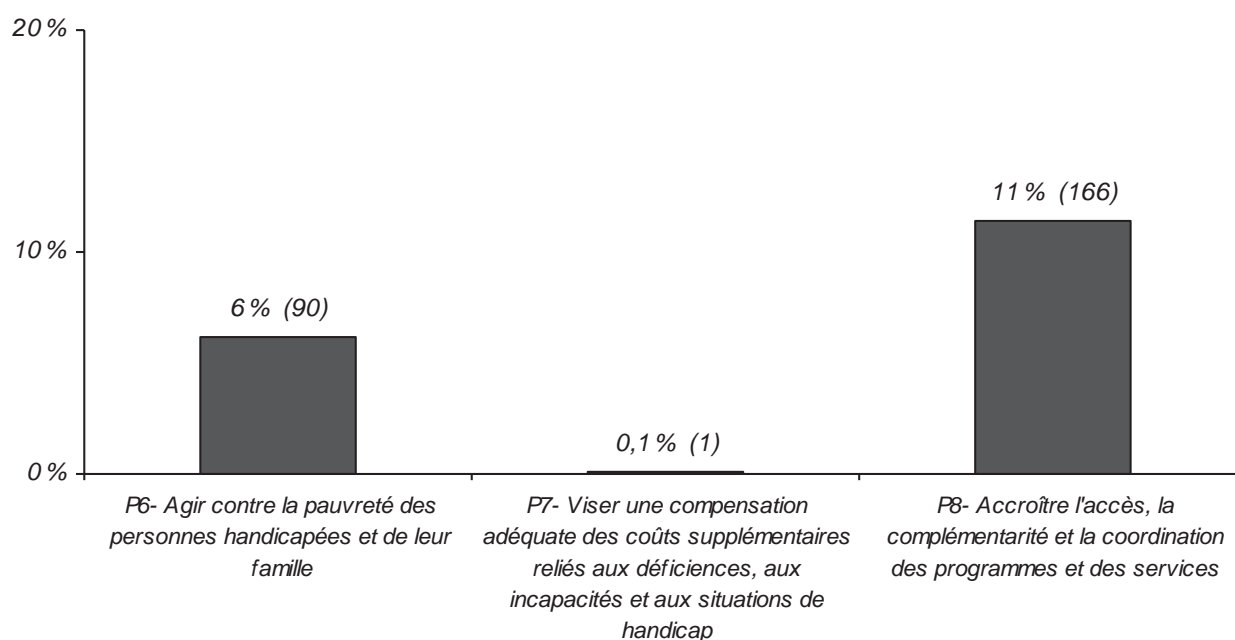
2 leviers sont particulièrement ciblés par les municipalités : 87 mesures (52 %) sont ainsi associées au levier qui a pour objectif *Le renforcement de la complémentarité et de la coordination de l'ensemble des programmes et services* et 55 (33 %) le sont au levier visant *L'amélioration de l'accès et de l'adaptation des services courants* (données non présentées).

D'autre part, 6 % des mesures des municipalités se rattachent à la priorité *Agir contre la pauvreté des personnes handicapées et de leur famille* (P6) (90 sur 1 450). De ce nombre, la presque totalité des mesures, soit 88, vise l'atteinte d'un levier d'intervention en particulier : *L'action concertée contre la pauvreté et l'exclusion sociale* (donnée non présentée).

Finalement, soulignons qu'une seule des 1 450 mesures des municipalités est associée à la priorité *Viser une compensation adéquate des coûts supplémentaires reliés aux déficiences, aux incapacités et aux situations de handicap* (P7).

Figure 16

**Concordance des mesures des municipalités avec les priorités du deuxième défi
*Une société solidaire et plus équitable, 2009***



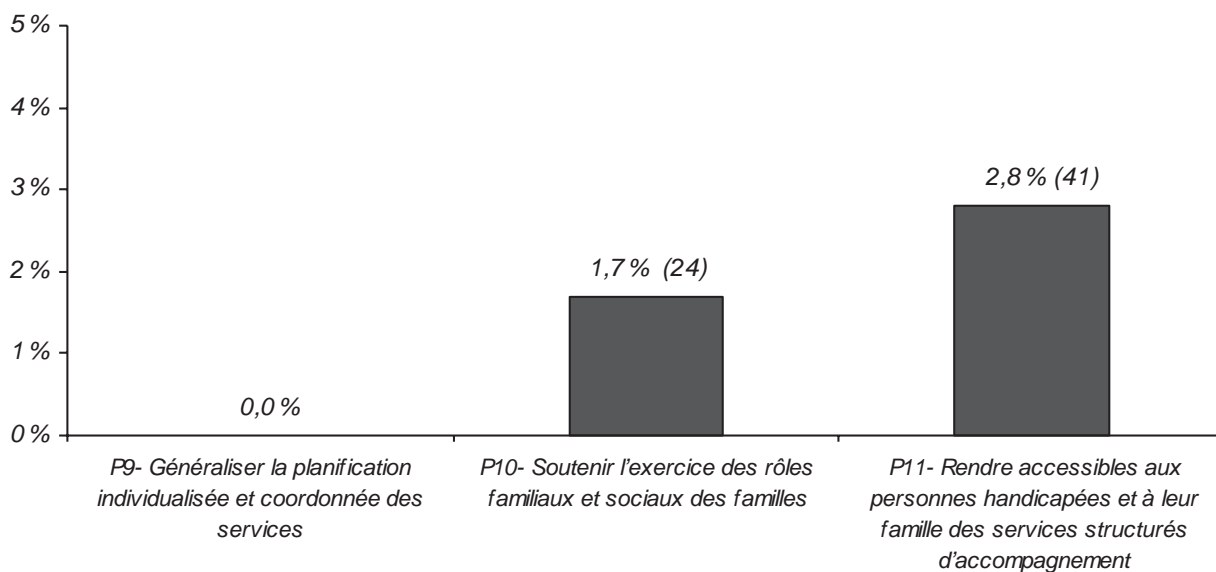
Concordance des mesures des municipalités avec les priorités du troisième défi Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et leur famille

- Au total, 65 mesures inscrites dans les plans d'action des municipalités en 2009 sont liées au troisième défi : la majorité vise à Rendre accessibles aux personnes handicapées et à leur famille des services structurés d'accompagnement

Rappelons que seulement 4,5 % des mesures des plans d'action des municipalités sont liées au troisième défi *Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et leur famille* (65 sur 1 450). On peut observer à la figure 17 que 41 de ces mesures (2,8 %) sont en lien avec la priorité visant à *Rendre accessibles aux personnes handicapées et à leur famille des services structurés d'accompagnement* (P11) alors que 24 sont liées à la priorité qui vise à *Soutenir l'exercice des rôles familiaux et sociaux des familles* (P10). À noter qu'aucune mesure des municipalités n'a pu être associée à la priorité ayant pour but de *Généraliser la planification individualisée et coordonnée des services* (P9).

Figure 17

Concordance des mesures des municipalités avec les priorités du troisième défi Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille, 2009



Utilisation d'une terminologie en concordance avec la Loi et le PPH dans les plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées des municipalités

Le contenu des 43 plans d'action des municipalités a été analysé dans le but d'évaluer la proportion de celles qui emploient une terminologie en concordance avec la Loi et le PPH dans leur plan d'action, que ce soit pour définir adéquatement la population des personnes handicapées, leur participation sociale ou les obstacles environnementaux susceptibles de la réduire ou de l'empêcher. Cette section présente donc les résultats de cette analyse.

- *Seulement 23 % des municipalités utilisent une terminologie en concordance avec la Loi et le PPH pour définir les personnes handicapées dans leur plan d'action*

Près du quart (23 %) des municipalités utilisent dans leur plan d'action une terminologie en concordance avec la Loi et le PPH pour définir la population des personnes handicapées. De fait, dans la majorité des plans d'action (77 %), les municipalités ont recours à une autre terminologie pour identifier les personnes handicapées. Parmi ces autres appellations, mentionnons, à l'instar des MO, l'utilisation fréquente d'expressions telles que *les handicapés* ou *personnes ayant un handicap*. Rappelons que les expressions préconisées par la Loi et le PPH pour définir cette population sont les suivantes : *personne handicapée*, *personne avec incapacité* ou *personne en situation de handicap*.

- *91 % des municipalités utilisent les expressions « intégration sociale » ou « participation sociale » dans leur plan d'action, les autres n'en font pas mention*

La grande majorité des municipalités (91 %) utilise les expressions *intégration sociale* ou *participation sociale* dans leur plan d'action, les autres n'en faisant pas mention. Soulignons que 98 % des municipalités qui utilisent ces expressions le font en concordance avec la Loi et le PPH.

- *88 % des municipalités utilisent le terme « obstacle » dans leur plan d'action, les autres n'en faisant pas mention*

Près de 9 municipalités sur 10 (88%) emploient le terme *obstacle* dans leur plan d'action alors que les autres ne l'utilisent pas (12%). Parmi ceux qui l'utilisent, notons que 82 % le font en concordance avec la Loi et le PPH. Par conséquent, on constate que 18 % des municipalités qui ont utilisé le terme *obstacle* dans leur plan d'action l'ont fait de façon non concordante avec la Loi et le PPH, ce qui correspond à 7 municipalités. Les éléments relevés qui ne sont pas en concordance font notamment référence à une mauvaise compréhension du concept.



CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Étant donné que :

- *La majorité des moyens du PGMO est mise en œuvre ou en bonne voie de l'être. En effet, au 31 mars 2010, 87% des moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO sont réalisés, en cours de réalisation ou en continu.*
- *Les travaux ont débuté pour 14 des 15 initiatives intersectorielles du PGMO.*
- *La politique À part entière s'échelonne sur un horizon de dix ans.*

Recommandation 1

Il est recommandé aux MO d'assurer la réalisation de leurs engagements au premier PGMO de la politique À part entière d'ici les trois prochaines années.

Étant donné que :

- *Le PGMO a fait l'objet d'engagements de la part des MO et que la faisabilité de leur mise en œuvre a été validée lors du processus d'adoption de la politique.*

Recommandation 2

Il est recommandé aux MO de donner suite aux engagements abandonnés ou de proposer des reports ou des alternatives à ceux-ci.

Étant donné que :

- *Les résultats de ce premier bilan ne permettent pas de dresser un portrait complet des dépenses de transfert et des crédits supplémentaires engagés pour la réalisation des moyens de mise en œuvre du PGMO en raison d'un trop grand nombre de données manquantes.*
- *L'Office doit rendre compte au Conseil des ministres des dépenses engagées par les MO dans le cadre de la mise en œuvre de la politique À part entière.*

Recommandation 3

Il est recommandé aux MO de fournir à l'Office toute l'information nécessaire sur les dépenses de transfert et les crédits supplémentaires engagés pour la réalisation de leurs engagements en lien avec la politique À part entière.

Étant donné que :

- *Le tiers (33 %) des MO et des municipalités assujettis à l'article 61.1 de la Loi n'ont pas produit un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées pour 2009-2010 et 2009.*
- *Les plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées constituent un des principaux outils de mise en œuvre de la politique À part entière.*

Recommandation 4

Il est recommandé que l'exigence de se conformer à l'article 61.1 de la Loi soit réaffirmée aux MO et aux municipalités par les autorités ministérielles. À cet effet, l'Office s'engage à poursuivre l'exercice d'une surveillance étroite à l'égard de la réalisation des plans d'action annuels.

Étant donné que :

- *Parmi les 21 MO ayant des engagements au PGMO et qui ont produit un plan d'action, 14 ont inscrit leurs engagements au sein de leur plan d'action, en tout ou en partie, alors que 7 MO n'y ont inscrit aucun de leurs engagements.*

Recommandation 5

Il est recommandé aux MO assujettis à l'article 61.1 de la Loi d'inscrire dans leur plan d'action annuel leurs engagements pris dans le cadre du PGMO de la politique À part entière. L'inclusion de ces engagements au sein des plans d'action facilite leur suivi et favorise une plus grande cohérence de l'ensemble des mesures prises afin d'accroître la participation sociale des personnes handicapées.

Étant donné que :

- *Au total, 99 % des mesures inscrites dans les plans d'action des MO et des municipalités sont en concordance avec les défis de la politique À part entière.*

Recommandation 6

Il est recommandé aux MO et aux municipalités assujettis à l'article 61.1 de la Loi de continuer à prendre des actions concordantes avec la politique dans leur plan d'action annuel afin de réduire les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées.

Étant donné que :

- *Les mesures des plans d'action 2009-2010 des MO visent principalement les trois résultats attendus suivants:*
 - *Offrir aux personnes handicapées la possibilité de s'exprimer et de communiquer adéquatement avec autrui, peu importe les moyens de communication utilisés;*
 - *Offrir aux personnes handicapées la possibilité de se déplacer sans contraintes supplémentaires d'accessibilité, de temps et de coût, peu importe le lieu et les moyens utilisés;*
 - *Accroître la participation des personnes handicapées sur le marché du travail, sans discrimination.*

et les trois priorités d'intervention suivantes :

- Aménager des environnements accessibles;
 - Concevoir des lois, des politiques, des programmes et des services sans obstacles;
 - Agir contre les préjugés et la discrimination.
- Les mesures des plans d'action 2009 des municipalités visent principalement les deux résultats attendus suivants:
 - Offrir aux personnes handicapées la possibilité de se déplacer sans contraintes supplémentaires d'accessibilité, de temps et de coût, peu importe le lieu et les moyens utilisés;
 - Accroître la participation des personnes handicapées à des activités de loisir, de sport, de tourisme et de culture.

et les trois priorités d'intervention suivantes :

- Aménager des environnements accessibles;
- Agir contre les préjugés et la discrimination;
- Accroître l'accès, la complémentarité et la coordination des programmes et des services.

Recommandation 7

Il est recommandé aux MO et aux municipalités assujettis à l'article 61.1 de la Loi de diversifier davantage l'objet des mesures incluses dans leur plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées afin de tenir compte de l'ensemble des priorités d'intervention de la politique À part entière, et ce, dans le respect de leur mission.

Parmi les priorités qui pourraient être davantage ciblées par les plans d'action, on peut relever :

- **Agir contre toute forme d'exploitation, de violence et de maltraitance;**
- **Tenir compte de la diversité des réalités familiales des personnes handicapées dans la conception des politiques familiales;**
- **Soutenir l'exercice des rôles familiaux et sociaux des familles.**

L'Office s'engage à soutenir les MO et les municipalités dans leurs efforts à cet effet.

Étant donné que :

- Les plans d'action annuels des MO et des municipalités n'utilisent pas toujours une terminologie conforme avec la Loi et le PPH, particulièrement en ce qui a trait à l'identification de la population des personnes handicapées.

Recommandation 8

Il est recommandé aux MO et aux municipalités assujettis à l'article 61.1 de la Loi d'utiliser le Guide à l'intention des ministères, des organismes publics et des municipalités en vue de la production de leur plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées comme cadre de référence. L'utilisation de ce Guide assure une harmonisation de la terminologie avec la Loi et le PPH dans les plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées.

L'Office s'engage à poursuivre ses efforts actuels en vue de réviser le Guide et d'en bonifier son contenu, en portant une attention particulière à :

- **mieux définir la terminologie conforme à la Loi et au PPH;**
 - **proposer, pour chacun des défis, priorités d'intervention et leviers de la politique, des exemples de mesures visant la réduction des obstacles à la participation sociale des personnes handicapées.**
-

Étant donné que :

- *Ce premier bilan annuel de la mise en œuvre de la politique À part entière pour l'année 2009-2010 fournit un portrait encourageant de la mise en œuvre des engagements des MO au PGMO et soulève certaines difficultés dans l'application de l'article 61.1 de la Loi.*
- *La mise en œuvre de la politique se déroule dans un contexte où les MO sont appelés à effectuer des choix budgétaires difficiles.*

Recommandation 9

Il est recommandé que ce premier bilan soit présenté au Conseil des ministres afin de s'assurer que la mise en œuvre de cette politique demeure au rang des priorités, quant à :

- **la réalisation de l'ensemble des engagements du PGMO au cours des trois prochaines années;**
 - **l'éventuel renouvellement d'engagements des MO en vue de la mise en œuvre de la politique;**
 - **l'obligation pour les MO et les municipalités assujettis à l'article 61.1 de la Loi de se conformer à cette exigence.**
-





CONCLUSION

Ce premier bilan de la mise en œuvre de la politique *À part entière* pour l'année 2009-2010 a permis de constater que la plupart des engagements des MO au PGMO sont soit réalisés, soit en cours de réalisation ou en continu, et que les travaux ont déjà débuté pour la majorité des initiatives intersectorielles. L'analyse de la concordance entre les plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées des MO et des municipalités et la politique a montré que ceux-ci sont largement concordants avec la politique. Ces résultats viennent confirmer que les plans d'action constituent un outil incontournable de mise en œuvre de la politique en vue de réduire les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées. Afin d'apprécier l'évolution de la mise en œuvre de la politique, l'OS va donc poursuivre le suivi des moyens de mise en œuvre du PGMO et l'analyse de la concordance entre les plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées et la politique *À part entière*.

Enfin, ce bilan permet d'observer que la mise en œuvre de la politique va bon train et confirme l'engagement du gouvernement du Québec visant à faire en sorte que le Québec devienne une société davantage inclusive, où les personnes handicapées pourront participer *À part entière*.



ANNEXE A

**INITIATIVES INTERSECTORIELLES
INSCRITES AU PGMO**

Une société inclusive

	Moyens de mise en œuvre identifiés comme <i>Initiatives intersectorielles</i>	Échéance	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
1	<p>M-008</p> <p>Établir un plan d'action concerté visant à identifier des solutions pour lutter contre les préjugés et la discrimination à l'endroit des personnes handicapées.</p>	2013	E-014-OPHQ-8 E-015-MSSS-3 E-016-MESS-3 E-017-MELS-3 E-018-CDPDJ-1
2	<p>M-104</p> <p>Participer aux démarches concertées concernant l'exploitation, la violence et la maltraitance, initiées par les partenaires gouvernementaux.</p>	À déterminer avec les partenaires	E-116-OPHQ-14 (collaborateur ou coresponsable)
3	<p>M-105</p> <p>Collaborer aux travaux du comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle à titre de membre des comités-conseil en matière de violence conjugale et d'agression sexuelle.</p>	À déterminer avec les partenaires	E-117-OPHQ-15 E-118-MCCCF-3
4	<p>M-119</p> <p>Établir une démarche de concertation sur l'adaptation du système judiciaire aux besoins des personnes handicapées en continuité avec les travaux antérieurs réalisés à ce sujet.</p>	Dès 2008, continu	E-132-OPHQ-16
5	<p>M-130-145-148</p> <p>Établir des mécanismes de liaison pour développer les initiatives municipales concertées en matière d'accessibilité des lieux fréquentés par le public, des moyens de transport et des moyens de communication, ainsi qu'en matière de conception sans obstacles des politiques familiales municipales.</p>	Dès 2008	E-143-OPHQ-19-24-26 E-144-MTQ-3-4-5 E-145-MAMR-2-3-4
6	<p>M-134</p> <p>Élaborer la stratégie de mise en œuvre et de suivi de la politique gouvernementale <i>L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées</i>.</p>	À préciser	E-149-MSG-1 E-150-OPHQ-22

	Moyens de mise en œuvre identifiés comme <i>Initiatives intersectorielles</i>	Échéance	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
7	<p data-bbox="220 415 302 447">M-217</p> <p data-bbox="220 468 922 562">Mettre sur pied le Groupe de travail sur l'amélioration de l'offre de service en transport public adapté, scolaire et spécialisé (le Groupe de travail) au Québec et contribuer à ses travaux.</p> <p data-bbox="220 594 922 978">Le mandat du Groupe de travail consiste, en premier lieu, à dresser un état de situation exhaustif en matière de transport public adapté (transport adapté, taxis et autocars interurbains accessibles, réseaux de transport en commun et de transport collectif dans les régions rurales), de transport scolaire et de transport spécialisé au Québec. L'évolution des besoins de la clientèle et les différents modes de prestation de services seront également documentés à cette étape. En deuxième lieu, le Groupe de travail sera chargé de faire un diagnostic de la situation et d'élaborer des scénarios permettant l'amélioration de l'offre de service en transport public adapté, scolaire et spécialisé au Québec.</p>	À préciser	<p data-bbox="1187 415 1377 447">E-241-MTQ-37</p> <p data-bbox="1187 449 1377 480">E-242-MSSS-22</p> <p data-bbox="1187 483 1377 514">E-243-MAMR-10</p> <p data-bbox="1187 516 1377 548">E-244-MELS-46</p> <p data-bbox="1187 550 1377 581">E-245-MESS-5</p> <p data-bbox="1187 583 1377 615">E-246-OPHQ-31</p>

Une société solidaire et plus équitable

	Moyens de mise en œuvre identifiés comme <i>Initiatives intersectorielles</i>	Échéance	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
8	M-225 Intégrer l'OPHQ au comité interministériel de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale responsable du suivi du plan d'action actuel et de l'élaboration du prochain plan.	Avril 2009	E-254-MESS-6
9	M-226 Coanimer un groupe de travail interministériel sur la situation des personnes handicapées et la solidarité sociale chargé de développer des mesures concertées visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale des personnes handicapées et leur famille.	Avril 2009	E-255-MESS-7 E-256-OPHQ-33
10	M-227 Créer un groupe de travail sur la santé mentale, l'itinérance et l'exclusion sociale.	Avril 2009	E-257-MESS-8
11	M-242-248 Participer à un comité interministériel piloté par l'OPHQ et regroupant les principaux organismes gestionnaires, dont le mandat consisterait à proposer des scénarios visant à réduire les disparités de compensation.	2013	E-272-OPHQ-34-35 E-273-MSSS-24-25 E-274-MESS-16-17 E-275-MFQ-3-7

Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille

	Moyens de mise en œuvre identifiés comme <i>Initiatives intersectorielles</i>	Échéance	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
12	<p>M-344</p> <p>Animer une démarche intersectorielle sur la planification individualisée et coordonnée des services et faire rapport sur des travaux visant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à assurer l'utilisation du plan de services par l'ensemble des acteurs • à l'harmonisation des concepts et de la terminologie du plan de services • au respect de la confidentialité • à l'implantation d'un modèle mixte de coordination du plan de services • à l'établissement de règles consensuelles permettant la désignation du responsable de la coordination du plan de services 	2010	<p>E-380-OPHQ-38 E-381-MSSS-54 E-382-MESS-20 E-383-MELS-95</p>
13	<p>M-362</p> <p>Soutenir la mise en œuvre de services de surveillance pour les élèves handicapés du secondaire qui n'ont pas l'autonomie nécessaire pour être seuls en dehors des heures de classe, en prenant en considération les responsabilités respectives de chacun des partenaires</p>	Juin 2009	<p>E-401-MELS-105 E-402-MFA-5 E-403-MSSS-59 E-404-OPHQ-39</p>
14	<p>M-371</p> <p>Animer des démarches intersectorielles visant à proposer des pistes de solution pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • développer des services d'accompagnement dans toutes les régions • favoriser l'harmonisation des pratiques d'accompagnement • assurer la reconnaissance des besoins d'accompagnement dans la planification individualisée et coordonnée des services • améliorer la formation et la rémunération des accompagnateurs 	2013	<p>E-413-OPHQ-41 E-414-MELS-106 E-415-MSSS-60 E-416-MTQ-41</p>
15	<p>M-373</p> <p>Animer et soutenir les travaux du comité sur l'accompagnement pour les personnes handicapées au Québec</p>	Mars 2012	<p>E-418-OPHQ-42 E-419-MTQ-42 E-420-MELS-108 E-421-MTO-14</p>



ANNEXE B

**QUESTIONNAIRE DE SUIVI ANNUEL
DU PGMO, 2009-2010**



**QUESTIONNAIRE DE SUIVI ANNUEL DU PLAN GLOBAL DE MISE EN ŒUVRE
DE LA POLITIQUE À PART ENTIÈRE
2009-2010**

CONSIGNES

Ce questionnaire a pour but de permettre à l'Office des personnes handicapées du Québec d'effectuer le suivi annuel du premier plan global de mise oeuvre (PGMO) de la politique *À part entière*, pour l'année 2009-2010. Il contient les moyens inscrits au PGMO de la politique, convenus et validés par les autorités de votre organisation.

Vous pouvez utiliser les onglets pour accéder au questionnaire ou revenir aux consignes (situés à gauche, au bas de la feuille Excel).

Pour chacun des moyens, vous devez compléter les champs liés aux **trois types d'information** suivants :

- 1) État de réalisation en 2009-2010;
- 2) Coûts assumés en 2009-2010.
- 3) Évaluation du moyen d'ici 2013

1. État de réalisation en 2009-2010

Pour chacun des moyens, marquez d'un X la case qui correspond à son état de réalisation en 2009-2010. Choisissez une seule réponse parmi les cinq possibilités suivantes : a) Non débuté, b) En cours de réalisation, c) Réalisé, d) En continu ou e) Abandonné. Ensuite, résumez très brièvement l'état de réalisation du moyen.

Si la responsabilité d'un moyen est partagée avec un ou plusieurs ministères ou organismes, vous devez inscrire la contribution de votre organisation seulement dans la réalisation du moyen.

a) Non débuté	Le moyen n'a pas encore été mis en oeuvre.
b) En cours de réalisation	Le moyen est en cours de réalisation parce que des activités ont été amorcées en 2009-2010 ou en 2008-2009 et que d'autres sont prévues en 2010-2011. À différencier de la réponse d) En continu, où il n'y a aucune échéance. Les activités en cours de réalisation sont menées en fonction d'échéances prédéterminées dans le PGMO.
c) Réalisé	Le moyen est réalisé parce que l'ensemble des activités a été complété au 31 mars 2010 et qu'aucune autre activité en lien avec celui-ci n'est prévue pour 2010-2011.
d) En continu	Le moyen est en continu lorsqu'il se réalise sans aucune échéance. Les activités en lien avec ce moyen sont réalisées périodiquement (ex. : annuel, biennal ou à des intervalles irréguliers).
e) Abandonné	Le moyen a été abandonné.

2. Coûts assumés en 2009-2010

Pour chacun des moyens, indiquez les coûts assumés (arrondis au dollar), calculés à partir des dépenses de transfert et des crédits supplémentaires. **Si aucun coût n'est associé au moyen, inscrivez 0.**

Dépenses de transfert	Toute somme transférée par le gouvernement à un particulier, à une organisation ou à un autre gouvernement sans qu'aucune contrepartie soit reçue par le gouvernement cédant. Il peut s'agir, par exemple, d'une subvention, d'une allocation directe ou d'une dépense de programme.
Crédits supplémentaires	Toute attribution financière supplémentaire aux crédits annuels accordée par le Conseil du trésor à un ministère ou un organisme qui en a fait officiellement la demande. Les crédits alloués doivent être spécifiquement destinés à la réalisation de ce moyen.

3. Évaluation du moyen d'ici 2013

Pour chacun des moyens, répondez à la question concernant son évaluation d'ici 2013, en marquant d'un X l'une des cases parmi les possibilités suivantes : a) Oui, b) Non ou c) Ne sait pas.

« L'évaluation de programme est une démarche rigoureuse de collecte et d'analyse d'information qui vise à porter un jugement sur un programme, une politique, un processus ou un projet pour aider à la prise de décision. Elle permet d'apprécier à la fois la pertinence du programme, l'efficacité avec laquelle ses objectifs sont poursuivis, l'efficience des moyens mis en place ou sa rentabilité, ainsi que son impact. »

Source : SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR (2002), *L'évaluation de programme. Document destiné aux dirigeants et dirigeantes de ministères et d'organismes*, Direction des communications, Secrétariat du Conseil du trésor, Québec, p. 6.

Il est important de compléter, pour chacun des moyens, l'état de réalisation, les coûts assumés et son évaluation. Prenez note que si des informations sont manquantes, le questionnaire vous sera retourné afin qu'il soit dûment complété.

Veillez retourner le questionnaire à l'adresse courriel suivante : francis.dubois@ophq.gouv.qc.ca. Prenez note que nous n'accepterons que la version électronique.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec l'Office des personnes handicapées du Québec :

Francis Dubois Conseiller à l'évaluation et à la recherche	Téléphone : 819 475-8556 Courriel : francis.dubois@ophq.gouv.qc.ca
Lucie Dugas Conseillère à l'évaluation et à la recherche	Téléphone : 819 475-8451 Courriel : lucie.dugas@ophq.gouv.qc.ca

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Office des personnes handicapées du Québec

Siège social
309, rue Brock
Drummondville (Québec) J2B 1C5
Sans frais : 1 800 567-1465
Télécopieur : 819 475-8466
Téléscripteur : 1 800 567-1477
www.ophq.gouv.qc.ca

**QUESTIONNAIRE DE SUIVI ANNUEL DU PLAN GLOBAL DE MISE EN ŒUVRE
DE LA POLITIQUE À PART ENTIÈRE
2009-2010**

Nom du ministère/organisme : _____
 Nom du coordonnateur de services aux personnes handicapées : _____
 Téléphone : _____ Courriel : _____ Date : _____

Moyens de mise en oeuvre	1) État de réalisation en 2009-2010					2) Coûts assumés en 2009-2010	
	Non débuté	En cours de réalisation	Réalisé	En continu	Abandonné	Dépenses de transfert (\$)	Crédits supplémentaires (\$)
M-000 (moyen indiqué dans le PGMO) Échéance indiquée au PGMO :							
	Si non débuté, résumez très brièvement la ou les raisons :						
	Si en cours de réalisation, résumez très brièvement les activités mises en oeuvre :						
	Si réalisé, résumez très brièvement les activités mises en oeuvre :						
	Si en continu, résumez très brièvement les activités mises en oeuvre :						
	Si abandonné, résumez très brièvement la ou les raisons :						
	3) Hormis le suivi prévu dans le présent questionnaire, prévoyez-vous effectuer une évaluation de ce moyen d'ici 2013? L'évaluation prévue pourrait porter sur la pertinence, la mise en oeuvre, l'efficacité ou l'efficience. <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sait pas						





ANNEXE C

**MOYENS DE MISE EN ŒUVRE INSCRITS
AU PGMO RÉALISÉS**

Une société inclusive

	Moyens de mise en œuvre réalisés	Échéance	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
1	<p>M-011</p> <p>Produire et diffuser trois messages télévisés</p> <p><i>O-008 Campagne de sensibilisation à l'emploi qui mise entre autres sur l'employabilité des personnes handicapées</i></p>	Mai 2008	E-021-MCE-1
2	<p>M-012</p> <p>Élaborer un site Internet et des opérations de relations publiques</p> <p><i>O-008 Campagne de sensibilisation à l'emploi qui mise entre autres sur l'employabilité des personnes handicapées</i></p>	Automne 2008	E-022-MCE-2
3	<p>M-017</p> <p>Augmenter la banque de photos promotionnelles du ministère du Tourisme montrant des personnes handicapées ou à mobilité restreinte</p>	Automne 2008	E-027-MTO-2
4	<p>M-022</p> <p>Développer le matériel pédagogique d'accompagnement</p> <p><i>O-013 Développer les connaissances des intervenants scolaires sur la notion de l'égalité, les droits de l'enfant et les accommodements possibles des élèves ayant des troubles d'apprentissage</i></p>	En cours	E-032-CDPJ-4
5	<p>M-025</p> <p>À l'éducation des adultes, faire la promotion du programme de formation de base commune et, plus particulièrement, le cours du domaine de l'univers social qui porte sur les droits et responsabilités de citoyen ainsi que les cours du domaine du développement personnel qui portent sur les relations interpersonnelles et la santé physique</p>	Printemps 2010	E-035-MELS-6
6	<p>M-034</p> <p>En suivi à ces expériences, envisager différentes avenues quant à la sensibilisation, à l'information et à la formation de l'ensemble des acteurs dans les établissements de l'enseignement collégial qui seront considérées</p> <p><i>O-019A Développer les connaissances et les compétences chez le personnel des services d'aide aux étudiants handicapés des établissements postsecondaires pour répondre aux besoins de l'ensemble des étudiants handicapés et, plus particulièrement, de ceux ayant des problèmes graves de santé mentale ou des troubles graves d'apprentissage</i></p>		E-044-MELS-15

	Moyens de mise en œuvre réalisés	Échéance	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
7	<p>M-040</p> <p>Informer et former le personnel des SARCA sur le service de bilan des acquis et sur les cours en formation de base commune portant sur l'orientation professionnelle dans le domaine de la vie professionnelle pour encourager les personnes handicapées à entreprendre ou à poursuivre une démarche d'orientation professionnelle</p> <p><i>O-021 Développer chez le personnel des services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) oeuvrant en éducation des adultes une sensibilité à l'importance de l'orientation professionnelle pour la précision du projet de formation pour les personnes handicapées</i></p>		E-050-MELS-21
8	<p>M-043</p> <p>Développer une formation spécifique sur la déficience intellectuelle et les troubles envahissants du développement pour les intervenants des centres de santé et de services sociaux (CSSS) et offrir la formation en région</p>	2008-2009	E-053-MSSS-6
9	<p>M-054</p> <p>Insérer, dans les pages du site Internet institutionnel du ministère qui sont destinées aux entreprises touristiques, un lien avec le site Web de Kéroul</p>	Automne 2008	E-064-MTO-4
10	<p>M-055</p> <p>Faire la promotion des services de Kéroul et de son site Internet dans le bulletin électronique <i>Totalement Tourisme!</i></p>	Printemps 2009	E-065-MTO-5
11	<p>M-056</p> <p>Identifier les besoins de formation des employés du ministère qui entrent régulièrement en contact avec la clientèle touristique relativement aux besoins particuliers des personnes handicapées ou à mobilité restreinte, en fonction des mandats de travail</p>	Printemps 2009	E-065-MTO-6
12	<p>M-057</p> <p>Convenir avec Kéroul d'un programme de formation, sur les besoins particuliers des personnes handicapées ou à mobilité restreinte et sur les moyens d'y répondre, adapté aux rôles et mandats des employés du ministère qui entrent régulièrement en contact avec la clientèle touristique</p>	Printemps 2009	E-065-MTO-7

	Moyens de mise en œuvre réalisés	Échéance	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
13	<p>M-061</p> <p>Mettre en œuvre une session de formation en milieu de travail « Dossier médical et droits de la personne ». Les objectifs sont de connaître les récentes décisions des tribunaux ayant trait aux examens médicaux. Connaître les positions de la CDPDJ dans ce dossier. Identifier les lacunes possibles. Modifier ses outils en conséquence</p> <p><i>O-034 Développer les connaissances des employeurs et des travailleurs sur les droits des personnes handicapées relativement aux examens médicaux</i></p>	En cours	E-071-CDPDJ-7
14	<p>M-062</p> <p>Tenir des rencontres régionales d'échange avec les regroupements d'organismes de défense des droits des personnes handicapées (Outaouais, Côte-Nord, Saguenay-Lac-Saint-Jean)</p> <p><i>O-035 Développer les connaissances des regroupements d'organismes de défense des droits des personnes handicapées sur la Charte des droits et libertés de la personne, sur la CDPDJ et sur les droits des personnes handicapées</i></p>	En cours	E-072-CDPDJ-8
15	<p>M-064</p> <p>Susciter chez les organismes des projets favorisant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soit la mise en œuvre d'activités adaptées aux besoins des personnes handicapées • soit la formation des intervenants culturels à leur réalité <p><i>O-037 Améliorer chez les organismes soutenus par le MCCCCF la prise en compte de la réalité des personnes handicapées</i></p>	2008-2009 : élaboration des conditions et des critères d'approbation des projets voulus 2009-2011 : accueil de quatre projets structurants	E-074-MCCCCF-2
16	<p>M-068</p> <p>Prévoir une entente avec des centres d'éducation spécialisés</p> <p><i>O-038 Faciliter l'adaptation des instruments de mesure et d'évaluation des apprentissages et des instruments de reconnaissance des acquis</i></p>		E-078-MELS-26
17	<p>M-076</p> <p>Prendre en compte les besoins de la clientèle handicapée dans les orientations et les actions à venir relativement au développement de services complémentaires pour les élèves à la formation professionnelle et à l'éducation des adultes</p>	Novembre 2008	E-086-MELS-34

	Moyens de mise en œuvre réalisés	Échéance	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
18	<p>M-079</p> <p>Donner aux commissions scolaires le pouvoir d'émettre des bilans des acquis et des relevés de compétences à l'éducation des adultes et en formation professionnelle</p> <p><i>O-044 Améliorer l'accès à une reconnaissance officielle des acquis obtenus en milieu scolaire pour tous les élèves handicapés</i></p>	Printemps 2009	E-089-MELS-37
19	<p>M-080</p> <p>Proposer un cadre de référence pour une meilleure homogénéité de cette reconnaissance</p> <p><i>O-044 Améliorer l'accès à une reconnaissance officielle des acquis obtenus en milieu scolaire pour tous les élèves handicapés</i></p>	Hiver 2009	E-090-MELS-38
20	<p>M-083</p> <p>Répertorier les besoins des personnes handicapées au regard de l'exercice du droit de vote</p>	Juin 2008	E-093-DGE-4
21	<p>M-084</p> <p>Évaluer les mécanismes mis en place par les autres juridictions canadiennes pour faciliter le vote des personnes handicapées</p>		E-093-DGE-5
22	<p>M-085</p> <p>Évaluer les impacts de nouveaux modèles de bulletins de vote en termes d'efficacité, de faisabilité et de coûts</p> <p><i>O-045 Prendre en compte les besoins des personnes handicapées au regard des améliorations à apporter au bulletin de vote</i></p>		E-093-DGE-6
23	<p>M-086</p> <p>Selon l'évaluation, proposer les solutions pour répondre le mieux possible aux besoins des personnes handicapées</p> <p><i>O-045 Prendre en compte les besoins des personnes handicapées au regard des améliorations à apporter au bulletin de vote</i></p>	Septembre 2008	E-093-DGE-7

	Moyens de mise en œuvre réalisés	Échéance	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
24	<p>M-094</p> <p>Développer un partenariat « Nouveaux arrivants » avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)</p> <p><i>O-049A Favoriser une meilleure compréhension du système de justice par les aînés, les autochtones, les immigrants, les jeunes et les personnes démunies, notamment en partenariat avec des organismes oeuvrant auprès de ces clientèles</i></p>	2010	E-104-MJQ-2 E-105-MICC-4
25	<p>M-095</p> <p>Développer un document destiné aux nouveaux arrivants</p> <p><i>O-049A Favoriser une meilleure compréhension du système de justice par les aînés, les autochtones, les immigrants, les jeunes et les personnes démunies, notamment en partenariat avec des organismes oeuvrant auprès de ces clientèles</i></p>	2013	E-106-MJQ-3
26	<p>M-112</p> <p>Développer des documents pour utilisation par les partenaires</p> <p><i>O-061 Favoriser une meilleure compréhension du système de justice par les aînés, les autochtones, les immigrants, les jeunes et les personnes démunies, notamment en partenariat avec des organismes oeuvrant auprès de ces clientèles</i></p>	2010	E-125-MJQ-7
27	<p>M-123</p> <p>Poursuivre la démarche des visites d'appréciation de la qualité (déficien e intellectuelle, troubles envahissants du développement et santé mentale) pour toutes les clientèles, notamment pour la déficien e physique</p> <p><i>O-068 Améliorer la qualité des services dispensés aux personnes vulnérables, hébergées dans un établissement public, privé (conventionné ou avec permis) ou dans un milieu de vie substitut rattaché à un établissement</i></p>	2013	E-136-MSSS-15
28	<p>M-124</p> <p>S'assurer de tenir compte des di érentes réalités des personnes handicapées hébergées dans les critères d'appréciation de la qualité</p> <p><i>O-068 Améliorer la qualité des services dispensés aux personnes vulnérables, hébergées dans un établissement public, privé (conventionné ou avec permis) ou dans un milieu de vie substitut rattaché à un établissement</i></p>	2013	E-137-MSSS-16

	Moyens de mise en œuvre réalisés	Échéance	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
29	<p>M-128</p> <p>Mettre en œuvre un cadre de référence sur le recours prévu à l'article 26 a.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale</p>	2009	E-141-OPHQ-17
30	<p>M-132</p> <p>Coordonner le comité interministériel québécois travaillant à l'analyse visant la ratification de la Convention par le Canada. (Cette convention a été signée puis adoptée en 2006, mais elle n'est pas encore ratifiée)</p> <p><i>O-075 Contribuer à la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 13 décembre 2006, par le Canada</i></p>		E-147-MRI-1
31	<p>M-139</p> <p>Instauration de mécanismes de communication visant l'application de la clause d'impact</p>	2008	E-156-SAAQ-4
32	<p>M-143</p> <p>Intégration d'un membre au comité de travail du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées à la Régie</p>	Réalisée	E-160-RBQ-1
33	<p>M-156</p> <p>Élargir et financer le projet de la Route accessible à l'ensemble des régions du Québec en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participant financièrement à la campagne de promotion; • Communiquant l'information aux bureaux du ministère du Tourisme à l'étranger. 	31 mars 2009	E-178-MTO-10
34	<p>M-158</p> <p>Finaliser les dossiers en cours de la mesure d'aide à l'accessibilité des lieux d'accueil et de renseignements touristiques</p>	Printemps 2009	E-180-MTO-12
35	<p>M-180</p> <p>Intégrer l'approche d'accessibilité universelle dans les nouvelles constructions</p>	Automne 2008	E-203-SIQ-2

	Moyens de mise en œuvre réalisés	Échéance	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
36	M-186 Maintenir le soutien financier offert aux commissions scolaires et aux établissements d'enseignement privés lorsqu'un véhicule régulier doit être adapté pour accueillir un élève handicapé. Il appartient à l'organisme scolaire de dédommager le transporteur ayant fait modifier son véhicule Cette aide est disponible pour tous les organismes qui transmettent une demande. Le MELS s'engage à rappeler que les besoins à cet égard doivent être déterminés en lien avec le plan d'intervention de l'élève. Il s'engage également à gérer avec ouverture cette mesure afin d'accroître le parc de véhicules ayant été adaptés pour recevoir des élèves handicapés.	En continu	E-209-MELS-45
37	M-195 Inclure, au niveau des orientations formulées dans la planification stratégique du ministère, des éléments portant sur l'accessibilité des infrastructures pour les personnes handicapées	Mars 2012	E-218-MTQ-16
38	M-206 Accorder un soutien financier pour l'élaboration d'un code provincial de pratique en transport adapté		E-230-MTQ-27
39	M-211 Sensibiliser les intervenants, dont les municipalités, à propos des normes du ministère en matière d'accessibilité des infrastructures dans le cadre de l'aménagement de pistes cyclables et de sentiers piétonniers		E-235-MTQ-32
40	M-215 Sensibiliser les divers intervenants, dont les municipalités, à propos des normes du ministère en matière d'accessibilité des infrastructures, notamment quant à l'adaptation des feux sonores, au pavage d'accotement granulaire		E-239-MTQ-36
41	M-217 Mettre sur pied le Groupe de travail sur l'amélioration de l'offre de service en transport public adapté, scolaire et spécialisé (le Groupe de travail) au Québec et contribuer à ses travaux	À préciser	E-246-OPHQ-31

	Moyens de mise en œuvre réalisés	Échéance	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
42	M-218 Produire et diffuser un document pour informer les citoyens sur les étapes à suivre pour se porter candidat, et ce, dans des formats adaptés tels le braille, les gros caractères, l'audio et la vidéo en langage signé	Septembre 2009	E-247-DGE-9
43	M-220 Accorder un soutien financier pour développer un portail accessible sur Internet diffusant de l'information sur l'ensemble de l'offre de transport collectif régulier et adapté au Québec	Mars 2012	E-249-MTQ-38
44	M-225 Intégrer l'OPHQ au comité interministériel de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale responsable du suivi du plan d'action actuel et de l'élaboration du prochain plan	Avril 2009	E-254-MESS-6
45 46	M-226 Coanimer un groupe de travail interministériel sur la situation des personnes handicapées et la solidarité sociale chargé de développer des mesures concertées visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale des personnes handicapées et leur famille		E-255-MESS-7 E-256-OPHQ-33
47	M-227 Créer un groupe de travail sur la santé mentale, l'itinérance et l'exclusion sociale		E-257-MESS-8
48	M-229.28 Élaborer une démarche particulière ciblant les étudiantes et les étudiants handicapés dans le cadre de la campagne 2008 de promotion du service Placement étudiant auprès des jeunes effectuée dans les établissements d'enseignement		E-259-MESS-10
49	M-229.42 Offrir, à compter du 1 ^{er} avril 2008, un service d'assistance aux employeurs facilitant l'accès à l'information pertinente et aux ressources pouvant conseiller et aider les employeurs		E-259-MESS-10

	Moyens de mise en œuvre réalisés	Échéance	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
50	M-229.47 Élaborer, au printemps 2008, un plan de déploiement des nouveaux emplois créés en entreprises adaptées		E-259-MESS-10
51	M-229.50 Autoriser, pour les personnes handicapées ayant des difficultés d'intégration plus importantes que celles habituellement reconnues chez les autres participantes et participants, jusqu'au double de la durée de participation à la mesure Subventions salariales afin d'atteindre le nombre minimal d'heures de travail requis par semaine, soit 30 heures (2008)		E-259-MESS-10
52	M-231 Mettre de l'avant, dans le plan stratégique du SCT, une orientation liée à l'amélioration de l'embauche des membres de groupes cibles au sein de la fonction publique	Lié au plan stratégique du SCT	E-261-SCT-1
53	M-236 Instaurer une Prime au travail pour les personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi (mesure fiscale annoncée lors du discours du budget 2008-2009)	Année d'imposition 2008	E-266-MESS-13
54	M-237 Dans le cadre des travaux pour la préparation du prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, créer un groupe de travail interministériel sur les travailleurs à faible revenu, l'incitation au travail et l'aide sociale	Avril 2009	E-267-MESS-14
55	M-238 Instaurer le Supplément pour les prestataires de longue durée quittant l'aide financière de dernier recours (mesure fiscale annoncée lors du discours du budget 2008-2009)	En vigueur depuis le 1 ^{er} avril, premiers versements effectués rétroactivement à partir de septembre 2008	E-267-MESS-15

	Moyens de mise en œuvre réalisés	Échéance	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
56	<p>M-241</p> <p>Mise en place d'une veille stratégique</p> <p><i>O-140 Mettre en place des mécanismes visant à s'assurer que les personnes admissibles à un recours collectif puissent bénéficier des programmes d'indemnisation qui en résultent</i></p>	En continu	E-271-Curateur-10
57	<p>M-256</p> <p>Diffuser et faire connaître le nouveau <i>guide d'organisation des stages en milieu de travail</i> élaboré dans le cadre du <i>Parcours de formation axée sur l'emploi</i>. Ce guide présente notamment plusieurs moyens de recruter et de fidéliser des milieux d stages variés</p>	En continu	E-293-MELS-57
58	<p>M-257</p> <p>Examiner les possibilités ouvertes par les règles budgétaires et expérimenter ces possibilités dans quelques commissions scolaires dans un premier temps</p> <p><i>O-150 Développer des applications particulières des mesures budgétaires pour la réalisation de projets de formation spécifiques destinés à des groupes d'élèves handicapés en formation professionnelle</i></p>	Automne 2008	E-293-MELS-58
59	<p>M-260</p> <p>Collaborer, à la demande du comité d'adaptation de la main-d'œuvre (CAMO) pour personnes handicapées, à la mise à jour de la brochure de promotion de la formation professionnelle et technique auprès des personnes handicapées</p>	Automne 2010	E-296-MELS-61
60	<p>M-269</p> <p>Diffuser le Guide sur les aides techniques et les programmes d'aide financière sur le site Internet du Curateur public dans une page spéciale « tutelle au mineur ». Le guide est déjà disponible sur le site Internet général du Curateur</p>	2008-2009	E-305-Curateur-11
61	<p>M-276</p> <p>Assurer le suivi de l'application de l'approche prévue par la convention collective du personnel enseignant, qui préconise une organisation des services éducatifs aux élèves en tenant compte de leurs besoins plutôt que de leur appartenance à une catégorie de difficulté</p>	Juin 2010	E-312-MELS-71

	Moyens de mise en œuvre réalisés	Échéance	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
62	M-277 Élaborer, en collaboration avec les partenaires concernés, des moyens de promouvoir et de faire connaître les services adaptés disponibles dans les établissements d'enseignement supérieur	Janvier 2010	E-313-MELS-72
63	M-279 Poursuivre les travaux afin de mieux connaître la clientèle des étudiants ayant des troubles de santé mentale ou des troubles d'apprentissage et leurs besoins et pour dégager des modèles d'organisation de services favorisant leur intégration et leur réussite	Actuellement en cours	E-315-MELS-74
64	M-289 Établir les standards en matière de délais pour le début des services en fonction des niveaux de priorité <i>O-164 Améliorer l'accès aux services spécifiques de 1^{re} ligne et aux services spécialisés de réadaptation répondant aux besoins des personnes ayant une déficience</i>	2008	E-325-MSSS-26
65	M-315 Optimiser les processus <i>O-176 Réduire les délais d'analyse des demandes d'aide financière en vue de l'adaptation des véhicules pour les personnes handicapées</i>	Décembre 2008	E-351-SAAQ-13
66	M-321 Produire des capsules vidéo sur : <ul style="list-style-type: none"> • Autochtones – Victimes d'actes criminels • Assises (pour jurés/témoins) • Petites créances <i>O-182 Favoriser une meilleure compréhension des citoyens concernant les séances de médiation et le déroulement des procès, en travaillant en collaboration avec différents organismes</i>	2010	E-357-MJQ-8

Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille

	Moyens de mise en œuvre réalisés	Échéance	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
67	M-356 Produire un avis contenant des recommandations sur des mesures de soutien aux familles et de conciliation travail-famille <i>O-200 Favoriser le développement de mesures de soutien aux familles et de conciliation travail-famille adaptées à la réalité et aux besoins des familles où vit une personne handicapée</i>	Décembre 2008	E-395-CFE-2
68	M-362 Soutenir la mise en œuvre de services de surveillance pour les élèves handicapés du secondaire qui n'ont pas l'autonomie nécessaire pour être seuls en dehors des heures de classe, en prenant en considération les responsabilités respectives de chacun des partenaires	Juin 2009	E-402-MFA-5
69	M-368 Mise en place d'un fonds visant à soutenir des personnes aidantes qui fournissent des soins et du soutien régulier à domicile à des personnes âgées ayant des incapacités significatives et persistantes susceptibles de compromettre leur maintien à domicile	2009	E-410-MFA-11



ANNEXE D

**MOYENS DE MISE EN ŒUVRE INSCRITS AU PGMO
QUI ONT ÉTÉ ABANDONNÉS**

Une société inclusive

Moyens de mise en oeuvre abandonnés	MO	Raisons de l'abandon précisées par le MO et alternatives ou ajustements prévus
<p>1 M-041</p> <p>Produire un document facilitant l'accueil des personnes handicapées précisant l'importance de l'orientation professionnelle pour les personnes handicapées</p>	MELS	<p>La réalisation du moyen se fera dans le cadre du moyen M-026. Le ministère ajustera le document d'accueil sur les personnes handicapées prévu au moyen M-026 de manière à y intégrer la dimension de l'orientation scolaire et professionnelle.</p> <p>(M-026 : Élaborer un document pour l'accueil des personnes handicapées à l'attention du personnel des services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA))</p>
<p>2 M-126</p> <p>Promouvoir l'adoption de mesures législatives appropriées</p> <p><i>O-070 Faciliter aux professionnels et aux institutions financières le signalement des cas d'exploitation, de violence et des maltraitements envers des personnes inaptes dont ils sont témoins dans le cadre de leur pratique professionnelle</i></p>	Curateur	<p>Le Curateur public n'assumera pas la promotion de l'adoption de mesures législatives visant à faciliter aux professionnels et aux institutions financières le signalement des cas d'exploitation, de violence et des maltraitements envers des personnes inaptes dont ils sont témoins dans le cadre de leur pratique professionnelle. Il participe plutôt aux mesures actuellement à l'étude dans le cadre de comités de travail de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Par ailleurs le Curateur public poursuivra ses interventions auprès de ministres ou de commissions à l'égard de projets de règlement ou de loi touchant les personnes inaptes afin de les informer et les sensibiliser sur les différentes dimensions de la protection juridique des personnes inaptes, tel qu'inscrit dans le plan d'action 2010-2013 à l'égard des personnes handicapées.</p>
		<p>Précisions apportées à la suite de la validation des résultats auprès des MO :</p> <p>La contribution du Curateur a été traitée lors de sa participation aux travaux de l'AMF, lesquels ont conclu qu'aucune modification législative permettant la levée du secret professionnel ne serait proposée. D'autre part, le plan d'action 2010-2013 à l'égard des personnes handicapées du Curateur public y propose différentes alternatives, témoignant ainsi de notre engagement à agir contre toute forme d'exploitation, de violence et de maltraitance envers les personnes inaptes.</p>

Une société solidaire et plus équitable

Moyens de mise en oeuvre abandonnés	MO	Raisons de l'abandon précisées par le MO et alternatives ou ajustements prévus
<p>3 M-261</p> <p>Dresser un inventaire des métiers et des professions techniques les plus accessibles aux personnes handicapées au regard des catégories d'incapacités</p> <p><i>O-152 Améliorer l'accès à la formation professionnelle et technique aux personnes handicapées</i></p>	MELS	<p>Le moyen M-261 sera mis en œuvre en partie dans le cadre du moyen M-260. En ce qui concerne l'inventaire à dresser, le ministère est prêt à collaborer. Toutefois, il ne possède pas l'expertise requise eu égard aux différentes catégories d'incapacité, il devrait en conséquence être abandonné.</p> <p>(M-260 : Collaborer, à la demande du comité d'adaptation de la main-d'œuvre (CAMO) pour personnes handicapées, à la mise à jour de la brochure de promotion de la formation professionnelle et technique auprès des personnes handicapées)</p>
<p>4 M-262</p> <p>Rendre disponible cet inventaire aux responsables de l'information scolaire et professionnelle des réseaux de l'éducation en le déposant sur le site de l'Inforoute de la formation professionnelle et technique et en produisant une brochure d'information</p> <p><i>O-152 Améliorer l'accès à la formation professionnelle et technique aux personnes handicapées</i></p>	MELS	<p>Comme pour le moyen M-261, la mise en œuvre du moyen M-262 sera effectuée en partie dans le cadre du moyen M-260.</p>

Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille

Moyens de mise en oeuvre abandonnés	MO	Raisons de l'abandon précisées par le MO et alternatives ou ajustements prévus
<p>5 M-352</p> <p>Développer des outils d'information accessibles à tous les parents ainsi qu'aux intervenants scolaires</p> <p><i>O-197 Accroître la participation effective des parents des élèves handicapés dans l'établissement des plans d'intervention</i></p>	MELS	<p>La mise en oeuvre du moyen M-352 sera effectuée par l'entremise du moyen M 360.</p> <p>(M-360: Avec la collaboration du MELS, la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ) est à préparer un outil d'information destiné à tous les parents ayant un enfant handicapé ou en difficulté. Les parents y trouveront de l'information concernant notamment le plan d'intervention, les services disponibles à l'école, les démarches à effectuer, le transport scolaire, etc. De plus, le MELS et le MESS travaillent conjointement à l'élaboration d'un document d'information à l'intention des parents, des jeunes, des intervenants scolaires et du milieu de l'emploi, concernant les services disponibles aux jeunes handicapés qui quittent le réseau scolaire pour se diriger vers le marché du travail).</p>





ANNEXE E

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE INSCRITS AU PGMO
QUI SERONT ÉVALUÉS D'ICI 2013

Une société inclusive

Moyens de mise en œuvre qui seront évalués d'ici 2013		MO
1	M-009 Produire un module d'autoformation en ligne destinée aux organismes de défense des droits des personnes handicapées et aux personnes handicapées elles-mêmes	CDPDJ
2	M-013 Réaliser une campagne nationale de sensibilisation de la population en diffusant des messages et en mettant en place des activités d'information et de sensibilisation et s'associer aux agences pour la réalisation d'une campagne régionale	MSSS
3	M-014 Créer et entretenir un site Internet permettant de diffuser le thème national annuel de la campagne et l'information qui lui est associée	MSSS
4	M-021 Mettre en oeuvre une session de formation en milieu scolaire destinée au personnel enseignant et non enseignant, aux administrateurs, aux membres des comités consultatifs EHDAA et aux parents : « <i>Pour que l'avenir ne lui échappe pas : comment faire des accommodements pour les élèves ayant des troubles d'apprentissage</i> »	CDPDJ
5	M-023 Concevoir et produire à l'intention du personnel électoral et du Centre de renseignements un outil pédagogique de sensibilisation sur les besoins des personnes handicapées, plus particulièrement dans le cadre de la révision et du vote	DGE
6	M-024 Intégrer ce nouveau module au programme de formation de ces intervenants	DGE
7	M-026 Élaborer un document pour l'accueil des personnes handicapées à l'attention du personnel des services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA)	MELS
8	M-027 Collaborer à l'organisation, par les commissions scolaires, de la formation pour le personnel à l'accueil dans les SARCA	MELS

Moyens de mise en œuvre qui seront évalués d'ici 2013		MO
9	M-030 Poursuivre le soutien et la formation du milieu scolaire dans le cadre du mandat des services régionaux de soutien et d'expertise en adaptation scolaire	MELS
10	M-039 Sensibiliser le personnel des SARCA sur les besoins des élèves handicapés	MELS
11	M-040 Informer et former le personnel des SARCA sur le service de bilan des acquis et sur les cours en formation de base commune portant sur l'orientation professionnelle dans le domaine de la vie professionnelle pour encourager les personnes handicapées à entreprendre ou à poursuivre une démarche d'orientation professionnelle	MELS
12	M-047 Activités de formation aux intervenants concernés	SAAQ
13	M-048 Former les gestionnaires sur la façon de convenir des accommodements raisonnables	SAAQ
14	M-049 Sensibiliser le personnel à reconnaître les situations qui pourraient bénéficier d'accommodements raisonnables	SAAQ
15	M-051 Accorder un soutien financier pour s'assurer que la formation des chauffeurs de taxi-volet personnes handicapées soit donnée sur l'ensemble du territoire québécois	MTQ
16	M-064 Susciter chez les organismes des projets favorisant : <ul style="list-style-type: none"> • soit la mise en œuvre d'activités adaptées aux besoins des personnes handicapées • soit la formation des intervenants culturels à leur réalité 	MCCCF
17	M-071 Accompagner les commissions scolaires et, le cas échéant, les directions d'école dans la diversification de leurs modalités d'organisation de services en lien avec la classe ordinaire	MELS

Moyens de mise en œuvre qui seront évalués d'ici 2013		MO
18	M-073 Soutenir les commissions scolaires concernant l'élaboration du bilan des apprentissages de chaque élève afin qu'une attention particulière soit portée au dernier bilan des élèves qui n'obtiennent pas de qualification (information, sensibilisation, formation)	MELS
19	M-076 Prendre en compte les besoins de la clientèle handicapée dans les orientations et les actions à venir relativement au développement de services complémentaires pour les élèves à la formation professionnelle et à l'éducation des adultes	MELS
20	M-079 Donner aux commissions scolaires le pouvoir d'émettre des bilans des acquis et des relevés de compétences à l'éducation des adultes et en formation professionnelle	MELS
21	M-087 Proposer des essais portant sur de nouveaux modèles de bulletins de vote lors d'élections partielles	DGE
22	M-089 Maintenir le soutien financier au programme <i>Soutien à l'intégration des communautés culturelles et à l'éducation interculturelle au collégial</i> qui permet aux établissements d'obtenir un financement afin de mettre en place des mesures d'accueil et d'intégration des étudiants des communautés ethniques. Ces dispositions sont de nature à favoriser le dépistage des étudiants handicapés dont l'origine culturelle constituerait une entrave pour l'accès aux services adaptés	MELS
23	M-120 Déployer, dans les centres hospitaliers et les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), le programme de formation national portant sur l'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle : la contention et l'isolement (2006). Ce programme s'adresse aux intervenants autorisés (médecins, infirmières/infirmiers, ergothérapeutes et physiothérapeutes) qui œuvrent dans tous ces établissements	MSSS
24	M-125 Identifier les actions prioritaires qui doivent être posées sans délai, dès la réception d'une plainte en matière d'exploitation et qui visent à protéger la personne handicapée de toute atteinte à sa sécurité ou à son intégrité physique ou psychologique	CDPDJ

Moyens de mise en œuvre qui seront évalués d'ici 2013		MO
25	M-134 Élaborer la stratégie de mise en œuvre et de suivi de la politique gouvernementale <i>L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées</i>	MSG
26	M-163 Soutenir financièrement les camps de vacances dans le cadre du <i>Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances</i> – volet « aide aux immobilisations » en favorisant les projets visant l'accessibilité des personnes handicapées	MELS
27	M-164 Avec la Délégation générale du Québec à Paris, mettre en contact l'expertise québécoise avec les experts d'autres pays lors du Colloque international sur l'accessibilité, à Paris, les 31 octobre et 1 ^{er} novembre 2008	MRI
28	M-168 Améliorer l'accessibilité des parcs existants via le <i>Programme de modernisation des parcs routiers</i> et accorder un soutien financier pour la construction de nouveaux parcs routiers accessibles	MTQ
29	M-169 Mettre en place des villages-relais dont l'accréditation par le ministère exige l'inclusion de services universellement accessibles et suivre les travaux réalisés à cet effet	MTQ
30	M-179 Éliminer ou réduire des obstacles physiques répertoriés dans les immeubles existants par des travaux visant la conformité des lieux aux exigences de la version la plus récente du Code de construction du Québec	SIQ
31	M-180 Intégrer l'approche d'accessibilité universelle dans les nouvelles constructions	SIQ
32	M-195 Inclure, au niveau des orientations formulées dans la planification stratégique du ministère, des éléments portant sur l'accessibilité des infrastructures pour les personnes handicapées	MTQ

Moyens de mise en œuvre qui seront évalués d'ici 2013		MO
33	M-196 Accorder des subventions gouvernementales pour l'adaptation des autocars et des terminus interurbains	MTQ
34	M-197 Accorder des subventions gouvernementales pour l'adaptation des taxis	MTQ
35	M-199 Accorder des subventions gouvernementales pour l'adaptation des gares de trains de banlieue, des stations de métro, des arrêts ou des terminus d'autobus, ainsi que les infrastructures connexes (stationnements, signalisation, etc.)	MTQ
36	M-200 Accorder des subventions gouvernementales pour le transport collectif régional	MTQ
37	M-204 Accorder des subventions gouvernementales pour le transport adapté - cadre triennal 2008-2010	MTQ
38	M-205 Recourir au Comité Québec-Municipalités sur la desserte des municipalités en transport adapté pour étendre le transport adapté à toutes les municipalités du Québec, et pour favoriser le développement de services hors territoire	MTQ
39	M-209 Améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées dans le cadre du <i>Programme d'amélioration de la Route verte</i>	MTQ
40	M-217 Mettre sur pied le Groupe de travail sur l'amélioration de l'offre de service en transport public adapté, scolaire et spécialisé (le Groupe de travail) au Québec et contribuer à ses travaux Le mandat du Groupe de travail consiste, en premier lieu, à dresser un état de situation exhaustif en matière de transport public adapté (transport adapté, taxis et autocars interurbains accessibles, réseaux de transport en commun et de transport collectif dans les régions rurales), de transport scolaire et de transport spécialisé au Québec. L'évolution des besoins de la clientèle et les différents modes de prestation de services seront également documentés à cette étape. En deuxième lieu, le Groupe de travail sera chargé de faire un diagnostic de la situation et d'élaborer des scénarios permettant l'amélioration de l'offre de service en transport public adapté, scolaire et spécialisé au Québec.	MTQ

Moyens de mise en œuvre qui seront évalués d'ici 2013		MO
41	M-224 Effectuer, sur le sujet, une tournée de consultation des organismes communautaires et de défense des droits des personnes handicapées	CDPDJ
42	M-229 Réaliser les actions et les mesures de la Stratégie sous la responsabilité du MESS	MESS
43	M-229.29 Soutenir davantage, à partir de 2008, la planification de la transition de l'école à la vie active des élèves handicapés en : <ul style="list-style-type: none"> • faisant la promotion de la planification de la transition; • diffusant les projets relatifs à la transition de l'école à la vie active mis en œuvre en région; • soutenant l'expérimentation et la planification de la transition dans le cadre de leur offre de service respective; • mettant en place des mécanismes qui faciliteront la concertation et l'implication des acteurs régionaux et locaux concernés 	MESS
44	M-229.57 Entreprendre, dès 2008, la clarification des rôles et des zones de responsabilité relativement au parcours de participation sociale et au parcours vers l'emploi des personnes handicapées pour ensuite : <ul style="list-style-type: none"> • procéder à l'analyse des parcours des personnes actuellement en stage et supervisées par le réseau de la santé et des services sociaux (MSSS); • planifier conjointement les mesures composant ces parcours de manière à bien définir et distinguer ceux qui conduisent vers l'emploi et ceux qui visent une participation sociale (MSSS et MESS); • assurer le soutien nécessaire à la conclusion d'ententes de collaboration entre les deux réseaux, ententes basées sur le partage des responsabilités convenu 	MESS
45	M-244 Évaluer la possibilité de transformer le crédit d'impôt non remboursable pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques en mesure remboursable visant tous les adultes handicapés	MFQ
46	M-254 Soutenir financièrement les fédérations sportives québécoises handisports dans le cadre du <i>Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises</i> <i>(O-148 Développer chez les organismes de sport qui s'adressent spécifiquement aux personnes handicapées les ressources et l'expertise nécessaires à une offre de services adéquate)</i>	MELS

Moyens de mise en œuvre qui seront évalués d'ici 2013		MO
47 M-267	Soutenir financièrement les fédérations sportives québécoises handisports dans le cadre du <i>Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises</i> (O-154 Faciliter l'accès des programmes de soutien aux fédérations sportives, ainsi qu'aux athlètes handicapés qui veulent s'engager dans une pratique sportive de haut niveau, intégrée ou spécifique)	MELS
48 M-280	Procéder à l'analyse de l'ensemble des problématiques soulevées : <ul style="list-style-type: none"> des projets pilotes ont cours actuellement dans plusieurs cégeps afin d'offrir des services aux clientèles émergentes et d'expérimenter de nouvelles façons de répondre à leurs besoins deux chercheurs ont également reçu le mandat d'approfondir la connaissance de ces clientèles 	MELS
49 M-282	Maintenir le soutien financier aux répondants locaux par la mesure « Coordination locale » de l'annexe S024	MELS
50 M-286	Mener des travaux visant l'élaboration et la mise en œuvre de services mieux adaptés aux besoins de la clientèle du <i>Programme de solidarité sociale</i>	MESS
51 M-289	Établir les standards en matière de délais pour le début des services en fonction des niveaux de priorité	MSSS
52 M-290	Optimiser et harmoniser les processus et la gestion de l'accès aux services	MSSS
53 M-295	Compléter l'implantation du <i>Plan d'action en santé mentale 2005-2010 – La force des liens</i> , notamment la mise en place des équipes de 1 ^{re} ligne en santé mentale dans les CSSS, incluant une plus grande disponibilité des intervenants de la santé mentale	MSSS

Moyens de mise en œuvre qui seront évalués d'ici 2013		MO
54	M-296 Poursuivre l'implantation des services de suivi intensif et de soutien d'intensité variable dans chacune des régions du Québec	MSSS
55	M-297 Assurer la présence de pairs aidants au sein de 30 % de ces équipes de première ligne en santé mentale, clientèle adulte	MSSS
56	M-298 Prendre des actions afin d'augmenter : <ul style="list-style-type: none"> • l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre, notamment en ergothérapie, en physiothérapie et en orthophonie • la contribution d'autres intervenants dans le secteur de la réadaptation 	MSSS
57	M-304 Poursuivre le déploiement des diverses mesures (soutien et suivi) adaptées aux besoins des personnes ayant des troubles mentaux graves vivant en logement autonome	MSSS
58	M-319 Consolider les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) et les différentes formes de services d'orientation : école orientante, projet personnel d'orientation, exploration de la formation professionnelle, parcours de formation axée sur l'emploi, ajout de ressources professionnelles, etc.	MELS
59	M-320 Soutenir financièrement les municipalités dans le cadre du <i>Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées</i>	MELS
60	M-322 Rendre disponibles des trousse d'aide pour : <ul style="list-style-type: none"> • Petites créances • Permis restreints • Exécution d'une décision de la Régie du logement • Trousse testamentaire 	MJQ

Moyens de mise en œuvre qui seront évalués d'ici 2013		MO
61	M-323 Produire un document d'aide à la transition entre la formation générale des adultes et la formation professionnelle	MELS
62	M-326 Harmoniser la réglementation entre le Code de la sécurité routière et les règlements des municipalités, notamment en matière d'amendes	MTQ
63	M-329 Encourager la concertation entre les commissions scolaires et les organismes communautaires quant aux actions touchant les élèves handicapés âgés de 15 à 24 ans des milieux défavorisés ou qui sont en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	MELS
64	M-330 Harmoniser les services et les programmes du MELS à l'intention des élèves âgés de 15 à 24 ans, en portant une attention spéciale aux actions en alphabétisation, en lecture et en écriture auprès des élèves handicapés des milieux défavorisés ou qui sont en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, pour favoriser leur qualification ou l'obtention d'un premier diplôme du secondaire	MELS

Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille

Moyens de mise en œuvre qui seront évalués d'ici 2013		MO
65	M-345 Allouer un financement particulier aux commissions scolaires pour la libération ponctuelle des enseignants des classes ordinaires, afin de faciliter la concertation et d'améliorer la qualité des plans d'intervention	MELS
66	M-346 Accompagner les commissions scolaires et, le cas échéant, les directions d'école pour l'établissement et le suivi des plans d'intervention	MELS
67	M-347 Offrir des sessions de formation à l'intention des commissions scolaires et des écoles	MELS
68	M-348 Faire la promotion de la transition dans le cadre de la démarche du plan d'intervention et de celle du plan de services individualisés intersectoriel	MELS
69	M-353 Poursuivre les efforts en vue d'assurer la participation et la formation de personnes utilisatrices de services en santé mentale, de représentants des familles ou des proches dans les exercices de planification et d'organisation des services qui les concernent	MSSS
70	M-368 Mise en place d'un fonds visant à soutenir des personnes aidantes qui fournissent des soins et du soutien régulier à domicile à des personnes âgées ayant des incapacités significatives et persistantes susceptibles de compromettre leur maintien à domicile	MFA
71	M-372 Soutenir financièrement les organismes, les municipalités et les camps de vacances dans le cadre du <i>Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées</i>	MELS



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

FOUGEYROLLAS, P., et autres (1998). *Classification québécoise : Processus de production du handicap*, Québec, Réseau international sur le Processus de production du handicap, 166 p.

MINISTÈRE DES FINANCES (2008). *Manuel de comptabilité gouvernementale : Pour les ministères et organismes budgétaires*, Québec, ministère des Finances, chapitre 1223, 9 p.

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (2008a). *Premier plan global de mise en œuvre, Politique À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité, Engagements des ministères et organismes, Déposé au ministre de la Santé et des Services sociaux le 30 juin 2008, Dernière mise à jour le 25 août 2009*, Drummondville, L'Œuvre, 117 p.

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (2008b). *Analyse du premier plan global de mise en œuvre de la proposition de politique À part entière [: rapport]*, Drummondville, Direction de l'intervention nationale, L'Œuvre, 22 p. [Document interne].

QUÉBEC (2005). *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale : L.R.Q., c. E-20.1*, à jour au 1^{er} août 2010, [Québec], Éditeur officiel du Québec, 23 p.

QUÉBEC (2009). *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité : Politique gouvernementale pour accroître la participation sociale des personnes handicapées*, Drummondville, Œuvre des personnes handicapées du Québec, X, 69 p.

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR (2002). *L'évaluation de programme : document destiné aux dirigeants et dirigeantes de ministères et d'organismes*, Québec, Secrétariat du Conseil du trésor, 22 p.

Ce document constitue la première édition du bilan annuel de la mise en œuvre de la politique *À part entière* pour l'année 2009-2010. Il vise à évaluer la mise en œuvre de la politique par :

1. le suivi de l'état de réalisation des 420 engagements pris par 28 ministères et organismes du gouvernement du Québec dans le cadre du plan global de mise en œuvre de la politique
2. une analyse de la concordance entre les plans d'action annuels des ministères, des organismes et des municipalités à l'égard des personnes handicapées et la politique

Il s'agit d'un premier bilan qui s'avère positif : la majorité des engagements au plan global de mise en œuvre sont soit réalisés, en cours de réalisation ou en continu et les plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées sont largement en concordance avec la politique.

L'analyse fait ressortir plusieurs constats desquels émergent neuf recommandations qui visent à assurer la mise en œuvre de la politique *À part entière* au cours des prochaines années.